

Envoyé en préfecture le 02/03/2018

Reçu en préfecture le 02/03/2018

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20180208-DD0012018-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2017.....	10
A. LE CADRE DES LOIS DE FINANCES POUR 2018.....	10
B. RESULTATS PREVISIONNELS 2017.....	17
II - LES ORIENTATIONS 2018.....	22
A. UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AMBITIEUX.....	22
C. UN EQUILIBRE BUDGETAIRE RESTAURE.....	27
D. DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSSE.....	29
E. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN CROISSANCE.....	32
F. UN INVESTISSEMENT RECORD.....	34
II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUES.....	37
A. ADMINISTRATION GENERALE ET AFFAIRES JURIDIQUES.....	37
B. RESSOURCES ET SERVICES A LA POPULATION.....	42
C. INFRASTRUCTURES, PATRIMOINE ET TRAVAUX.....	56
D. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INNOVATION EMPLOI.....	70
E. HABITAT ET COHESION SOCIALE.....	75
F. STRATEGIES TERRITORIALES ET MOBILITE.....	82
G. TOURISME ET COMMUNICATION.....	95

INTRODUCTION

2018, année de la Nouvelle Stratégie Budgétaire

Le Projet de Mandat 2015-2020 du Grand Périgueux a connu une évolution profonde de son contenu et de ses modalités de mise en œuvre au gré des évolutions réglementaires des trois dernières années : transferts obligatoires de compétences consécutifs à loi NOTRe, extension significative du périmètre géographique de la communauté, effets négatifs de la contribution au redressement des finances publiques, évolutions récentes en direction d'un encadrement plus strict des dépenses locales...

A la faveur de l'effritement structurel des résultats budgétaires de la communauté (hors produit de cessions patrimoniales) sur la période 2016-2017, de l'amplification du programme d'investissement (tiré par les extensions de compétences, les besoins d'équipements des territoires ruraux ayant rejoint l'agglomération et surtout la mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements), et dans un contexte d'instabilité institutionnelle globale quant au devenir des relations financières entre l'Etat et les collectivités, les élus communautaires ont fait le choix d'établir un nouveau cadre budgétaire commun, sous la forme d'un pacte fiscal et financier, qui donne une lisibilité quinquennale à l'action de l'agglomération et garantit la soutenabilité budgétaire de son projet d'investissement.

On peut considérer que ce travail constitue l'acte politique fondateur du nouveau Grand Périgueux un an après sa création administrative au 1^{er} janvier 2017 : des élus, libres et responsables, se sont projetés, ensemble, dans un exercice de préparation de l'avenir et de définition d'un intérêt général communautaire.

I - Une Nouvelle Stratégie Budgétaire (NSB) fondée sur un Pacte Financier et Fiscal (PFF)

Compte tenu des niveaux atteints par la fiscalité locale sur les ménages, en constante progression depuis les années 2000, les décisions financières du Grand Périgueux et des communes qui le composent ne peuvent plus être prises de façon isolée mais doivent être coordonnées et compatibles. C'est le sens du PFF élaboré au sein du Grand Périgueux : donner une visibilité aux communes, aux entreprises, aux contribuables et aux agents de l'institution sur la trajectoire financière de la communauté d'agglomération. Surtout, la NSB permet d'étayer le réalisme et la faisabilité du projet d'investissement communautaire, qui engagera entre 130 et 180 millions d'€ TTC, sur les cinq prochaines années. Pour atteindre cet objectif, un programme d'économie est proposé à la décision du conseil communautaire.

1. Le recours à la fiscalité, selon des proportions adaptées

Les mesures fiscales proposées par ce pacte se veulent équitablement réparties entre les catégories de contribuables, mesurées dans leur volume et étalées dans le temps :

- Équité : la taxe Gémapi, le versement transport et la taxe foncière sur les propriétés bâties disposent d'assiettes larges, qui ne visent pas les seuls ménages, mais aussi les entreprises, et encore les personnes morales comme les collectivités ou les associations. Ainsi, le cumul de la taxe Gémapi, et des augmentations de TFPB programmées en 2019 et 2021 équivaldront en fin de période, en 2021, à un prélèvement supplémentaire par habitant de l'ordre de 12 euros par an.
- Mesure : tous dispositifs confondus, et rapportée à la structure fiscale de l'agglomération, le prélèvement fiscal global devrait croître en valeur d'environ 1 % par an hors réévaluation des bases fiscales, au cours des 5 prochaines années, ce qui, une fois corrigé de l'inflation, et dans un contexte de croissance économiques moins atone que par le passé, présente un caractère plus acceptable économiquement.
- Etalement : la répartition quinquennale des efforts demandés, et leur prévisibilité, constitue elle aussi un élément de compréhension et d'anticipation pour les contribuables assujettis. Surtout, cette planification dans le temps constitue aussi un instrument utile à la réversibilité des choix. Si d'aventure, le programme d'investissement de l'agglomération ne se déployait pas au rythme attendu, ou si la dynamique fiscale du territoire présentait les signes d'une évolution plus favorable qu'attendu, il conviendrait alors de réinterroger les mesures programmées, afin de ne pas constituer de marge inutile. Il s'agit donc bien d'adapter le rythme des prélèvements au besoin réel en matière de travaux.

2. Un programme d'économie sans précédent

A périmètre constant, les dépenses de la communauté doivent être davantage maîtrisées. Dit autrement, les charges de fonctionnement de la communauté d'agglomération, par leur hausse tendancielle, aurait dû atteindre, hors transfert de compétence, la somme de 76,5 millions d'euros en 2022, soit une hausse tendancielle de 1,9 % par an en moyenne annuelle. Elles atteindront, passée le déploiement du programme d'économie, la somme de 73,4 millions d'euros, soit une tendance de progression annuelle moyenne de l'ordre de 1 % par an, compatible avec les prescriptions de l'Etat telles que projetées par la loi de programmation des finances publiques, qui stipule que les dépenses de fonctionnement des collectivités ont une trajectoire maîtrisée, dès lors que leur évolution se situe à 1,2 % par an d'évolution annuelle en valeur. En prenant en compte l'inflation prévisionnelle, nous sommes bel et bien là sur la perspective d'un gel en volume des dépenses de fonctionnement, ce qui signifie que des économies structurelles doivent être implémentées.

Elles porteront sur six domaines en particulier :

- Les dépenses salariales des fonctions support et techniques
- Les frais de communication institutionnelle
- Les actions d'animation et de promotion dans le domaine du tourisme et de l'économie
- Le fonctionnement et l'offre de services de transport
- Le fonctionnement des services de collecte des ordures ménagères
- Le renforcement de la fonction achat pour améliorer la performance budgétaire de la commande publique

En conséquence de ces mesures, dès 2018, le taux d'épargne brute de l'EPCI avoisinera les 11 % dès 2018.

3. Des liens structurés et objectifs entre communes et EPCI

La Nouvelle Stratégie Budgétaire de la communauté se propose en parallèle de fixer un cadre clair et consenti aux relations financières entre l'EPCI et ses communes-membres. Ainsi, plusieurs principes ont été négociés au cours des années récentes qui feront l'objet d'une rédaction affermie à l'occasion du vote du Pacte Financier et Fiscal.

- En cas de transfert de compétence incluant le transfert d'un équipement, le calcul du transfert de charges comprendra une fraction dédiée au renouvellement du bien et à l'amortissement des charges financières afférentes, sans exception. La possibilité d'imputer l'attribution de compensation en section d'investissement et non seulement en section de fonctionnement favorisera la faisabilité financière d'une telle disposition. Cette mesure s'appliquera dès 2018 par la révision volontaire de l'attribution de compensation de Boulazac Isle Manoire, librement acceptée par la commune, ainsi que pour l'évaluation du transfert de charges en matière de centre de loisirs sans hébergement.
- En cas de création d'un équipement communautaire nouveau, les communes cèdent gratuitement le terrain d'emprise nécessaire à l'opération et s'engagent au co-financement des dépenses de fonctionnement afférentes à l'exploitation du bien ainsi réalisé, par la voie de fonds de concours.
- Les produits fiscaux dont les communes bénéficient au titre de la taxe d'aménagement et de la taxe foncière sur les propriétés bâties en cas de réalisation, d'extension d'une zone d'activité d'intérêt communautaire ou d'implantation de nouvelles installations sur lesdites zones sont soumises à des principes conventionnels de reversement. Les taxes d'aménagement d'origine économique sont ainsi attribuées à la collectivité compétente en matière de foncier économique, tandis que les surplus de produits de foncier bâti générés postérieurement au 1^{er} janvier 2017 sont répartis à parité.
- Une répartition libre du produit du Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales figée à 55 % au profit des communes et 45 % au profit de l'intercommunalité. Cette ligne de partage n'est pas conforme à la trajectoire prévue au projet de mandat, qui proposait une stricte parité, mais le gel du FPIC à son niveau 2016, désormais acté en loi de finances, invite à une pause dans la progression du partage de cette ressource entre l'EPCI et les communes.
- Les autres mécanismes de solidarité financière – Dotation de Solidarité Communautaire et Fonds de Mandat – sont conservés tant dans leurs montants que dans leurs critères attributifs.
- De nouveaux régimes d'aide en investissement viendront compléter les dispositifs actuels dans des champs jugés stratégiques et relevant de compétences de l'intercommunalité. En plus des interventions existantes en matière de politique de la ville ou de soutien aux créations de multiples ruraux, la communauté incitera le développement d'équipements en faveur de l'activité touristique et les aménagements visant au développement du vélo en tant que mode de transport.

4. Une nouvelle règle d'or budgétaire et un contrat de stabilité des dépenses de fonctionnement

Le pacte financier quinquennal du Grand Périgueux s'appuie sur les règles d'encadrement exposées ci-après. Si d'aventure, ces dernières venaient à n'être pas respectées, une procédure correctrice serait alors engagée, visant de nouveau les dépenses de fonctionnement ou la révision du rythme de déroulement des opérations d'investissement.

- Epargne brute comprise entre 10 et 12 % par an, hors produits de cession, ce qui constitue un objectif de stabilité raisonnable, mais pour autant pas exceptionnel pour une intercommunalité
- Capacité de désendettement plafonnée à 8 ans, inférieure au ratio d'encadrement de la durée de désendettement désormais préconiséE par la législation, compris entre 11 et 13 ans

Afin de crédibiliser sa démarche auprès des acteurs locaux, notamment des contribuables, d'affermir une stratégie budgétaire compatible avec les contraintes nouvelles pesant sur les collectivités, mais aussi de bénéficier des mesures incitatives proposées par l'Etat, le Grand Périgueux sera signataire du nouveau contrat de stabilité des dépenses de fonctionnement, sur une base volontaire.

Le premier semestre 2018 sera l'occasion de préciser les engagements réciproques intégrés à ce contrat, dans le cadre d'un dialogue avec les services de l'Etat.

II - Les grands dossiers de l'année 2018

La Nouvelle Stratégie Budgétaire n'est nullement une fin en soi, mais seulement un moyen en vue de l'accomplissement des projets communautaires.

Le détail des projets réalisés ou en cours est ainsi exposé de façon précise dans la troisième partie du présent document. Il importe cependant de préciser ce que seront les principaux dossiers à approfondir au cours des prochains mois.

Le tableau de synthèse ci-après en donne une vue d'ensemble. L'éventail de nos activités n'y est bien entendu pas retracé de façon exhaustive, mais cela permet un regard d'ensemble sur les sujets que nous aurons à débattre cette année.

Aéroport	<ul style="list-style-type: none"> • Décision de poursuite ou d'interruption de l'exploitation de la liaison avec Paris à intervenir dans le courant du second trimestre • Négociation de la diminution du concours du Grand Périgueux au fonctionnement du SMAD de Bergerac
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un Projet Alimentaire Territorial, en lien avec le Pays de la Vallée de l'Isle • Objectifs et outils d'une politique foncière adaptée au maintien de l'activité agricole • Règlement d'intervention en matière de modernisation des exploitations

Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une stratégie de communication numérique après l'arrêt de la diffusion du magazine papier • Création du nouveau site internet du Grand Périgueux
Contractualisation	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et adoption du Contrat de dynamisation Territoriale avec le conseil régional de Nouvelle Aquitaine • Possible avenant aux Contrats de Projet Etat / Région dans la cadre de la loi d'orientation sur les mobilités
Déchets ménagers	<ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation des services de collecte et redéploiement des effectifs surnuméraires sur des fonctions d'entretien des espaces verts et de gestion des rivières • Etude préalable au transfert des compétences de ramassage et d'accueil en déchetterie au SMD3
Déplacements	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de compétence de gestion des abris bus • Adoption d'un schéma cyclable et création d'un régime d'aide en faveur du développement des itinéraires • Avenant au contrat d'axe avec le conseil régional de Nouvelle Aquitaine portant sur la création et la modernisation des gares et haltes ferroviaires
Eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des travaux préparatoires au transfert de compétence assainissement, incluant une harmonisation tarifaire à horizon 2020 • Définition d'une stratégie d'exercice de la compétence d'alimentation en eau potable
Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	<ul style="list-style-type: none"> • Extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) à l'ensemble du territoire de l'agglomération, hors Paunat et Val de Louyre • Transfert éventuel d'ouvrages de protection contre les crues, au terme d'études techniques
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du programme d'aide à la rénovation de l'habitat privé, Amélia II • Convention opérationnelle avec les communes de Boulazac Isle-Manoire, Coulounieix-Chamiers et Périgueux pour la réhabilitation du parc ancien de Grand Périgueux Habitat • Arbitrage sur le devenir de l'Office Public d'Habitat Grand Périgueux Habitat et sa fusion avec Dordogne Habitat
Incendie et Secours	<ul style="list-style-type: none"> • Définition de nouvelles règles conventionnelles entre le SDIS et le Grand Périgueux en matière de financement du contingent incendie • Création du syndicat départemental de Défense Forestière contre l'Incendie

Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution possible de la politique communautaire en matière d'accueil de loisirs pour l'élargir aux enjeux d'autonomisation des jeunes, d'engagement citoyen et d'une meilleure coordination des acteurs du territoire • Définition d'un Plan Pluriannuel d'Investissement sur les sites d'accueil de loisirs d'intérêt communautaire, dans l'optique d'une qualification de l'offre
Mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une politique d'achat commune au Grand Périgueux et aux communes volontaires
Numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de négociations avec l'Etat et le syndicat Périgord Numérique sur le mode de couverture des communes hors-zone AMII et hors accord 2014 • Amorçe de la transformation numérique de l'administration communautaire et création d'un système unifié de Gestion Electronique de Documents • Création de la structure de portage de la Digital Valley, portail au service de la transformation numérique des entreprises
Politique de la ville et rénovation urbaine	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation de la convention avec l'Etat pour la rénovation urbaine du quartier prioritaire du bas Chamiers • Conception d'un projet de Pôle Départemental de l'Economie Sociale et Solidaire sur le site de l'ancien camp américain du bas Chamiers, qui ne sera plus seulement un lieu dédié aux cultures urbaines
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un Schéma Intercommunal de Développement Touristique • Réponse à l'appel à projet de Nouvelle Organisation Touristique du Territoire lancé par le Conseil Régional avec le Pays de l'Isle en Périgord et les EPCI Dronne et Belle et Périgord Nontronnais • Participation aux projets de développement de l'offre touristique : parcours gallo-romain de Périgueux et parcours fluvial sur l'Isle • Arbitrage sur les actions du projet de marque territoriale Superigieux
Urbanisme, transition énergétique et aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution du Grand Périgueux au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire • Après une phase de diagnostic, élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire • Approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire • Elaboration de conventions opérationnelles avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine dans les domaines de la restructuration des zones d'activité économique, du renouvellement urbain, et de la reconquête des centre-bourgs

Conclusion : Grand Périgueux, acte II

Notre institution a construit son originalité au cours des années écoulées : consensus de projet, volonté farouche d'être un acteur économique du territoire, capacité à relever les défis des responsabilités nouvelles confiées aux intercommunalités.

La période qui vient devrait être plus stable institutionnellement, à l'exception notable de ce qui concerne nos ressources financières puisqu'est annoncée une réforme d'ensemble de la fiscalité locale à horizon 2020. Il importe donc de consacrer le temps qui vient à l'approfondissement de nos compétences et de nos objectifs, à un horizon qui dépassera celui du mandat en cours.

Je proposerai, à l'occasion du séminaire annuel d'évaluation du projet de mandat, à la fin du premier semestre 2018, une méthode de travail pour qu'ensemble, nous puissions définir les contours d'un nouveau projet de territoire, adapté à notre nouvelle réalité socio-démographique.

Dialogue, transversalité, mutualisation, ambition : tels sont les principes sur lesquels je vous propose de fonder nos travaux pour les années à venir.

Ces orientations budgétaires en sont une première illustration, et je vous invite à en débattre.

Jacques Auzou

Président du Grand Périgueux



I. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2017

A. LE CADRE DES LOIS DE FINANCES POUR 2018

1- La loi de programmation sur les finances publiques contraint des collectivités dans l'effort de redressement des comptes publics

L'esprit de la loi de programmation est clair. Comme annoncé dans le discours du Président de la République devant le congrès de l'AMF, l'Etat cesse sa politique de baisse en valeur des dotations aux collectivités mais par ailleurs il attend d'elles, en contrepartie, un effort de modération quant à l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement.

a. Les concours financiers aux collectivités seront a priori stables sur le quinquennat

La loi de programmation garantit aux collectivités, prises dans leur ensemble et non individuellement, une stabilité de leurs concours financiers sur la durée du quinquennat, de 48 Md€ en 2018 à 48,5 Md€ en 2022. A noter que le FCTVA n'est toujours pas inclus dans « l'enveloppe normée » (plafonnée) faisant ainsi échapper les autres dotations à d'éventuelles coupes budgétaires en cas d'augmentation du niveau des investissements.

b. L'évolution des dépenses est encadrée et le débat d'orientations budgétaire est enrichi

L'article 13 de la loi pose que « les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction des déficits publics et de la maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées ».

En valeur et à périmètre constant, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (compte de la classe 6 du plan comptable à l'exclusion des opérations d'ordre et de cessions) devront se limiter à 1,2 % par an.

Corrigé de l'inflation cela signifie une baisse des dépenses, en volume, de 0,3 à 0,5% par an. En base 100 les dépenses réelles de fonctionnement ne devront pas dépasser l'indice 101,2 en 2018 et l'indice 106,2 en fin de période (2022).

Cet objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement vient remplacer l'objectif d'évolution des dépenses local, l'ODEDEL. Contrairement à son prédécesseur il n'est pas décliné par section (ce n'est donc plus par ce biais que les dépenses d'investissement sont encadrées) ni par niveau de collectivités et il devra – obligatoirement- faire l'objet d'un suivi dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires. Mais comme l'ODEDEL il n'est pas strictement contraignant pour les collectivités et leurs établissements publics dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60 M€.

Le législateur a également posé un second objectif, l'objectif national d'évolution du besoin de financement (calculé comme l'emprunt d'équilibre minoré du remboursement de la dette, soit le solde du compte 16). Ainsi ce besoin de financement doit globalement diminuer de 2,6 Md € par an pour une baisse cumulée de 13Md€ en fin de période. Cet indicateur semble moins consistant que le premier et ce, pour deux raisons. D'abord il est plus général, ses références étant macro-économiques. Même s'il doit être suivi dans le cadre des DOB, il est plus difficilement déclinable par collectivités n'étant pas par exemple exprimé en pourcentage de diminution ou en base 100. Ensuite il n'est pas contraignant. A ce stade, aucun cadre juridique ne permet de redresser une collectivité n'ayant pas diminué son besoin de financement.

Cet objectif concerne plutôt la section d'investissement, il est de nature à encadrer l'évolution de l'endettement des collectivités, bien que sans portée juridique à ce stade.

Enfin, dans le cadre du DOB, le périmètre de suivi de ces deux indicateurs concerne le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

c. Pour les collectivités les plus importantes l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sera contraignant

Les collectivités et leurs établissements publics dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60M€ (soit 300 collectivités environ) peuvent être amenés à contractualiser avec l'Etat.

Tant le principe du contrat que celui de la libre administration des collectivités, garantie constitutionnellement, implique que cette contractualisation ne peut être contrainte. Toutefois, en l'absence de volonté de contracter, les collectivités de 60 M€ de budget de fonctionnement au moins, se voient fixer par le Préfet leur niveau maximal annuel des dépenses réelles de fonctionnement. En cas de non-respect de cet objectif, elles se verront appliquer une « reprise financière » du montant du dépassement, généralement par une baisse de dotation.

Pour les collectivités concernées et qui souhaiteraient s'inscrire dans le cadre contractuel, les contrats qui seront conclus dans le premier semestre 2018 et pour trois ans devront fixer « sur le périmètre du budget principal » les objectifs :

- d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en lien avec l'objectif national
- d'amélioration du besoin de financement
- et quand la situation est dégradée, une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement.

On entend par situation dégradée une capacité de désendettement supérieure à 12 ans pour les communes et leurs établissements publics.

L'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement s'annule sur une évolution de 1,2 % mais qui peut être majoré ou minoré, dans la limite de 0,15 points par critères au vu de plusieurs éléments.

Pour la minoration du taux de croissance les critères pris en compte sont :

- la population, si son évolution quinquennale est inférieure de 0,75 % à la moyenne nationale
- le revenu moyen par habitant, si celui de la collectivité est supérieur de 15 % au revenu moyen par habitant de l'ensemble des collectivités
- l'évolution passée des dépenses réelles de fonctionnement, si entre 2014 et 2016 elle a été supérieure de 1,5 points à la moyenne.

Pour la majoration les critères sont :

- la population, en cas de progression de plus de 0,75 points par rapport à la moyenne, ou son évolution prévisible (assise sur les permis de construire et déclaration d'urbanisme) si les logements autorisés, en moyenne annuelle entre 2014 et 2016, sont supérieurs de 2,5 % du nombre total des logements au 1^{er} janvier 2014
- le revenu par habitant, s'il est inférieur de 20 % à la moyenne ou si des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville regroupent plus de 25% de la population locale
- l'évolution passée des dépenses réelles de fonctionnement, si entre 2014 et 2016 elle a été inférieure de 1,5 points à la moyenne.

En cas de non-respect des objectifs le contractant pourra se voir imputer une « reprise financière » de 0,75 % du dépassement, plafonnée à 2% des recettes réelles de fonctionnement. Avant cela une procédure contradictoire est organisée entre l'Etat et la collectivité au cours de laquelle elle pourra avancer des éléments de nature à expliquer cet écart : modification de périmètre, transfert de compétences, survenance d'éléments exceptionnels affectant significativement le résultat...

Les objectifs d'amélioration du besoin de financement ou de rétablissement d'une capacité de désendettement dégradée ne sont pas contraignants à ce stade.

En cas d'atteinte des objectifs le Préfet peut majorer le taux de subvention des opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local, de la collectivité concernée.

Enfin, des collectivités ou établissements publics, dont les recettes réelles de fonctionnement du budget principal sont inférieures à 60M € peuvent s'inscrire volontairement dans ce dispositif. Ce sera le cas pour le Grand Périgueux.

2- La loi de finances acte la quasi disparition de la taxe d'habitation

La majorité des contribuables locaux verront leur taxe d'habitation (TH) s'amenuiser largement, pour disparaître, d'ici 3 ans.

d. Les dégrèvements existants maintenus

Pour mémoire la taxe d'habitation est un impôt local qui avait subi de nombreuses minorations au cours de son histoire, à l'avantage du contribuable local, sous la forme d'exonérations mais plus généralement de dégrèvements, toujours sur la résidence principale.

Les exonérations de TH ont été maintenues par le législateur pour les titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, de l'allocation adulte handicapé, des contribuables âgés de plus de 60 ans ainsi que les veufs, veuves et les contribuables atteints d'une infirmité ou d'une invalidité (sous conditions de ressources).

Par ailleurs des dégrèvements antérieurement applicables sont maintenus pour :

- Les gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants
- Les organismes de location de logements à but non lucratif en vue de leur sous-location ou de leur attribution à titre temporaire aux personnes défavorisées visant à la mise en œuvre du droit au logement
- Sous conditions de ressources aux contribuables occupant l'habitation avec leurs enfants majeurs inscrits comme demandeur d'emploi

e. Les dégrèvements nouveaux

Jusqu'ici les contribuables dont le revenu fiscal de référence était inférieur à 25 180 € pour la première part de quotient familial (majoré de 5 883 € pour la première demi-part et 2 793 € pour chaque demi-part complémentaire) bénéficiaient d'un dégrèvement (total ou partiel) de taxe d'habitation.

Dorénavant le revenu fiscal de référence servant de base au dégrèvement est de 28 000 € pour la première part de quotient familial majoré de 8 500 € pour chacune des deux premières demi-parts et 6 000 € pour chaque demi-part supplémentaire (soit par exemple un revenu de référence de 51 000 € pour un couple avec un enfant, 57 000 € pour un couple avec deux enfants...). Cette mesure n'est qu'une prolongation de la précédente. Le dégrèvement pour ces contribuables sera de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020.

Pour limiter les effets de seuil un dispositif intermédiaire est prévu pour les revenus fiscaux de référence compris entre 27 et 28 000 € pour la première part de quotient familial.

A terme 80% des contribuables de la taxe d'habitation seront dégrévés

A moyen terme le gouvernement a d'ores et déjà indiqué sa volonté d'une réforme complète de la fiscalité locale, à l'horizon 2020.

Par ailleurs les établissements d'hébergements, à but non lucratif, de personnes âgées dépendantes peuvent bénéficier d'un dégrèvement égal à la somme des montants d'exonérations et de dégrèvements dont auraient bénéficié leurs résidents, ce dégrèvement est alors déduit du « tarif journalier » qui est facturé à la personne hébergée.

L'ensemble de ces dégrèvements sont compensés par l'Etat au vu du taux d'imposition 2017 (taux incluant le cas échéant la part GEMAPI et la part de taxe spéciale d'équipement), sur la base des bases fiscales de l'exercice concerné. Aussi les collectivités continuent de bénéficier d'un effet base et d'un effet taux pris en charge selon les cas par l'Etat ou le contribuable

Prise en compte des évolutions du montant de la TH à compter de 2018

Evolution physique des <u>bases</u>	<p>Pour la part dégrévée</p> <p>(30% en 2018, 65 % en 2019, 100% en 2020 pour la majorité des contribuables)</p>	Prise en charge par l'Etat
	<p>Pour la part non dégrévée</p> <p>(70% en 2018 et 35 % en 2019 pour la majorité des contribuables, pas de dégrèvement pour 20% d'entre eux)</p>	Prise en charge par le contribuable
Evolution des <u>taux</u> décidé par les collectivités	<p>Lissage concernant les créations de communes nouvelles et les modifications de périmètres intercommunaux</p> <p>Même s'ils sont décidés après 2018</p>	Prise en charge par l'Etat
	<p>Autres cas</p>	Pris en charge par le contribuable

Cette réforme prendra son plein effet en 2020, d'ici là chantier d'une réforme plus globale de la fiscalité locale, certainement en la spécialisant par niveau de collectivité en fonction de leurs caractéristiques. La doctrine semble voir poindre l'attribution d'une fraction de TVA aux régions, une partie de CSG aux départements et un impôt assis sur le foncier et/ou les revenus, au bloc local. On peut par ailleurs craindre la substitution des dotations de l'Etat aux ressources issues de la fiscalité directe ou indirecte.

f. Les autres mesures de la loi de finances impactant directement les collectivités

Sans prétendre à l'exhaustivité ici (nous ne parlerons pas par exemple de la réforme des aides au logement, ni des prélèvements sur les budgets des agences de l'eau, ni de la dotation pour les titres sécurisés), la loi de finances comporte d'autres mesures impliquant les collectivités.

- Baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Les dotations de compensation de la taxe professionnelle sont désormais incluses dans les « variables d'ajustement ». Aussi elles baisseront significativement en 2017, de 14,26 % au niveau national pour la DCRTP (dont bénéficie le Grand Périgueux à hauteur de 38 000 € en 2017).

- Désindexation et plafonnement du FPIC confirmée :

Le FPIC devait initialement atteindre 2% des ressources fiscales du bloc local, soit 1,2 Md €, mais depuis la loi de finances 2017, il est désindexé, son enveloppe était fixée à 1Md €. La loi de finances pour 2018 ne revient pas sur ce point.

- Exonération des contribuables à la base minimum de CFE

Les contribuables à la base minimum de CFE ayant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 € sont exonérés. L'Etat compense à la collectivité la perte de produit, sur la base du taux 2018.

- Abattement de taxe foncière pour les boutiques et magasins

Par un vote avant le 1^{er} octobre pour une application l'année suivante les collectivités et leurs établissements publics peuvent décider d'un abattement de taxe foncière de 1 à 15 % pour les boutiques et magasins de moins de 400 m² et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.

Si de tels abattements sont votés, les collectivités peuvent majorer leur coefficient multiplicateur de taxe sur les surfaces commerciales jusqu'à 1,3. Il était limité à 1,2 auparavant.

- Mesures concernant les agents publics

Sauf exception (accident de service, maladie professionnelle, récurrence d'une affection de longue durée, reprise du travail de moins de 48h entre deux arrêts...) le jour de carence en cas d'arrêt maladie est restauré.

Par ailleurs une indemnité compensatrice est créée pour compenser la hausse de la CSG des agents publics.

- Automatisation du FCTVA

A compter de 2019, la plupart des procédures relatives aux déclarations de FCTVA seront automatisées, à l'exception des travaux pour comptes de tiers comme le génie civil lié aux bornes enterrées. Selon la Cour des comptes l'automatisation du FCTVA permettra de redéployer 140 équivalents temps plein (ETP) en Préfecture (certainement au profit du suivi des contrats de stabilité) et 3 000 ETP dans les collectivités. Pour le Grand Périgueux la charge de la déclaration du FCTVA représente environ 0,1 ETP.

- Pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La DSIL est majorée et devient une dotation à part entière qui est intégrée au code général des collectivités territoriales. Elle est destinée à financer les opérations de rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelable, mise au norme et sécurisation des équipements publics, création d'équipements liés à l'accroissement de la population, développement d'infrastructures liées à la mobilité, construction de logements, numérique, téléphonie mobile et –c'est une nouveauté – création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

Elle peut également financer des opérations inscrites dans le cadre d'un contrat de ruralité. Elle est attribuée par le Préfet de région.

La loi de programmation la pose aussi comme un élément venant récompenser les collectivités qui atteignent leurs objectifs de maîtrise des dépenses, dans le cadre de contrats conclus avec l'Etat.

- Aide aux communes nouvelles

Dorénavant les communes nouvelles créées entre 2017 et 2019 bénéficient pendant 3 ans d'une garantie de maintien de la dotation forfaitaire de leurs DGF, d'une majoration de 5% de celle-ci, et d'un maintien des DSU et DSR, jusqu'à 150 000 habitants (10 000 auparavant). Le seuil minimal de population permettant le bénéfice des mesures jusqu'alors fixé à 2 000 habitants, est lui aussi supprimé.

B. RESULTATS PREVISIONNELS 2017

Il faut signaler en avant-propos qu'à la date de rédaction du présent rapport (mi-décembre 2017) les comptes ne sont pas clos. Aussi les éléments liés aux réalisations de l'exercice 2017 ne sont que des estimations.

Globalement l'exercice comptable 2017 aura été celui de tous les records. Records de dépenses d'abord, avec un niveau d'investissement jamais atteint et son corollaire, un niveau d'emprunt record. Record de cessions de terrains ensuite avec 9,5 ha vendus sur les zones d'activités économiques. Mais aussi un nombre record de mandats et de factures (10 000 factures en 2017 contre 8 042 en 2016).

1- Un niveau d'investissement jamais atteint

Depuis 2015, première année de plein exercice du mandat en cours, le Grand Périgueux a investi 44,7 M€. En 2015 le montant des dépenses d'investissement était de 14,6 M€ tiré vers le haut par un « effet bus » à hauteur de 4,3 M€. 2016 avait plutôt été une année d'études et deancements de projets (qui a vu l'investissement se contracter à 11,5 M€) jetant les bases de 3 années de fort investissement. C'est ainsi qu'en 2017 le Grand Périgueux a investi 18,8 M€, c'est un niveau record et une hausse de 65 % par rapport à l'année précédente.

Budgétairement les dépenses réelles d'investissement se répartissent de la façon suivante :

<u>Budget</u>	<u>Réalisations hors dette</u>	<u>taux de réalisation</u>
Principal	6 953 536	69%
piscines	127 170	47%
déchets	4 888 859	80%
enfance	523 376	71%
deveco	2 328 027	67%
Maison de santé	481 852	48%
Tourisme	278 736	70%
<i>Sous total</i>	15 581 556	71%
	-	
assainissement	810 764	54%
spanc	145 876	64%
STEP	82 037	32%
déplacements	2 132 440	58%
aéroport	8 961	24%
<i>Sous total</i>	3 180 078	56%
taux de réalisation	18 761 634	68%

Le taux de réalisation à hauteur de 68% est bon, et supérieur à celui de

Les opérations les plus importantes de l'exercice ont été :

Bornes enterrées
(3,9 M €)

Gymnase ouest
(1,7 M €)

Gymnase sud
(1,3 M €)



Bus
(1,2 M €)

Epicentre
(0,9 M €)

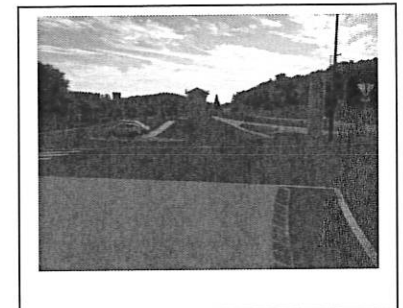
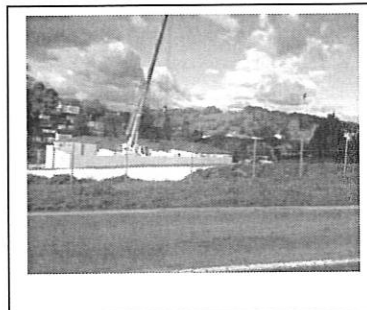
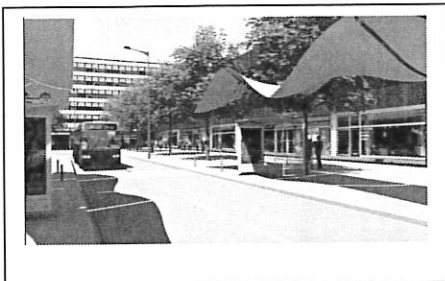
Voiries
(0,8 M €)



Quartier d'affaires
(0,7 M €)

Maison de santé
(0,5 M €)

Parking de covoiturage de Niversac
(0,3 M €)



2- Un niveau de cessions record renforce l'épargne

Avec un niveau d'épargne brute de 8,36 M€ le compte administratif 2016 pourrait être celui qui présente les meilleurs résultats. Pour autant, rappelons-nous qu'en 2016 les cessions de terrains avaient représenté 0,9 M€, alors qu'en 2017 elles sont de 2,1 M€, hors cession l'épargne brute diminuerait donc de 400 000 € entre 2016 et 2017 et l'épargne nette du remboursement de la dette ne serait que de 1,7 M€.

Les taux de réalisation des dépenses de fonctionnement tendent vers 100%. Cette situation est due d'une part à un caractère de plus en plus précis des prévisions budgétaires, et d'autre part à la possibilité d'affiner les crédits lors de la décision modificative de fin d'année qui a été voté assez tard en 2017.

<i>Taux de réalisation</i>	2014	2015	2016	2017 (prev)
Dépenses de fonctionnement	97,70%	97,76%	98,26%	99,30%
Recettes de fonctionnement	99,14%	100,60%	101,04%	103,10%
Epargne brute	8,09	8,28	7,53	8,32
Epargne nette	4,27	4,61	4,46	3,89

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est supérieur à 100 % précisément du fait des cessions de terrains qui donne lieu à une prévision en section d'investissement et une réalisation en section de fonctionnement. Le mode de comptabilisation des cessions des terrains aménagés doit être réinterrogé en 2018 dans le cadre d'une éventuelle refonte de l'architecture budgétaire. Une étude d'opportunité pourrait être diligentée sur ce point au cours du premier semestre. Bien entendu le choix de la stratégie budgétaire et comptable devra être éclairé par des considérations liées à l'optimisation fiscale (en matière de TVA et de versement transport notamment). Le périmètre des budgets annexes pourrait être revu du fait :

- de la volonté de contractualiser avec l'Etat sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et dans ce cadre la loi de finances 2018 semble cibler le budget principal seul comme périmètre de contrôle
- de la stabilisation de la contribution au redressement des comptes publics incluse dans la loi de finances, qui n'évoluera plus. L'optimisation liée à la création des budgets annexes, aura donc définitivement permis de minorer la contribution au redressement des comptes publics de 140 000 € par an.

Par ailleurs le Grand Périgueux a perçu de façon exceptionnelle en 2017 une recette de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) de 500 000 €, du fait d'une mesure de la loi de finances de 2017 qui avançait à 2017 le paiement d'un acompte de TASCOM 2018 pour certains gros contribuables (grandes surfaces commerciales).

Concernant le taux d'épargne, il est estimé à 10,5 % au 31 décembre 2016 de 24%. Jusqu'ici l'autofinancement moyen parmi les communes du Grand Périgueux était pour 2016 de 24%. Jusque-là l'autofinancement n'était pas une donnée avec une valeur juridique contraignante pour les collectivités, mais la loi de programmation pour les finances publiques, qui sacralise le délai de désendettement comme un indicateur d'équilibre contrôlé annuellement, lui confère une importance toute particulière. Rappelons que le délai de désendettement est un rapport entre l'encours de dette et l'autofinancement brut, l'encours de dette étant généralement un indicateur plutôt stable, l'autofinancement revêt une influence primordiale dans ce ratio. Aussi en dépit de la sémantique il serait négligeant de résumer le délai de désendettement à un simple indicateur d'endettement.

	2014	2015	2016	2017 (prev)
Taux d'autofinancement	12,55%	12,75%	11,18%	10,50%

NATURE	TOTAL BUDGET 2017	Pré CA	Taux de réa anticipé
<i>Recettes de fonctionnement</i>	76,67	79,08	103,1%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	70,53	70,05	99,3%
<i>Intérêts de la dette</i>	0,71	0,71	100,0%
<i>Epargne brute (RF-DF)</i>	5,43	8,32	153,2%
<i>dont cessions terrains</i>		2,05	
<i>Capital de la dette</i>	4,43	4,43	100,0%
<i>Epargne nette</i>	1,00	3,89	389,0%

3- Un modèle de financement qui repose essentiellement sur l'emprunt

La conséquence directe de ce faible taux d'autofinancement est que le financement des investissements repose essentiellement sur l'emprunt, et comme l'année 2017 a vu un record d'investissement, elle aura également vu un niveau d'emprunt sans précédent.

NATURE	TOTAL BUDGET 2017	Pré CA	Taux de réa anticipé
<i>Capital de la dette</i>	4,43	4,43	100,0%
<i>Emprunts</i>	15,25	11,40	74,8%

Le Grand Périgueux aura emprunté 11,4 M€ en 2017, parallèlement à la dette. L'encours a donc augmenté de 25% pour atteindre 40 M€ en fin d'exercice, soit 385 € par habitants. Le délai de désendettement au 31 décembre 2017 est de 4 ans et 10 mois.

Les emprunts contractés en 2017 présentent les caractéristiques suivantes :

Budget	objet	maturité	type de taux	montant	taux	attributaire
DEPLACEMENTS	Bus	15 ans	fixe	1 200 000	1,27%	Caisse d'épargne
TOURISME	Travaux OT	15 ans	fixe	100 000	1,27%	Caisse d'épargne
TOURISME	Neufont	15 ans	fixe	50 000	1,27%	Caisse d'épargne
DECHETS	Bornes enterrées prog 2017	15 ans	fixe	740 000	1,27%	Caisse d'épargne
PRINCIPAL	PRU	15 ans	fixe	260 000	1,27%	Caisse d'épargne
Sous-total		15	fixe	2 350 000		
PRINCIPAL	gymnases ouest	20 ans	fixe	713 000	1,50%	Caisse d'épargne
PRINCIPAL	maison éclusière	20 ans	fixe	125 000	1,50%	Caisse d'épargne
DEPLACEMENTS	acquisitions foncières BHNS	20 ans	fixe	182 000	1,50%	Caisse d'épargne
DEPLACEMENTS	Acquisitions PEM	20 ans	fixe	150 000	1,50%	Caisse d'épargne
DEPLACEMENTS	PR Niversac	20 ans	fixe	280 000	1,50%	Caisse d'épargne
Sous-total		20	fixe	1 450 000		
DEV.ECO	ZAC EPICENTRE, emprunt n°1 (dont acquisition Gestas)	15 ans	fixe	500 000	1,33%	Agence France Locale
DEV.ECO	Pépinière	15 ans	fixe	130 000	1,33%	Agence France Locale
DEV.ECO	Multiplés rural de Lacropte	15 ans	fixe	60 000	1,33%	Agence France Locale
DEV.ECO	Quartier d'affaires, emprunt n°1	15 ans	fixe	800 000	1,33%	Agence France Locale
DEPLACEMENTS	Acquisitions bus	15 ans	fixe	400 000	1,33%	Agence France Locale
Sous-total		15	fixe	1 890 000		
ENFANCE	Crèche clos chassaing Emprunt n°1	20 ans	fixe	800 000	1,27%	Agence France Locale
MAISON DE SANTE	Construction Maison de santé Emprunt n°1	20 ans	fixe	270 000	1,27%	Agence France Locale
PRINCIPAL	Construction du gymnase sud	20 ans	fixe	700 000	1,27%	Agence France Locale
PRINCIPAL	Rénovation 84 logements rue Ludovic Trarieux	20 ans	fixe	140 000	1,27%	Agence France Locale
PRINCIPAL	Reconstruction FJT	20 ans	fixe	100 000	1,27%	Agence France Locale
Sous-total		20	fixe	2 010 000		
PRINCIPAL	gymnase Agonac	20 ans	fixe	700 000	1,155%	Agence France Locale
PRINCIPAL	itinéraires alternatifs	20 ans	fixe	900 000	1,155%	Agence France Locale
PRINCIPAL	déploiement de la fibre	20 ans	fixe	200 000	1,155%	Agence France Locale
PISCINES	apurement d'un déficit antérieur	20 ans	fixe	200 000	1,155%	Agence France Locale
Sous-total		20	fixe	2 000 000		
DECHETS	bornes entérées emp. N°2	15 ans	fixe	1 700 000	1,415%	Agence France Locale
TOTAL				11 400 000		

Trois campagnes d'emprunt ont eu lieu en mai, septembre et fin décembre. 3,7 M€ d'emprunt ont été réalisés dans les tous derniers jours de l'exercice et auraient très bien pu passer en restes à réaliser, toutefois l'option d'une inscription sur l'exercice 2017 a été privilégiée. Les caractéristiques des opérations financées et les opportunités de taux ont permis de flécher les emprunts sur des taux fixes et sur des maturités plutôt longues.

Pour la première fois également le Grand Périgueux a réalisé des emprunts de débuts de chantiers (quartier d'affaires, crèches, maison de santé) alors que traditionnellement, il se portait plutôt sur des emprunts d'équilibre, contractés en fin d'opérations. Deux raisons expliquent ce choix, d'abord la modestie de l'autofinancement prévisionnel (affiché à 5,4 M€) qui empêche toute largesse dans la gestion de trésorerie, ensuite la faiblesse des taux d'intérêts qui du fait de la reprise économique pourraient augmenter dans les prochains mois.

Par ailleurs les recommandations des services préfectoraux qui envisagent la règle de l'équilibre réel (couverture des besoins de financement par des ressources propres de la section d'investissement) budget par budget, et non de façon consolidée, incite les collectivités à ne pas laisser filer les déficits d'investissement, mêmes minimes, sur leurs budgets annexes. A défaut le budget principal pourrait être mis à contribution l'année suivante pour le versement d'une subvention de fonctionnement bien plus importante, dans le seul but de satisfaire à la règle de l'équilibre réel.

S'agissant de la typologie de la dette, les trois quarts de l'encours sont à taux fixe. La dette est saine et sans risque (plus de 99 % de la dette a le meilleur score possible selon la charte de bonne conduite). Enfin un emprunt a été rétrocédé à la commune de Limeuil et un autre donne lieu à remboursement partiel de la commune de Trémolat.

D'après les chiffres provisoires, en 2017 la section d'investissement serait financée à hauteur de 45 % par des résultats antérieurs et des reports, 38% par la dette et 17% par des subventions et le FCTVA.

II - LES ORIENTATIONS 2018

A. UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AMBITIEUX

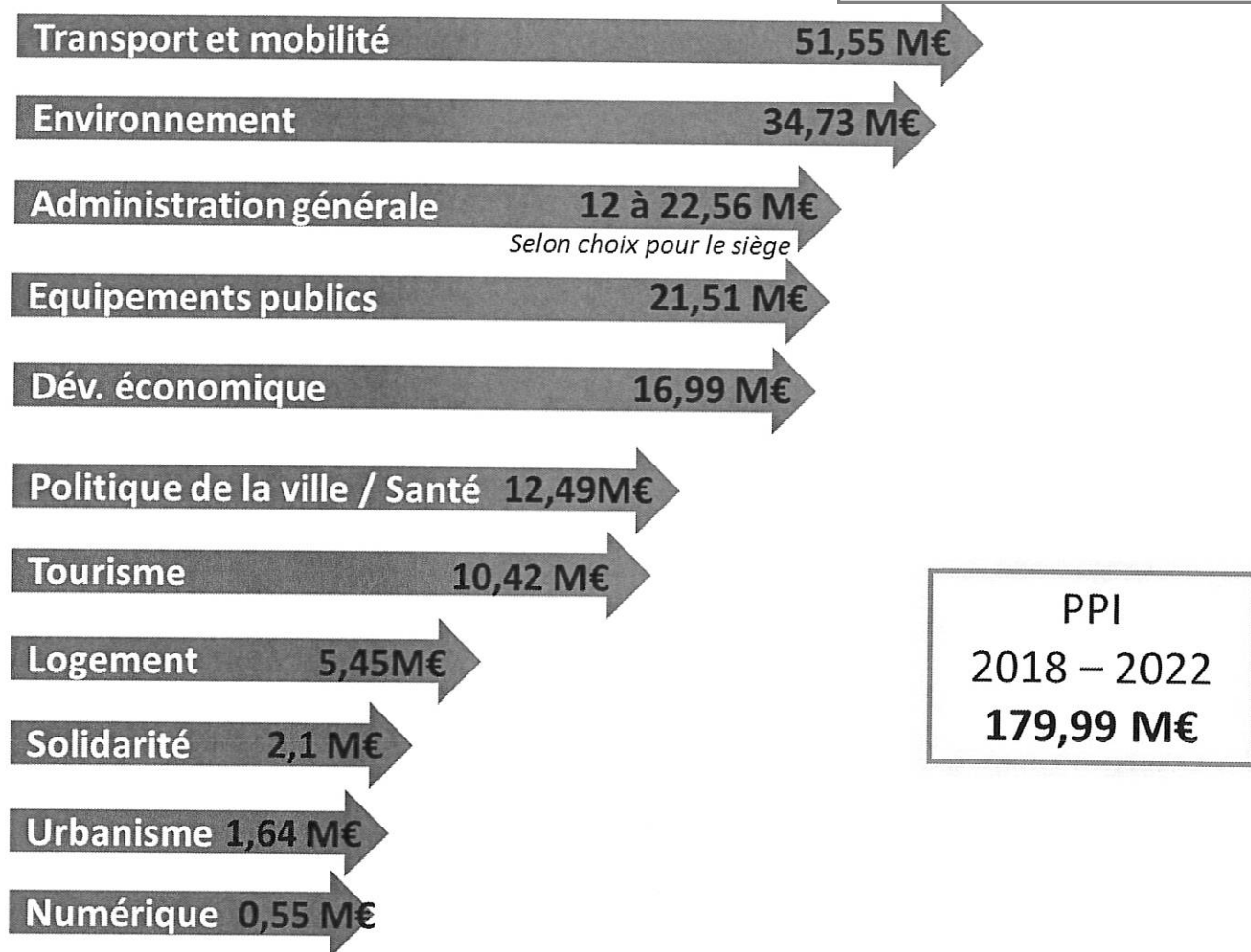
1- Un programme pluriannuel d'investissement (PPI) très conséquent

Malgré les fortes contraintes exercées sur les finances locales, notamment depuis 2014, la volonté des élus du Grand Périgueux est de poursuivre, même d'accentuer, l'effort de modernisation et d'aménagement du territoire.

Cet engagement se traduit par un programme d'investissement, dont la mise à jour pour les 5 prochaines années, porte le niveau de dépenses d'investissement à près de 180 M€, en valeur budgétaire, soit en TTC ou HT selon la nature des budgets.

Il met clairement l'accent sur des axes d'une politique tournée prioritairement vers les déplacements, l'environnement, l'économie et les équipements publics.

Le PPI s'étale sur la période 2018-2022, et s'oriente comme suit :



2- Une chaîne de l'épargne qui se dégrade fortement sous le poids de la dette

La loi de finances pour 2018 réintroduit une stabilité de l'enveloppe de la DGF, comme ce fût le cas entre 2011 et 2013. Aucun rattrapage des baisses connues entre 2014 et 2016 n'est à espérer. Aussi, la perte d'une recette annuelle de 2.6M€ pour le Grand Périgueux est désormais figée, ce qui en cumulé depuis 2014 représente plus de 7 M€.

Par conséquent le financement du PPI s'appuie très fortement sur la dette.

Si le Grand Périgueux est encore aujourd'hui relativement peu endetté, et malgré l'important recours à l'emprunt en 2017, la prospective ci-après marque l'affaïssement de l'épargne, sans action correctives et sur un scénario dit au « fil de l'eau », c'est-à-dire avec les principes actuels de gestion, concernant notamment :

- L'évolution progressive du versement transport (de 0.9% à 1% en 2017 1.10% en 2018, 1.25% en 2019)
- Le partage du fonds de péréquation intercommunale et communale (55/45)
- Une évolution des charges au niveau d'une inflation moyenne.

Montants en k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement	79 481	78 635	80 434	81 263	82 041	82 792
- Charges de fonctionnement hors dette	70 055	71 600	72 993	74 267	75 613	76 443
= Epargne de gestion	9 426	7 035	7 441	6 996	6 429	6 348
- Intérêts de la dette	710	690	1 066	1 782	2 364	2 489
= intérêts dette antérieure	710	547	476	416	357	301
+ intérêts dette nouvelle	0	143	590	1 366	2 007	2 188
= Epargne brute	8 716	6 345	6 375	5 214	4 065	3 860
- Remboursement en capital de la dette	4 430	4 366	5 543	6 733	8 063	6 349
= capital antérieur	4 430	3 820	3 548	2 991	2 754	357
+ capital nouveau	0	546	1 995	3 742	5 309	5 992
= Epargne nette	4 286	1 979	832	-1 518	-3 998	-2 489
Encours de dette au 01.01	32 693	39 263	65 146	99 855	128 358	134 081
- capital remboursé	4 430	4 366	5 543	6 733	8 063	6 349
+ emprunt nouveau	11 000	30 249	40 252	35 236	13 786	4 808
= Encours au 31.12	39 263	65 146	99 855	128 358	134 081	132 540
/ Epargne brute	8 716	6 345	6 375	5 214	4 065	3 860
= Délai de désendettement	4,5	10,3	15,7	24,6	33,0	34,3

Cette hypothèse de travail n'est bien entendu pas envisageable et n'a pour objet que de démontrer que pour mener à bien un projet d'investissement ambitieux, il est nécessaire de définir une nouvelle stratégie budgétaire.

3- Vers une nouvelle stratégie budgétaire

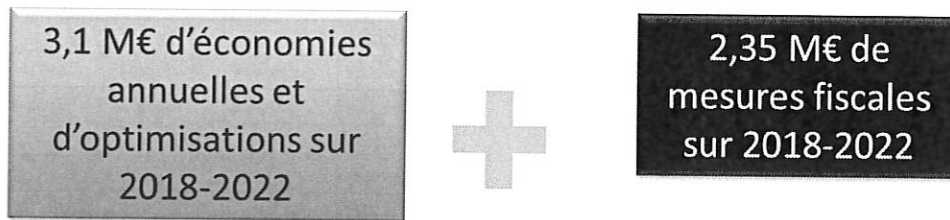
A cette fin, les élus du Grand périgieux ont travaillé en commission ad hoc à la hiérarchisation du programme d'investissement puis à la définition de mesures d'économies de dépenses et d'optimisation de recettes afin de restaurer et d'améliorer le niveau d'épargne antérieur de l'agglomération.

53 mesures ont été proposés, 43 ont été retenues lors du séminaire d'orientations budgétaires du 08 décembre 2017, invitant tous les conseillers communautaires.

Ce dispositif est un engagement sur 5 ans qui porte à terme une amélioration de l'épargne à hauteur de 5.3M€ par an. Comparé au niveau d'épargne actuel du Grand Périgieux, cela constitue un effort et résultat particulièrement remarquable, c'est le doublement du niveau de l'épargne brute du budget 2017.

Ces mesures traduisent une baisse tendancielle des charges de fonctionnement et une réelle croissance des recettes. S'agissant en particulier des dépenses, le plan de l'agglomération va bien au-delà des prescriptions de la loi de finances, qui demande une croissance contenue de charges de fonctionnement à 1.2%.

Elles sont constituées comme suit :



En M€	2018	2019	2020	2021	2022
Economies	1,86	0,89	0,27	0,07	0,02
Fiscalité	0,55	0,5	0,8	0,5	

Les mesures sur les charges concernent tous les services à l'exception de la compétence de l'accueil de loisirs sans hébergement transférée en septembre 2017 au Grand Périgueux.

S'agissant des recettes fiscales, il s'agit d'une part d'intégrer une recette nécessaire au transfert d'une nouvelle compétence, consécutivement à la loi MPTAM du 27 janvier 2014, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI), à hauteur de 0.55M€. D'autre part, une mesure de revalorisation du versement transport est intégrée à hauteur de 0.8M€ en 2020, considérant l'engagement sans précédent du projet d'investissement dans la politique liée à la mobilité. Enfin, une double mesure sur le taux de foncier bâti, espacée dans le temps, permet un accroissement des ressources à hauteur de 1M€ au total. La large base fiscale du territoire du Grand Périgueux permet que cette évolution ne pèse pas trop significativement sur les ménages.

L'ensemble du dispositif est détaillé comme suit :

Politique	Mesure	2018	2019	2020	2021	2022	
Gestion des déchets	Arrêt de la distribution gratuite des sacs noirs	50 000 €					
	Redéploiement des agents de collecte sur une régie d'entretien des espaces verts et rivières	120 000 €	240 000 €				
	Déchèteries : internalisation de l'entretien des espaces verts	15 000 €					
	Exercice en régie de la collecte sur la commune de Paunat	100 000 €					
	Revalorisation de la redevance spéciale de 5 % par an	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	
Ressources Humaines	Non remplacement de départs d'agents	105 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €		
	Non titularisation de 4 contrats aidés	50 000 €					
	Baisse de 10 % des remplacements (effet J de carence)	60 000 €					
Communication	Suppression du stand à la foire exposition de Périgueux	26 000 €					
	Baisse de 10 % des partenariats culturels et sportifs	- €	50 000 €				
	Suppression de l'édition papier du magazine	100 000 €					
	Arrêt des insertions publicitaires récurrentes, hors annonces légales	30 000 €					
Administration générale	Vente du siège de la CCPVT, du local du SMECTOM de Vergt et des terrains adjacents (économies sur frais de gestion)	10 000 €	30 000 €				
	Économies sur les contrats de prestation de services, de fournitures...	20 000 €	20 000 €				
	Recrutement d'un contrôleur de gestion	- 30 000 €	- 10 000 €				
Développement durable	Abandon des actions externalisées d'éducation à l'environnement	30 000 €					
Tourisme	Non reconduction de la campagne d'affichage dans le métro (Supérieur)	100 000 €					
	Non reconduction de l'accueil du congrès des camping-cars	25 000 €					
	Baisse de la subvention de fonctionnement à l'OTI	50 000 €					
Economie	Baisse de la subvention de fonctionnement à la MDE	50 000 €					
	Arrêt du salon Fodali	65 000 €					
	Diminution des frais d'études en matière de développement économique	40 000 €					
	Retrait du SMAD		100 000 €				
Transports	Nouvel allotissement des marchés de transport scolaire	35 000 €					
	Vente d'emplacements publicitaires commerciaux sur les bus du réseau Péribus	35 000 €	35 000 €				
	Basculement des lignes régulières en TàD	100 000 €					
	Réduction de 150 000 Km/an du kilométrage réalisé sur le réseau	- €	150 000 €	200 000 €			
	Evolution des tarifs des transports réguliers et scolaires	- €	50 000 €				
	Nouvelle organisation de la délivrance des titres de transport	- €	35 000				
	Pas de stickage des bus en 2018 (budget com)	50 000 €					
	Autres mesures transport		22 000 €				
Politique de la ville - Habitat	Suppression des subventions aux CCAS dans le cadre de la politique de la ville	15 000 €					
	Internalisation de la gestion du programme Amélia 2	- €	50 000 €				
Enfance	Déplafonnement des tarifs pour les revenus supérieurs	20 000 €					
Gens du voyage	Convention avec la CC Dronne et Belle pour l'accueil des gens du voyage	20 000 €					
	Internalisation / évolution du suivi social des gens du voyage	25 000 €					
Finances	AC voirie en investissement (ex CCIMP)	500 000 €					
Voies Vertes	Voie verte : rationalisation du niveau d'entretien	20 000 €					
TOTAL économies / optimisations		3 108 000 €	1 856 000 €	892 000 €	270 000 €	70 000 €	20 000 €

C. UN EQUILIBRE BUDGETAIRE RESTAURE

1- Une amélioration sensible des ratios

Grâce à ce dispositif volontariste, le niveau d'épargne nette et la capacité de désendettement demeure assumable sur la période selon le niveau de réalisation des investissements.

Ainsi, la chaîne de l'épargne projetée est la suivante :

Montants en k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement	79 481	78 635	80 434	81 263	82 041	82 792
- Charges de fonctionnement hors dette	70 055	71 600	72 993	74 267	75 613	76 443
Mesures d'économies (D&R)		1 856	2 748	3 018	3 088	3 108
Mesures fiscales suppl. (GEMAPI/FB/VT)		550	1 050	1 850	2 350	2 350
= Epargne de gestion	9 426	9 441	11 239	11 864	11 867	11 806
- Intérêts de la dette	710	690	1 066	1 782	2 364	2 489
= intérêts dette antérieure	710	547	476	416	357	301
+ intérêts dette nouvelle	0	143	590	1 366	2 007	2 188
= Epargne brute	8 716	8 751	10 173	10 082	9 503	9 318
- Remboursement en capital de la dette	4 430	4 366	5 543	6 733	8 063	6 349
= capital antérieur	4 430	3 820	3 548	2 991	2 754	357
+ capital nouveau	0	546	1 995	3 742	5 309	5 992
= Epargne nette	4 286	4 385	4 630	3 350	1 440	2 969
Encours de dette au 01.01	32 693	39 263	62 740	93 651	117 286	117 571
- capital remboursé	4 430	4 366	5 543	6 733	8 063	6 349
+ emprunt nouveau	11 000	27 843	36 454	30 368	8 348	-650
= Encours au 31.12	39 263	62 740	93 651	117 286	117 571	110 572
/ Epargne brute	8 716	8 751	10 173	10 082	9 503	9 318
= Délai de désendettement	4,5	7,2	9,2	11,6	12,4	11,9
= Epargne nette	4 286	4 385	5 236	4 766	3 579	5 426
= Délai de désendettement	4,5	6,1	6,9	8,1	8,0	7,3

Taux
de réa.
100%

Taux
de réa.
70%

En effet, avec un taux de réalisation à 70% qui porterait l'investissement annuel moyen à 25 M€, soit un montant exceptionnel, le niveau de l'épargne nette reste correct sur la période alors même que l'encours de dette est multiplié par 2.8.

Aussi, la capacité de désendettement est très acceptable à moins de 8 ans.

Ce niveau d'épargne nette, comme les précédents, reste modeste à en moyenne 6% des recettes réelles.

2- Les grands principes directeurs pour 2018

Outre l'application progressive des mesures « correctives » évoqués ci-dessus, la construction des orientations budgétaires en fonctionnement repose sur les principes suivants, décidés pour partie antérieurement :

- La décision d'augmentation progressive de la taxe sur les grandes surfaces commerciales
- Le choix de faire évoluer le versement transport de 0.1 point en 2017, 2018
- Un partage du FPIC entre les communes et l'agglomération inchangé, contrairement à ce qui avait été décidé, à hauteur de 55/45, compte tenu du gel de son enveloppe.
- L'application pleine et entière du dispositif mis en place en 2017, de partage de la croissance du foncier bâti communal et du reversement intégral des taxes d'aménagement communales, sur le périmètre des parcs d'activités investis et entretenus par le Grand Périgueux.

Ainsi, les grands équilibres budgétaires prévisibles pour 2018 sont les suivants, en consolidant tous les budgets, uniquement avec les mouvements réels, hors financement entre les budgets eux-mêmes, et en M€ :

NATURE	TOTAL BUDGET 2017	Pré CA	Taux de réa anticipé	OB 2018	perspectives évolution du budget	Hors Impact ALSH
<i>Recettes de fonctionnement</i>	76,67	79,08	103,1%	79,27	3,4%	2,6%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	70,63	70,05	99,2%	70,02	-0,9%	-1,4%
<i>Intérêts de la dette</i>	0,71	0,71	100,0%	0,73	2,8%	
<i>Epargne brute (RF-DF)</i>	5,33	8,31	156,0%	8,52	59,8%	
<i>dont cessions terrains</i>		2,05				
<i>Capital de la dette</i>	4,43	4,43	100,0%	4,55	2,7%	
<i>Epargne nette</i>	0,90	3,88	431,5%	3,97	341,1%	

Il est à noter que, grâce aux mesures prises, l'effet ciseau constaté l'année dernière est inversé. On constate en effet une croissance significative des recettes et une baisse des charges.

Il convient de noter qu'en 2018, le périmètre territorial et les champs de compétences de l'agglomération sont stabilisés, ce qui permet une comparaison 2017-2018 plus aisée. Une correction est apportée cependant concernant la compétence ALSH transférée pour l'essentiel en septembre 2017. En effet, bien que l'ensemble des mouvements de dépenses et de recettes supplémentaires soient neutralisés par les attributions de compensation, l'impact n'est pas le même entre les lignes de dépenses et de recettes.

Cet effet représente en charge une croissance nette de 0.4M€ et « corrigées », les dépenses totales baissent en fait de 1.4% et les recettes croissent de 2.6%.

Cela permet de mesurer très concrètement les effets de la nouvelle stratégie budgétaire.

L'épargne brute (hors cessions) est ainsi en croissance très sensible, de plus de 60%. Pour autant le taux d'épargne brute est dans la moyenne basse, à 10.75%. En effet, à titre indicatif, seules 6 communes du Grand Périgueux ont un taux d'épargne inférieur à 10%.

Enfin, il est à noter la faible croissance de la charge de la dette malgré le recours à l'emprunt de 2017. Cela s'explique par l'extinction de certaines de lignes de prêts antérieurs.

D. DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ

1- L'effet du programme d'économie

En effet, en 2018, les dépenses de fonctionnement hors dette connaîtront une baisse en valeur de près de 460 000€, soit 0.65%, malgré la prise en compte en année pleine de la compétence ALSH.

Les principaux postes de dépenses sont exposés dans le tableau suivant

Dépenses de fonctionnement hors dette	Total budget 2017	Pré CA	OB 2018	évolution
Administration générale	4,61	4,59	4,81	4,3%
Communication	0,91	0,91	0,86	-5,5%
Gens du voyage	0,47	0,47	0,37	-22,0%
Habitat	0,16	0,16	0,21	33,1%
Politique de la ville	0,45	0,45	0,37	-17,5%
Rivières, GEMAPI, voie verte	0,37	0,36	0,47	27,8%
Routes	0,04	0,04	0,04	-9,8%
Stratégie/Urba/dév durable	0,77	0,74	0,73	-4,6%
Université	0,42	0,42	0,42	0,0%
Contingent incendie	3,58	3,58	3,64	1,6%
PDIPR	0,03	0,03	0,03	0,0%
CIAS	0,13	0,13	0,13	0,0%
DFCI			0,06	
sous total compétences	11,93		12,13	1,7%
Solidarité	1,50	1,50	1,50	0,0%
FNGIR	1,66	1,66	1,66	0,0%
Prélèvement sur DGF	2,50	2,50	2,50	0,2%
Att. compensation	15,28	15,28	13,76	-9,9%
Sous Total Budget Principal	32,87	32,81	31,55	-4,0%
Piscines	2,48	2,46	2,53	1,7%
Déchets	10,35	10,30	10,13	-2,1%
Développement économique	2,05	2,01	1,70	-17,0%
Enfance	9,94	9,74	11,49	15,7%
dont services centraux	0,61	0,60	0,62	2,1%
dont crèches	8,23	8,06	8,39	2,0%
dont ALSH	1,10	1,08	2,48	125,3%
Tourisme	1,76	1,76	1,57	-10,9%
Sous Total Budget annexes M14	26,58	26,26	27,41	3,1%
Assainissement	1,80	1,75	1,75	-3,1%
Déplacements	7,53	7,47	7,51	-0,2%
Aéroport	1,86	1,76	1,80	-3,1%
Total budgets annexes	37,76		38,47	1,9%
Total	70,63	70,05	70,02	-0,87%

Concernant les compétences, seuls 5 postes sont en évolution :

- Les frais dit d'administration générale : il s'agit là principalement de la mise en place de la participation employeur à la prévoyance (maintien de salaire)
- L'habitat avec le lancement d'Amélia 2
- La prise en compte de la compétence GEMAPI, obligatoirement transférée, qui crée un nouveau poste de dépenses dans la compétence Rivières
- Le contingent incendie dont l'augmentation de 1.6% est pour le Grand Périgueux significative
- Les piscines (+1.7%) dont les dépenses progressent de 50 000€
- Les crèches (+2%) où œuvrent une très grande majorité des effectifs qui constituent ainsi un GVT (glissement vieillesse traitement).

Par ailleurs, l'ensemble des crédits des autres compétences est en baisse, parfois sensible.

S'agissant du **prélèvement sur la DGF**, il faut noter que la faille réglementaire, qui excluait les recettes des budgets annexes de la ponction, et qui avait motivé le Grand Périgueux à créer de nombreux budgets annexes en 2014, s'est refermée, ce qui explique la progression de ce prélèvement pour 2018.

L'effort de solidarité envers les communes reste à son niveau.

Concernant **les attributions de compensation** (AC), la baisse provient pour partie de la prise en compte des ALSH, mais aussi du transfert en AC d'investissement d'une part importante (0.5M€) de l'attribution de Boulazac Isle Manoire.

2- Vers la baisse de la masse salariale

La masse salariale, intégrée dans les compétences ci-dessus, est sur une tendance à la baisse, au-delà de l'affichage globale, après correction de l'effet ALSH.

En effet, si globalement la charge de 21.01M€ est en croissance de 5.6%, corrigée de la prise en compte en année pleine des ALSH transférés, les dépenses de personnel baisseraient de 0.3%.

Ainsi, entre la fin 2017 et la fin 2018, 12 postes seront supprimés, même si 4 resteront à charge car basculant sous contrat vers l'office de tourisme.

La masse salariale représente 29.9% des dépenses de fonctionnement, en soulignant que les compétences de gestion du Grand Périgueux se sont fortement accrues, et que la régie directe est prédominante dans les choix d'exploitation.

La masse salariale se répartit comme suit :

	Budget 2017	OB 2018	
Administration	724 300 €	821 500 €	13,4%
Elus	114 500 €	118 000 €	3,1%
Secrétariat général	324 000 €	312 000 €	-3,7%
Patrimoine	620 800 €	662 400 €	6,7%
Europe	54 000 €	52 700 €	-2,4%
Finances	206 000 €	221 600 €	7,6%
Informatique	181 600 €	197 800 €	8,9%
Maitrise d'ouvrage	457 700 €	434 600 €	-5,0%
Ressources humaines	300 000 €	317 000 €	5,7%
Communication	118 600 €	125 000 €	5,4%
Gens du voyage	192 700 €	181 600 €	-5,8%
Habitat	87 600 €	91 000 €	3,9%
Stratégie	182 700 €	225 000 €	23,2%
Politique de la ville	259 700 €	218 000 €	-16,1%
Université	32 000 €	32 500 €	1,6%
Urbanisme	382 900 €	350 000 €	-8,6%
Petite Enfance	8 047 000 €	8 084 000 €	0,5%
Enfance	354 500 €	1 532 000 €	332,2%
Gestion des déchets	3 884 900 €	3 630 000 €	-6,6%
Piscines	1 322 000 €	1 370 000 €	3,6%
Développement économique	346 650 €	330 000 €	-4,8%
Tourisme	540 350 €	540 000 €	-0,1%
Assainissement collectif	293 050 €	307 000 €	4,8%
SPANC	225 650 €	225 000 €	-0,3%
Aéroport	420 400 €	405 000 €	-3,7%
Déplacements	218 500 €	225 000 €	3,0%
TOTAL	19 892 101 €	21 008 700 €	5,6%

E. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN CROISSANCE

1- Les recettes par mission

Comme évoqué précédemment, les recettes vont croître de l'ordre de 3.4%, soit une progression en valeur de 2.6M€.

L'évolution des ressources, compte tenu de la stabilité de la DGF et à attribution de compensation relativement constantes, provient principalement de la fiscalité.

Une part importante est issue également de l'effet année pleine des recettes de tarification des ALSH, +0.6M€.

Par ailleurs, les recettes de services sont assez stables.

Elles se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement	Total budget 2017	Pré CA	OB 2018	évolution
Administration générale	0,32	0,26	0,32	0,9%
Gens du voyage	0,29	0,23	0,25	-13,4%
Habitat	-	-	0,01	#DIV/0!
Politique de la ville	0,19	0,15	0,15	-21,8%
Stratégie/Urba/dév durable	0,25	0,25	0,21	-15,6%
Université	0,03	0,03	0,03	10,0%
Taxe d'habitation	10,36	10,36	10,46	1,0%
Taxe foncier bâti	3,98	3,98	4,02	1,0%
Taxe Foncier non bâti	0,43	0,43	0,43	1,0%
Cotisation foncière des entreprises	7,92	8,04	8,08	2,0%
Cotisation VA des entreprises	4,85	4,85	5,24	8,0%
Taxe surfaces commerciales	1,83	2,32	1,89	3,3%
Impots entreprises de réseau	0,50	0,50	0,51	1,5%
Taxe d'aménagement ZAE	0,15	0,26	0,15	0,0%
Progression TFB ZAE	0,03	0,04	0,04	33,3%
Taxe GEMAPI			0,55	
Allocations compensatrices	0,76	0,76	0,74	-3,0%
FPIC	1,28	1,28	1,28	0,0%
DGF	10,24	10,24	10,18	-0,6%
Att. compensation	0,12	0,12	0,12	0,0%
Sous Total Budget Principal	43,52	44,09	44,65	2,6%
Piscines	0,95	0,93	0,99	4,3%
Déchets	11,26	11,64	11,37	1,0%
Développement économique	0,51	2,00	0,29	-43,4%
Enfance	6,04	6,04	6,64	9,9%
dont crèches	5,73	5,73	5,71	-0,4%
dont ALSH	0,30	0,30	0,93	205,6%
Tourisme	1,04	1,00	1,00	-3,5%
Sous Total Budget annexes M14	19,78	21,60	20,28	2,5%
Assainissement	3,40	3,40	3,39	-0,2%
Déplacements	8,74	8,75	9,78	11,9%
dont VT	6,70		7,48	11,6%
Aéroport	1,22	1,17	1,10	-10,1%
TOTAL Budgets annexes	33,14		34,55	4,2%
Total	76,66	79,08	79,27	3,40%

Les prévisions de croissance des bases fiscales se situent à 1%, sauf pour la CFE qui progresse de 2%, intégrant l'harmonisation de l'imposition à la base minimum sur tout le nouveau territoire.

Il est à souligner la très forte progression de la cotisation à la valeur ajoutée, à 8%, en précisant que cette recette est notifiée.

Par ailleurs et comme évoqué, le transfert de la compétence GEMAPI s'accompagne de la création d'une taxe additionnelle, qu'il est proposé de fixer à 550 000 €. Ce produit attendu est réparti proportionnellement entre les taxes « ménages » et la CFE.

Enfin, conformément aux décisions antérieures, le taux de versement transport sera porté à 1.1% et le coefficient de la taxe sur les grandes surfaces (TASCOM) sera de 1.1 (+0.05).

Aussi, les taux d'imposition seront proposés au budget comme suit :

	2017	2018
Taxe d'habitation	7.51%	7.51%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.74%	3.74%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4.73%	4.73%
Cotisation foncière des entreprises	27.76%	27.76%
Taxe d'enlèvement des déchets ménagers	10.50%	10.50%
Versement Transport	1%	1.1%
Coefficient TASCOM	1.05	1.10

F. UN INVESTISSEMENT RECORD

Alors que l'année 2017 fût exceptionnelle sur le plan de la réalisation des investissements, à 18.79M€ et avec un taux de réalisation à 67%, l'année 2018 affiche des ambitions encore plus élevées.

En effet, la prévision sera poche de 38M€, soit une progression de 37%, sous l'effet de la mise en œuvre du plan global de déplacement.

En M€	TOTAL BUDGET 2017	Pré CA	Taux de réa anticipé	OB 2018	perspectives évolution du budget
Dépenses d'investissement hors dette	27,72	18,79	67,8%	38,01	37,1%

A taux de réalisation égal, ce sont plus de 25 millions d'euros d'opérations d'investissement qui seraient ainsi réalisés.

1- Les principales opérations

Elles se répartissent comme suit, en M€ :

Dépenses d'investissement hors dette	Total budget 2017	Pré CA	OB 2018	évolution
Administration générale	0,90	0,64	2,57	185%
Communication	0,01	0,01		
Gens du voyage	0,06	0,05		-100%
Habitat	0,64	0,21	1,16	82%
Politique de la ville	0,50	0,37	0,92	84%
Rivières, voie verte	0,73	0,65	0,85	16%
Routes	1,01	0,79	2,60	157%
Stratégie/Urba/dév durable	1,08	0,76	0,77	-29%
Gymnases	4,35	3,11	2,33	-46%
Divers	0,09	0,09		-100%
Fonds de concours	0,47	0,30	0,40	-15%
Attribution de compensation	0,19	-	0,75	
Sous Total Budget Principal	10,03	6,98	12,35	23%
Piscines	0,27	0,13	0,20	-25%
Déchets	6,10	4,88	4,10	-33%
Développement économique	3,50	2,33	4,70	34%
Enfance	0,74	0,52	1,65	123%
Tourisme	0,37	0,30	0,91	147%
Maison de santé	1,00	0,48	0,80	-20%
Sous Total Budget annexes M14	11,97	8,64	12,36	3%
Assainissement	1,98	1,04	3,90	97%
Déplacements	3,70	2,13	9,40	154%
Aéroport	0,04	0,01		-100%
Total	27,72	18,79	38,01	37%

On peut souligner l'accent mis sur les politiques relatives à :

- **la mobilité** avec **9.4M€ sur les transports péribus**, concernant notamment le pôle d'échanges multimodal à Périgueux, l'aménagement de voie pour faciliter le passage du bus, les parkings relais et haltes ferroviaires, mais aussi avec **2.6 M€**, des travaux conséquents **sur les itinéraires alternatifs**.
- **l'environnement**, avec le déploiement des bornes enterrées (4.1M€), et l'assainissement, urbain et périurbain (3.9M€)
- **l'économie, 4.7M€**, intégrant le quartier d'affaires au sernam, le parc de Marival et celui de Sorges.
- **les équipements publics**, par la poursuite du plan gymnases (2.3M€) et le lancement des travaux de la crèche à clos chassaing (1.6M€)
- **la cohésion sociale**, par un soutien important aux acteurs de l'habitat et de la politique de la ville (2M€).
- **au développement touristique** (0.8M€), par l'engagement de la modernisation du lac de Neufont

2- Le financement de l'investissement

Le financement du projet d'investissement s'effectue comme suit, hors résultats reportés, en M€ :

Besoin de financement hors dette	38.01
Ressources propres de la section d'investissement	16.06
Cession de terrains éco	0.9
Epargne nette	3.97
Emprunt	17.08

II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUES

A. ADMINISTRATION GENERALE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Commission Administration

BILAN 2017

Outre la gestion du fonctionnement quotidien de la structure intercommunale, l'année 2017 a été marquée par l'extension du territoire, la mise en œuvre des actions du schéma directeur informatique et numérique ainsi que le schéma de mutualisation.

1- L'extension du territoire et nouvelles compétences

- ✓ Au niveau du Secrétariat Général l'extension du territoire et la prise de nouvelles compétences ont conduit à la reprise de l'ensemble des contrats liés à la logistique et aux assurances de l'ex-CCPVTT, ainsi qu'à la mise en place de nouvelles navettes courriers vers les sites déconcentrés situés sur les communes entrantes.

Outre ces aspects logistiques, un travail important a été effectué pour la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'agglomération.

Ainsi, il a fallu préparer et assurer l'installation des nouvelles instances :

- Conseil communautaire (95 membres)
- Bureau communautaire (71 membres)
- Les commissions extra-communautaires restructurées et réduites à 6.

En parallèle, a également été revu l'ensemble des délégations au Président et au Bureau communautaire. Ces délégations ont un double intérêt : assurer une meilleure réactivité de la structure et surtout ne pas encombrer les conseils communautaires par des décisions de gestion courante, afin de permettre de débattre de manière plus approfondie sur les questions les plus importantes et les plus structurantes de l'agglomération.

Enfin, l'arrivée de nouvelles compétences et de nouveaux élus ont conduit à modifier l'ensemble des délégations de fonction consenties par le Président aux Vice-Présidents et conseillers délégués.

- ✓ Au niveau de l'informatique, l'ensemble des centres de loisirs et l'office de Tourisme Intercommunal ont été équipés à neuf.

Le coût pour l'année 2017 en investissement a été de 66 000 € TTC.

2- La mise œuvre du schéma directeur informatique et numérique

Suite à son adoption en 2016, le Schéma Directeur Numérique et Informatique (SDIN) a donné lieu à la mise en œuvre de premières actions.

Tout d'abord le renouvellement de l'ensemble des infrastructures informatiques de l'agglomération. Cette opération lourde qui a conduit notamment au changement de nos serveurs et des équipements de réseau a duré 3 mois.

Autre action qui a débuté cette année et prendra fin au premier trimestre 2019, la mise œuvre d'une solution de Gestion Electronique des Données (GED).

La GED est un projet qui installera une nouvelle façon de travailler au quotidien pour gagner du temps et sécuriser la gestion des documents. Au-delà de l'objectif zéro papier, la GED permettra une fluidification et une harmonisation des circuits de traitement de l'information (gestion des courriers par exemple), une centralisation et une facilité d'accès aux informations ainsi l'amélioration de la collaboration dans ou entre les services ainsi qu'avec les tiers.

Enfin, une action sur le travail à distance et la mobilité a été menée qui a consisté en l'équipement en tablette des nouveaux élus et permettant la réception des ordres du jour des assemblées délibérantes et l'équipement des cadres en ordinateurs portables « nouvelle génération » autorisant un accès aux serveurs de l'agglomération à distance.

Le coût pour l'année 2017 de ces actions a été de 300 000 € TTC en investissement.

3- La mise en œuvre de premières actions en matière de mutualisation

Un groupement de commande a été mis en place en matière de télécommunication. Il a regroupé 29 membres (25 communes et trois organismes satellites). Ce groupement va permettre des économies substantielles et de meilleures offres techniques.

Le coût en fonctionnement a été de 16 000 € TTC pour la rémunération d'un bureau d'étude technique.

Les gains attendus seront de l'ordre de 50 000 € TTC annuels pour l'ensemble des membres du groupement.

Autre action menée en matière informatique, l'interconnexion entre la régie Péribus, la Maison de l'Emploi et l'Office de Tourisme Intercommunal qui pour un coût de 19 000 € TTC devrait permettre de générer une économie de l'ordre de 50 000 € TTC annuels.

4- Gestion « quotidienne » de la logistique et de l'informatique de la structure

- En ce qui concerne le secrétariat général :

- Le budget réalisé en fonctionnement pour 2017 est de 450 000 € (courriers, reprographie, fournitures administratives, téléphonie etc.). il est en forte augmentation (12.5% par rapport à 2016) du fait de l'extension du territoire et de la reprise des divers contrats en cours de la CCPVT, du paiement de factures de téléphonie contestées en suspens depuis plusieurs années (près de 8000 €) et de l'accroissement des primes d'assurance (environ 10 000€).
- En 2017 au secrétariat Général, ce sont près de 19 000 courriers en réception qui ont été traités et 37 000 plis expédiés, soit respectivement une croissance de 11.5 et 19.5% par rapport à 2016.
Le service a également procédé à la rédaction et au suivi de 460 actes administratifs dont 347 délibérations et décisions (+ 36% par rapport à 2016)
- Le budget d'investissement est resté stable en 2017, il est de 50 000 € (véhicules, mobiliers etc.).

- En ce qui concerne l'informatique :

- Le budget de fonctionnement 2017 est resté stable par rapport à 2016 avec une réalisation à 125 000 € (maintenance logicielle, interconnexion, consommables etc.)
- Le budget d'investissement 2017 est de 385 000 €. Il est ainsi en forte croissance, 140%, du fait des actions du schéma directeur numérique et informatique précisées ci-dessus.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

L'année 2018 sera avant tout consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des documents de programmations que sont le SDIN et le schéma de mutualisation.

1- Poursuite de la mise en œuvre du schéma de mutualisation :

Des groupes de travail vont être mis en place pour travailler sur divers projets de mutualisation. Trois d'entre eux déjà avancés devraient avoir un impact budgétaire dès cette année :

- les groupements de commande

Pour 2018, il est prévu d'engager un groupement de commande pour les marchés d'assurance. Compte tenu de la complexité de la matière il sera fait appel à un prestataire extérieur qui sera chargé de faire un audit des contrats existants, d'élaborer le cahier des charges puis d'aider au choix des prestataires et à la mise en place des contrats. Comme pour la téléphonie, le coût de cette assistance, évaluée à 30 000 € sera partagée entre les membres du groupement en fonction de leur population.

- Acheteur public mutualisé

Le recrutement d'un acheteur public est prévu pour 2018. Cet agent qui sera en charge des achats de l'agglomération sera également mutualisé pour assurer le montage de groupement de commande et pourra également intervenir pour le compte de communes isolées. Les modalités financières de son intervention restent à définir par le groupe de travail « achats mutualisés ». Le coût de ce recrutement pour l'année 2018 est estimé à 50 000 €.

- la plateforme de ressources mutualisées

Cette plateforme centralisera des éléments d'information (liste des matériels susceptibles d'être prêtés entre communes, « petites annonces » projets pour que les communes qui souhaitent s'y associer entrent en contact, propositions de prestations de services par les communes membres, etc.

Elle sera hébergée sur l'extranet de l'agglomération dont le coût global sera de l'ordre de 15 000 € en investissement.

2- La mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique et Numérique (SDIN):

En 2018, il est prévu de travailler notamment sur 3 des actions du SDIN :

- La refonte du site web du Grand Périgueux

Ce projet a pour objectif de refaire le site internet de l'agglomération et de développer des services en ligne afin de parvenir, à terme, à un portail « citoyen » permettant aux habitants de disposer d'information et de services d'inscription et de paiement en ligne, les télé-services devenant la priorité fonctionnelle du portail de l'agglomération. Le site devrait être mis en place fin 2018- début 2019.

Le coût estimé pour 2018 est de 130 000 € en investissement.

- Mise en place d'un outil de gestion électronique des documents (GED)

Cette action entamée en 2017 va se poursuivre en 2018 pour arriver à terme fin du premier trimestre 2019.

Le coût estimé pour 2018 est de 80 000 € TTC en investissement

- Le portail famille :

Cet outil remplacera tous les logiciels métiers de la petite enfance et de l'enfance. Il doit permettre de créer une base de données unique qui suivra les enfants de la crèche aux centres de loisirs avec des interconnexions possibles sur les outils du scolaire gérés par les communes. Ainsi cela facilitera les relations avec les parents qui n'auront pas à saisir à de nombreuses reprises les mêmes informations et permettra à la collectivité d'avoir un meilleur suivi.

Le coût estimé pour 2018 est de 80 000 € TTC en Investissement.

3- Gestion « quotidienne » de la logistique et de l'informatique de la structure

- En ce qui concerne le secrétariat général
 - Le budget prévisionnel de fonctionnement de 2018 est en baisse de 7 % et sera de 420 000 € (courriers, reprographie, fournitures administratives, téléphonie etc.)
 - Le budget d'investissement prévisionnel de 2018 est de 55 000 € (véhicules, mobiliers etc.)
- En ce qui concerne l'informatique
 - Le budget prévisionnel de fonctionnement 2018 connaît une légère hausse du fait du paiement en années pleine de nouveaux logiciels métiers et se situera à 150 000 € (maintenance logicielle, interconnexion, consommables etc.).
 - Le budget d'investissement 2018 est de 494 000 € (notamment actions du SDIN)

B. RESSOURCES ET SERVICES A LA POPULATION

Commissions : Administration, Cohésion sociale, Développement durable et Environnement

1- Ressources humaines

BILAN 2017

Le bilan de l'année 2017 en matière de gestion des ressources humaines a été marqué par deux temps forts : la mise en place de l'extension du territoire au 1/1/2017 (ex CCPVTT) et le transfert de deux compétences : Enfance et Tourisme.

C'est environ 48 emplois (dont 16 personnes sur 3 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), 16 personnes pour l'office de tourisme, les autres étant affectés dans les services) qui ont été ajoutés aux effectifs du Grand Périgueux, au 1^{er} janvier 2017. Un travail important a été mené par les services ressources des deux intercommunalités, et notamment sur la planification des temps de travail dans les ALSH, la mise en place de conventions de mise à disposition,...

Ces prises de compétence ont élargi l'action du Grand Périgueux à destination des citoyens. En cours d'année, ce sont 10 ALSH supplémentaires qui intègrent la gestion communautaire (soit environ 70 personnes tous statuts confondus) qui représentent environ 35.5 ETP.

Elles ont conduit les équipes à réinterroger leurs pratiques et organisations de temps de travail (gestion des temps partagés communes/Grand Périgueux, mises à disposition de personnel entrantes ou sortantes, statut de l'agent intercommunal,...).

Ainsi, l'effectif du Grand Périgueux est porté à 520 agents (**en équivalent temps plein**) à fin 2017 (tous statuts confondus et hors mises à disposition entrantes des ALSH et pérennisation des emplois aidés à venir).

La charge de personnel 2017 directement liée aux emplois créés/budgétés se décompose comme suit :

ELEMENTS d'analyse (brut)	2017
Traitement indiciaire (64111) (hors agents MAD entrantes, emplois aidés, contractuels remplaçants,...)	8.56 M€
Régime indemnitaire (64118)	1.65 M€
Nouvelle Bonification indiciaire,... (64112)	168 000€
Heures supplémentaires (64118)	68 900€
Avantages en nature	12 260€

Le coût salarial moyen est de 40 500€ et le taux de charge de personnel (masse salariale/dépenses de fonctionnement) de 29.74%.

Le taux d'encadrement (catégorie A) s'élève à 7% pour une moyenne parmi les EPCI de catégorie comparable.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

L'effectif du Grand Périgueux à fin 2018 devrait approcher les 507 agents (**en équivalent temps plein**), tous statuts confondus et hors mises à disposition entrantes des ALSH et pérennisation des emplois aidés à venir.

- structure des effectifs et évolution prévisionnelle (hors établissements indépendants)

Directions - Services		Fin 2017		Prévisionnel fin 2018		
		Effectifs	Total	Variation	Effectifs	Total
Direction générale		4	4		4	4
DGA Ressources et services à la population						
Administration Générale	Informatique	4	11		4	11
	Secrétariat général – Moyens généraux	6			6	
	Affaires juridiques-Mut.-Démat.	1			1	
Services à la population	Ressources humaines	7.5	393		7.5	390
	Gestion des déchets	99		-1	98	
	Finances	5.5			5.5	
	Petite enfance	211		-2	209	
	Enfance (ETP)	39			39	
	Piscines	31			31	
Patrimoine et services techniques	Grands projets Maitrise ouvrage	8	44	-2	6	41
	Assainissement (dont SPANC, STEP)	14		-1	13	
	Gestion du patrimoine bâti, non bâti	22			22	
Directions - Services		Fin 2017		Prévisionnel fin 2018		
		Effectifs	Total	Variation	Effectifs	Total
DGA Stratégie et développement durable						
Développement économique, innovation emploi	Entreprises	5	7		5	6
	Pépinière	2		-1	1	
	Economie sociale - emploi	0			0	
	Enseignement supérieur	0			0	
	Agriculture	0			0	
Habitat, cohésion sociale	Habitat	1	11		1	10
	Politique de la ville - santé	6		-1	5	
	Accueil gens du voyage	4			4	
	Prévention délinquance	0			0	
Stratégies territoriales	Déplacements	5	30		5	29
	Urbanisme SCOT PLUI, Dev. durable	13			13	
	Europe - politiques contractuelles	1			1	
	Aéroport	11		-1	10	
	Numérique	0			0	
Tourisme, communication événementiel	Communication	4	20		4	16
	Tourisme	16		-4	12	
Effectifs ETP			520	-13		507

- dépenses de personnel (traitement, régime indemnitaire, nbi, avantages en nature)

La masse salariale du Grand Périgueux devrait s'élever à 21.01 M€ pour 2018. L'arrivée des 10 ALSH de juillet et septembre 2017 va induire une croissance de 5.6%. Mais corrigée de cette nouvelle compétence, la masse salariale baisserait de 0.3%.

13 postes sont supprimés sur l'année 2018 du fait de départs en retraite, de réorganisation de service, de postes non remplacés, de transfert juridique des contrats des guides conférenciers de l'office de tourisme,...

De plus, le déploiement des bornes enterrées par le service de la gestion des déchets ménagers sur 2017/2018 devrait réduire de manière significative le recours à l'intérim, et permettre la mobilité interne de certains agents au sein du service gestion durable du patrimoine sur des missions d'entretien des espaces verts par exemple, donc plus de prestations en régie à terme.

- **Actions RH 2018**

2018 devrait permettre de sécuriser et adapter sur l'année complète la gestion des ALSH, même s'il faudra être attentif sur les choix des élus lors de la rentrée 2018/2019. La planification des organisations de travail doit prendre en compte la volonté de travailler sur un besoin de service par année civile, ainsi que la fin du dispositif progressif des emplois d'avenir (2 en 2018 et 3 en 2019 sous réserve des renouvellements en 2018).

En matière de politique RH, suite à l'application en 2017 du PPCR (parcours professionnels, carrière et rémunération) qui accélère le passage au grade supérieur principalement pour la catégorie C et dans le contexte national qui vise à rendre plus autonome les employeurs locaux, le Grand Périgueux doit réinterroger la pratique des ratios d'avancements jusqu'alors à 100% (toute catégorie) pour maintenir l'évolution de la masse salariale à un niveau compatible avec sa trajectoire budgétaire. Une proposition en ce sens est en cours d'élaboration.

De plus, une démarche sur l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail incluant la lutte contre les risques psychosociaux et discriminatoires va être conduite sur 2018 et 2019, ce qui mobilisera l'ensemble des acteurs au sein de la structure pour construire un plan de prévention *ad hoc* pour l'avenir.

Par ailleurs, la généralisation du compte personnel d'activité aux agents publics au 1/1/2018, qui contient le compte personnel de formation (ex Droit Individuel à la Formation), nécessitera de revoir le règlement de formation et la mise en œuvre des plans de formation à venir. Des dispositions réglementaires en la matière sont attendues.

Enfin 2018 sera une année électorale pour les instances de représentation des personnels (CAP, CT, CHSCT), menée en partenariat avec le Centre Départemental de Gestion de la Dordogne.

BILAN 2017

L'année 2017 a été une année de mutation articulée autour de plusieurs axes liés à l'extension du territoire et le transfert de la compétence des Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Ainsi le Service Petite Enfance est devenue le Service Enfance-Petite Enfance et comprend 33 sites extérieurs :

- 16 crèches dont 15 gérées en régie
- 4 Relais Assistants Maternels (RAM)
- 13 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

a) En matière de Petite Enfance :

Outre le fonctionnement quotidien du Point Accueil Petite Enfance pour la gestion des 522 places d'accueil, l'accompagnement, le suivi et le contrôle des 16 établissements d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E) et des 4 Relais Assistants Maternelles (R.A.M), le Grand Périgueux a

- Reconduit **les actions expérimentales Bébédom'** (5 000€/an) : 10 familles ont bénéficié du dispositif dont 6 familles ont été aidées financièrement par le Grand Périgueux. Au total 909 heures ont été réalisées pour un coût de 5 100 €. Dans la cadre du dispositif CTG, la CAF a accordé une aide à hauteur de 50% des dépenses
- Conforté le travail quotidien des équipes pédagogiques dans l'accueil et le dépistage de l'enfant handicapé par **la mise à disposition d'une psychomotricienne** pour l'équivalent de 11h par semaine jusqu'en juillet 2017
- Mis en place la deuxième phase du plan crèche avec l'appel d'offres de la **crèche Clos Chassaing** et la réalisation du travail préparatoire à la rénovation-extension de la **crèche Câlins Câlins**
- Intégré la **micro crèche de Sorges** sous convention de gestion en Délégation de Service Public avec l'ADMR
- Mis en place le **projet « vers des produits sains et écologiques, hygiène en établissements d'accueil du jeune enfant »** qui a obtenu le soutien de l'ARS via un financement de 15 000 €
- Redéfini **l'organisation des Relais Assistants Maternels** pour prendre en compte le nouveau périmètre de l'agglomération

Pour les 16 crèches, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 230 000 €. Les charges de personnel constituent 90% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes (participation des usagers + CAF) représentent 5 730 000 € une subvention du budget principal.

Le prix net d'une place en crèche se situe autour de 5 200€ par an. Ce coût est stable par rapport aux autres années.

Le budget de fonctionnement des 4 RAM s'élève à 225 620 € en dépenses, compensé à 43% par la CAF, 17% par le Conseil Départemental pour un reste à charge net de 15 200 €.

210 agents œuvrent quotidiennement à l'accueil des enfants en crèche.

b) En matière d'Enfance :

Suite au transfert de la compétence Enfance limitée à l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire du mercredi, l'Agglomération a pris en gestion :

- Au 1^{er} janvier 2017 : 3 ALSH : Chalagnac (35 enfants), Saint Amand de Vergt (35 enfants), Val de Louyre et Caudeau (24 enfants)
- Au 10 juillet 2017 : l'ALSH situé à Savignac les Eglises (72 places)
- Au 06 septembre 2017 : 9 ALSH : Boulazac Isle Manoire avec ses 3 ALSH : Atur (64 places), Boulazac (136 places), St Laurent Sur Manoire (48 places) ; Bassillac et Auberoche avec ses 2 ALSH : Bassillac (40 places) et Milhac d'Auberoche (45 places) ; Chancelade ALSH multi sites (72 places), Château l'Evêque (36 places), Razac Sur l'Isle (72 places), Coulounieix Chamiers (172 places).

Ce transfert de compétences a représenté un enjeu majeur pour l'Agglomération dans le sens du service rendu aux enfants et à leur famille. Notamment, les choix d'une nouvelle grille tarifaire et d'un Projet Educatif propre à l'agglomération ont été l'occasion de véritables concertations avec toutes les communes gérant un ALSH.

A cet égard, la grille tarifaire retenue présente des tarifs plus étendus selon les niveaux de revenus des familles, et favorisera l'accès à ces services d'un plus grand nombre.

87 agents sont concernés par ce transfert de compétence dont 85 sont des agents mis à disposition (soit de l'agglomération, soit de la commune).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

En raison du départ de la cheffe de service Enfance-Petite Enfance, l'organisation du service va être modifiée pour scinder le service en 2 parties : Petite Enfance (crèches-RAM) et ALSH.

a) En matière de Petite Enfance :

- Re conduite des actions expérimentales Bébédome' (5 000€/an) et interventions psychomotricienne sur l'année entière (13 000 €/an). Au terme de cette année, il conviendra de s'interroger sur leur pérennisation,
- Refonte complète de nos modes d'approvisionnement en circuit court et en bio pour la confection des 328 repas produits par jour dans 7 crèches de nos 16 crèches par l'obtention du label « En Cuisine » de niveau 1 d'Ecocert (Coût de la labélisation de 7 établissements 2 500 €),
- Pose de la première pierre de la crèche Clos Chassaing à Périgueux
- Désignation de l'architecte pour la rénovation-extension de la crèche Câlines Câlines à Périgueux
- Réalisation du travail préparatoire à la rénovation de la crèche des Arènes à Périgueux, de la crèche Bébéclub à Mensignac, de la cuisine de la crèche Maison du Petit Prince à Coulounieix Chamiers
- Réflexion sur le mode de gestion de la micro crèche de Sorges à partir de janvier 2019
- Mise en place effective des nouveaux protocoles de nettoyage des crèches dans le cadre du projet « vers des produits sains et écologiques, hygiène en établissements d'accueil du jeune enfant »

b) En matière d'Enfance :

- Une réflexion concernant les rythmes scolaires pour la rentrée 2018 qui aura une incidence sur l'ouverture des ALSH le mercredi toute la journée
- La réécriture des projets pédagogiques découlant du Projet Educatif, spécifique et adapté à chaque ALSH
- Un, travail sera mené sur les conditions de la mise en place de séjours dans et hors département pour l'ensemble des tranches d'âge
- Une réflexion sur l'accueil des jeunes de 12 à 14 ans
- Des projets phares sur le thème de la convention internationale des droits des enfants et les droits des femmes sur fond de lutte contre les discriminations

Pour l'année 2018, les prévisions budgétaires du service Enfance Petite Enfance s'élevaient à 11.49 M€ réparties de la manière suivante :

- a) Services Enfance Petite Enfance au siège : 620 000 €

- b) Petite Enfance (16 crèches, 4 RAM):
 - Dépenses : 8,39 M d'€ dont 7.57 M d'€ pour les charges de personnels
 - Recettes (hors subvention du budget principal) : 5,71 M d'€

- c) Enfance (13 ALSH) :
 - Dépenses : 2.48 € répartis sur 9 ALSH dont 1.408 € pour les charges de personnels
 - Recettes : 930 000 €

3- Les piscines

BILAN 2017

En 2017, les 5 piscines du Grand Périgueux ont accueilli près de **300 000 usagers**. Tout au long de l'année, les fonctions éducatives, compétitives, récréatives et sociales ont été développées à travers chaque équipement aquatique. Malgré un été difficile du fait des mauvaises conditions climatiques, la barre des 300 000 usagers a été une nouvelle fois franchie. Il est à noter en 2017 le transfert de la piscine d'été de Sorges.

a) L'AQUACAP

La fréquentation de plus de 207 000 baigneurs accueillis pour cette année (212 000 usagers en 2016), révèle l'intérêt de ce type d'équipement aquatique pour l'agglomération Périgourdine. La baisse de fréquentation annuelle de 2,5% est due notamment au très mauvais mois de juillet (le plus mauvais depuis l'ouverture du centre) A noter également 2,5 jours de fermeture technique en lien avec les désordres des sous-sols

- Les pratiques de loisirs et santé (baignade, nage, aquagym et dérivés, détente) ont représenté plus de 180 000 usagers, soit 87 % de la fréquentation. A noter que les activités aquaforme avec 40 000 usagers environ plus l'espace forme (sauna, hammam, spa) ont généré 1/3 des recettes de l'Aquacap.
- L'accueil de la natation scolaire a permis de répondre au « Savoir Nager » du 1^{er} degré avec 24 000 jeunes dans nos bassins, soit 11,5 % de la fréquentation générale.
- Le sport organisé avec l'accueil de quelques 3 000 licenciés de clubs de l'agglomération a représenté 1,5 % de la fréquentation de la structure.

816 000 € de recettes réalisées pour cet exercice

Concernant les dépenses pour la gestion générale (fluides notamment) et les frais d'entretien, **721 000 €** ont été nécessaires. La fragilité de l'AquaCap avec des usures prématurées de matériels représente 50 000 € de dépenses supplémentaires par année (vigies défectueuses notamment) Les frais de personnel s'élèvent à hauteur de **922 000 €** en 2017.

Avec un coût annuel de 827 000 € (dépenses – recettes) rapporté au nombre de baigneurs (207 000), le coût social par baigneur est de **3,99€ (+10% par rapport à 2016) à la charge du Grand Périgueux**. (Rappel : accueil gratuit des clubs et scolaires). A titre de comparaison, la moyenne nationale du coût baigneur/collectivité est de 5,37 € (source : Association Nationale Des Elus en charge du Sport)

30 000 € ont été investis dans l'embellissement des espaces verts et jeux divers.

b) La piscine Bertran de Born

Destinée au sport aquatique organisé et aux apprentissages et perfectionnements de la nage, cet équipement central joue un rôle important à destination de la natation Périgourdine. En constante évolution de fréquentation depuis sa réouverture, près de **70 000 baigneurs** auront fréquenté les bassins inox du centre-ville.

Avec près de **24 000 scolaires**, soit **34 %** de la fréquentation, cet équipement central répond pleinement aux exigences des programmes de l'éducation nationale. A noter une progression de 4 % d'élèves accueillis. On rappellera la gratuité totale accordée à tous les scolaires, collèges et lycées compris.

- Près de **30 000 licenciés** en sport organisé (Fédération Française de Natation, plongée, activités aquatiques dérivées) ont fréquenté l'établissement, soit plus de **42 %** de la fréquentation générale. Là aussi, la gratuité est totale pour les clubs. A noter une augmentation substantielle des fréquentations par rapport à l'année 2016 (+10 %).
- Au niveau du **public et des activités** proposées par le **Grand Périgueux**, près de **16 000 baigneurs** enregistrés pour cette année représentant **23%** des fréquentations totales. Seule cette frange de fréquentation génère des recettes.

Avec 80 000 € de **recettes** réalisées pour cet exercice on observe une **stagnation** par rapport à 2016. Les activités destinées aux enfants ont rencontré un vif succès représentant 50 % des recettes de l'établissement qui émanent des activités réalisées par le Grand Périgueux.

Au niveau des dépenses, la gestion générale et technique de l'équipement ont nécessité 249 000 €. Le personnel a représenté une enveloppe de 184 000 € pour l'exercice.

D'un coût annuel de 353 000 € (dépenses-recettes) rapporté aux nombres de baigneurs (70 000), le **coût social est de 5,04 € (-13% par rapport à 2016)**. (Rappel : totale gratuité pour les clubs et scolaires.)

c) La piscine d'été de Marsac/Isle

Près de **12 000 baigneurs accueillis** sur cet établissement d'été. On peut constater une baisse des fréquentations liée aux mauvaises conditions climatiques.

30 000 € de travaux de peinture et d'étanchéité ont été investis sur le bâtiment durant l'année écoulée.

70 000 € de frais généraux et 51 000 € de frais de personnel ont constitué les dépenses de cet équipement. 30 000 € de recettes ont été enregistrés pour la saison. Le chiffre d'affaire a été plombé par une météo très défavorable aux équipements extérieurs.

91 000 € de coût saisonnier (dépenses-recettes) rapporté aux nombres de baigneurs (12 000) représente un **coût social de 7,58 € (+50% par rapport à 2016) pour le Grand Périgueux**. Ce ratio est bien évidemment fortement impacté par l'absence de belles journées notamment en juillet.

d) La piscine d'été de Boulazac Isle Manoire (ST LAURENT)

Environ **3 000 baigneurs** ont été accueillis durant les 2 mois d'été. Les fréquentations et recettes ont été très défavorablement impacté par les conditions climatiques et l'absence de chauffage de l'eau de baignade.

19 000 € de frais généraux et 25 000 € de frais de personnel ont constitué les dépenses de cet équipement. 3 000 € de recettes ont été enregistrés pour la saison.

37 000 € de coût saisonnier (dépenses-recettes) rapporté aux nombres de baigneurs (3 000) représente **un coût social de 12,33 € (+68% par rapport à 2016) pour le Grand Périgueux**

e) La piscine d'été de Sorges et Ligueux en Périgord

Avec un été moyen, 8 000 baigneurs ont fréquenté la piscine climatisée jouxtant le VVF. 75% de cette fréquentation émane du village vacances. 40 000 € de frais généraux et 25 000 € de frais de personnel ont été nécessaires au bon fonctionnement de cet équipement. 12 000 € de recettes ont été enregistré dont 2/3 par la redevance VVF. Le coût saisonnier étant de 53 000 € (dépenses-recettes) pour 8 000 usagers soit un coût social usager de 6,62 € à charge.

f) L'ensemble des piscines du Grand Périgueux

Les 5 équipements représentent un coût annuel (dépenses-recettes) de 1 361 000 € pour 300 000 nageurs/baigneurs accueillis, soit **un coût moyen social baigneurs de 4,53 €** à la charge du Grand Périgueux. (Rappel national : 5,37 € source ANDES)

- 33 000 usagers clubs, soit 11% de la fréquentation générale (accueil gratuit)
- 50 000 Scolaires, soit plus de 16% de la fréquentation générale (accueil gratuit)
- 46 000 « activités » soit 15,5 % de cette typologie d'usagers qui génèrent 1/3 des recettes des piscines
- 172 000 baigneurs/nageurs accueillis soit 57,5 % des usagers.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

a) Investissements dans les équipements aquatiques du Grand Périgueux :

Pour cette nouvelle année, **70 000 € d'études de réparation des sous-sols de l'Aquacap** et **180 000 € d'études de la future piscine d'été de Boulazac/Isle-Manoire** sont provisionnés.

20 000 € dans l'achat de jeux aquatiques gonflables, de matériels d'aquaforme permettront à nos piscines une continuité dans le dynamisme commerciale.

b) Fonctionnement des piscines : année 2018

En 2018, l'agglomération proposera 5 établissements de bain différents aux usagers. Les 2 établissements couverts à l'année, seront relayés et renforcés par 3 piscines d'été au Nord au Sud et à l'Ouest de l'agglomération.

Après une évolution tarifaire en 2017, aucune progression n'est envisagée en 2018. L'orientation d'une évolution biennale des tarifs paraît plus adaptée.

Les conditions climatiques sont bien évidemment des éléments importants quant à la dynamique et fréquentation de nos piscines. Un mauvais été peut impacter fortement les fréquentations et recettes de nos structures.

- **L'AquaCap** : sauf pannes importantes compte tenu de la fragilité des appareils en sous-sol, le budget général de fonctionnement pourrait être le suivant : 750 000 € en frais généraux et 923 000 € en frais de personnel. En termes de recettes, 820 000 € peuvent être envisagés.
- **La piscine Bertran de Born** : 230 000 € de frais généraux et 209 000 € de frais de personnel sont nécessaires au bon fonctionnement de cet équipement hyper spécialisé clubs et scolaires. 75 000 € de recettes peuvent être envisagés.
- Concernant la **piscine d'été de Marsac**, 78 000 € de frais généraux et 49 000 € de frais de personnel permettront l'exploitation de cet équipement. Environ 40 000 € de recettes sont prévues, sous couvert d'une météo clémente.
- La piscine de **St Laurent/Manoire** pourra fonctionner sur les mêmes bases de l'année écoulée. 18000 € de frais généraux et 33 000 € de frais personnel seront nécessaires à l'exploitation de cet équipement qui devrait générer 5 000 € de recettes.
- Concernant la piscine d'été de **Sorges et Ligueux en Périgord**, après un premier été d'exploitation, nous pouvons envisager de provisionner 35 000 € de frais généraux et 33 000 € de frais de personnel. 14 000 € de recettes peuvent être provisionnés.

4- La gestion des déchets

Commission développement durable et environnement

BILAN 2017

L'année 2017 a été marquée par l'extension du territoire au 1^{er} janvier, la mise en œuvre du programme de déploiement des bornes enterrées, l'adaptation de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles, ainsi qu'un travail sur l'harmonisation des horaires d'ouverture au public des déchèteries a pris effet au 1^{er} janvier 2018.

a) L'organisation des services

Le service gestion des déchets est composé de 99 salariés dont 9 agents de l'ex CCPVT.

La collecte des déchets ménagers et assimilés, la gestion des hauts de quais des neuf déchèteries sont assurées en régie sur le territoire de l'agglomération.

La gestion des bas de quais est confiée à deux prestataires dans le cadre de marchés publics.

Les communes de Paunat et Sainte Alvère ont été collectées en 2017 par le SYGED Bastides, Forêts Bessède, et celles de Sorge-Ligueux et Savignac les Eglises par le SMCTOM de Thiviers dans le cadre de conventions.

Une convention d'accès à la déchèterie de Breuilh a été signée avec le SMD3 pour les communes de Douville et Beauregard ainsi qu'une autre avec la Communauté de communes Isle, Vern, Salembre en Périgord pour l'accès à la déchèterie de Saint Astier pour les habitants de Manzac sur Vern.

b) Les évolutions 2017

Une nouvelle politique de collecte a été délibérée en février 2016.

Celle-ci fixe les orientations en matière d'organisation de la collecte et des niveaux de service proposés aux usagers.

Elle repose sur les principaux points suivants :

a) Programme de déploiement des bornes enterrées

- Afin d'optimiser les coûts de collecte, il est prévu l'installation de 676 points de collecte par bornes enterrées. Ce nouveau mode de collecte constitue un programme d'investissement ambitieux de près de 8,6 M€. Le Grand Périgueux finance les équipements et la moitié du génie civil, tandis que les communes financent l'autre moitié. Ce dispositif permettra le redéploiement de 15 agents sur d'autres métiers au Grand Périgueux.
- En 2017, 211 points d'apport volontaires ont été installés. Le montant de ces investissements est de l'ordre 2 200 000 € TTC pour le matériel et de 1 300 000 € TTC pour le terrassement. La participation des communes pour 2017 est de l'ordre de 675 000 €.

b) Politique de collecte et de traitement des déchets

- Dans le cadre de la délibération du 11 février 2016, qui précise en outre la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs), la commune de Périgueux et quelques secteurs de l'agglomération sont collectés une fois par semaine depuis le 1^{er} novembre. Cette nouvelle adaptation permettra d'économiser en temps de travail près de 150 000 € en année pleine.

c) La fiscalité

- Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est resté stable entre 2006 et 2016 (10,20 %) malgré les extensions successives. En 2017, considérant les différents taux de TEOM existants sur les territoires accueillis, un taux de TEOM pondéré a été mis en place à 10,50 % sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier. Il génère quasiment le même produit fiscal consolidé.

d) Harmonisation des horaires d'ouverture au public des déchèteries

- Le Grand Périgueux gère neuf déchèteries sur son territoire pour lesquelles les horaires d'ouverture au public étaient hétérogènes (de 30 heures à 48 heures). Par la même occasion, il a été décidé de travailler sur l'amélioration des conditions de travail des agents. A partir du 1^{er} janvier 2018, les horaires d'ouverture au public sont harmonisés.

Les investissements 2017

L'agglomération a investi dans les domaines suivants :

- Achat de bennes à ordures ménagères pour un montant de 820 000 €
- Achat de bornes enterrées pour un montant de 2 200 000 €
- Achat de caissons de déchèterie pour un montant de 42 000 €
- Achat d'un système de vidage du gravât de déchèterie pour un montant de 15 000 €

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9.5 % entre 2016 et 2017. Elles étaient de 9 500 000 € en 2016 et de 10 400 000 € en 2017. Cette augmentation est due à l'extension du territoire (reprise de 9 agents, convention avec deux syndicats, gestion d'une déchèterie supplémentaire)

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 9,4 %. Elles étaient de 10 350 000 € en 2016 et de 11 320 000 € en 2017. Cette augmentation de recette est également liée au changement de périmètre.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

L'année 2018 devrait être articulée autour de plusieurs chantiers :

1- La poursuite du programme de déploiement des bornes enterrées

Le Grand Périgueux prévoit de déployer 240 points supplémentaires, portant ainsi le nombre à 455 points fin 2018.

Il conviendra également d'intégrer au programme la continuité de ce nouveau périmètre de l'agglomération.

Le montant des investissements programmés est de de l'ordre de 3 400 000 € HT

1- L'organisation de la collecte

A compter du 1^{er} janvier, le Grand Périgueux collectera en régie les communes de Paunat et Sainte Alvère et mettra fin à la convention avec le SYGED. L'économie sera de l'ordre de 90 000 €.

Pour les communes de Savignac les églises et de Sorges-Ligieux en Périgord, le Grand Périgueux a renouvelé les conventions avec le SMCTOM de Thiviers d'un montant annuel de 179 000 €.

Le Grand Périgueux a signé une convention avec la CCIVS afin que les usagers de Manzac utilisent la déchèterie de St Astier d'un montant de 10 000 € et une autre avec le SMD3 pour l'accès à la déchèterie de Breuilh pour les communes de Douville et Beauregard et Bassac. La recette attendue est de l'ordre de 10 000 €.

2- Le budget prévisionnel de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement seront de 10 130 000 € pour 2018, soit -2,1% par rapport à l'année 2017, et les recettes attendues seront de l'ordre de 11 370 000 €.

a) Les postes suivants sont en diminution :

- La charge de recours aux intérimaires : - 120 000 €
- La reprise en régie de la collecte de Paunat et Ste Alvère : -90 000 €
- L'arrêt de la distribution des sacs noirs : - 50 000 €
- L'internalisation de prestations d'entretien des espaces verts des déchèteries par les agents de déchèteries : - 15 000 €

b) Les postes suivants sont en augmentation :

- L'augmentation de 1 € de la TGAP au 1^{er} janvier : 20 000 €
- L'augmentation du gasoil de 7 centimes par litre : 21 000 €

La loi sur la transition énergétique

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs ambitieux en matière de gestion des déchets :

1. La diminution de l'enfouissement de 50 % des ordures ménagères résiduelles à l'horizon 2025
2. L'augmentation de la part valorisable
3. Le développement du réemploi

Eco Emballage accompagne les collectivités pour définir des actions qui visent à accroître la part valorisable des déchets. De plus, le Grand Périgueux a déployé une trentaine de bornes à textiles supplémentaires afin de le linge qui est jeté avec les ordures ménagères résiduels. Dans le cadre du programme de déploiement des bornes enterrées, la collectivité densifiera le réseau de bornes à verre afin de capter des tonnages supplémentaires.

C. INFRASTRUCTURES, PATRIMOINE ET TRAVAUX

Commissions : Tourisme et Cadre de vie / Environnement et développement durable, et l'ensemble des commissions

1- Assainissement des eaux usées

BILAN 2017

Le SPANC

Le service a réalisé plus de 800 diagnostics (contrôles de bon fonctionnement et diagnostics lors de transactions immobilières) sur les différents sites. Il a également accompagné 50 usagers volontaires du second programme de réhabilitation sous mandatement avec le partenariat financier de l'Agence de l'Eau (à ce jour 39 installations réhabilitées sur 50) et a travaillé à l'élaboration du troisième programme pour 52 nouveaux usagers.

Suite à l'élargissement du territoire (avec 4 060 installations supplémentaires), le service compte désormais 5 agents (2 agents issus de l'ex-CCPVTT). L'année 2017 a vu la mise en œuvre d'une uniformisation des pratiques et des tarifs dans un souci d'égalité de traitement des usagers.

Enfin, le logiciel métier du service a évolué vers la solution développée par l'outil Périgeo afin que les données SPANC puissent être mutualisées sur le SIG du Grand Périgueux et disponibles à l'ensemble des services.

Le collectif Péri Urbain

L'extension du territoire s'est traduite par l'intégration de 9 nouvelles stations au patrimoine du Grand Périgueux dont l'exploitation est assurée en majorité en régie (directe sur 3 sites, confiée par mise à disposition du personnel des communes sur 5 sites (pour environ 40 000 €/an) et en délégation de service public sur Vergt).

Ces ouvrages portent à 26 le nombre de stations d'épuration Péri-Urbaines gérées par le Grand Périgueux.

Un programme de maintien à niveau des autres stations (renouvellement équipements et mise en sécurité) a été conduit pour un montant de 55 K€. Des travaux en régie sur la filière déshydratation des boues à Savignac permettent une exploitation améliorée de cet ouvrage.

Le collectif urbain

Les études relatives au transfert des compétences assainissement eaux usées-eaux pluviales ont été menées dans l'hypothèse d'un transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018.

L'étude a mis en évidence des disparités en termes de connaissance patrimoniale, de nécessité d'investissement ou de niveau tarifaire de la redevance entraînant le report du transfert de la compétence assainissement eaux usées-eaux pluviales à l'échéance réglementaire du 01/01/2020.

L'étude va se poursuivre en approfondissant la question des investissements, de la définition du niveau de service souhaité par les élus et des conséquences tarifaires pour l'eau et l'assainissement en parallèle.

Le réseau de collecte raccordé sur la station de Landry à Boulazac a été diagnostiqué. L'étude (128 000 € HT), portée en groupement de commandes avec Boulazac Isle Manoire et Bassillac avec échelonnement sur 2 ans (2016-2018) a consisté en des mesures de terrain par nappes haute et basse.

Les premières opérations de l'appel à projets « réductions des pollutions domestiques » (pour mémoire, 9 opérations pour un total d'environ 11,4 M € HT) ont d'ores et déjà été lancées : la création d'un nouveau réseau entre l'Avenue De Gaulle et Mériller à Coulounieix Chamiers (estimation travaux 2,5 M € HT), la reprise des refoulements du poste de relevage Coutras (environ 750 000 € HT), le poste de relevage déporté et un pont bascule sur la station d'épuration de Saltgourde à Périgueux, la réhabilitation de réseaux (1 M € HT sur 3 ans).

Les travaux du poste déporté et du pont-bascule (565 000 € HT) sur la station de Saltgourde, ont débuté au dernier trimestre 2017 pour une durée de 6 mois.

Le Méthaniseur

Dans le cadre du projet de mandat, une des actions a pour objectif de développer la production d'énergies renouvelables par voie de méthanisation dans une optique environnementale mais aussi économique. De plus, cette action du Grand Périgueux s'inscrit dans la continuité de la loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée en août 2015 qui encourage la production d'énergie décarbonée et incite les EPCI à mettre en œuvre des actions de tri à la source et de valorisation des biodéchets.

Ainsi, pour la mise en œuvre de ce projet de création d'une unité de méthanisation, un assistant à maitre d'ouvrage a été désigné (marché de 90 000 € HT) en vue d'accompagner le Grand Périgueux sur les aspects juridiques techniques et financiers sur le portage du projet de la construction et l'exploitation d'un méthaniseur (coût global estimé à 8,2 M € HT).

La GEMAPI

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) est venue modifier les modalités de l'action publique dans le domaine du grand cycle de l'eau notamment pour permettre à la France de respecter ses engagements pris au sein des directives Nitrates (1991), Inondations (2007) et Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE de 2000).

Un double constat est à l'origine de l'adoption de cette évolution législative :

- certaines actions, pourtant nécessaires à la préservation des cours d'eau, n'étaient assurées par aucun échelon de collectivité, faute de maîtrise d'ouvrage spécifiquement identifiée ;
- d'autres opérations pouvaient être menées, sur un même domaine, par une multiplicité d'acteurs, sans coordination préalable ou cohérence d'action.

La compétence GEMAPI ne recouvre pas l'intégralité du champ de l'article L211-7 du Code de l'Environnement mais uniquement quatre de ses objectifs :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Ainsi, les études relatives au transfert de la compétence GEMAPI ont été menées dans l'objectif d'un transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018.

Des discussions ont été engagées avec les EPCI de la vallée de l'Isle afin de définir la structure la plus adaptée à une gouvernance efficace en s'appuyant sur les deux syndicats de rivière existants (SMBI et RVPB).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le SPANC

Le programme de réhabilitation avec le concours de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ne pourra être poursuivi. En effet, l'Agence de l'Eau a supprimé pour l'année 2018 cette aide. Le service va donc travailler en collaboration avec les services de l'Agence de l'Eau pour connaître les modalités du futur programme d'aides 2019/2024 et les dossiers qui pourraient être éligibles.

Faute d'appui financier de l'Agence de l'eau, le SPANC va donc participer activement à l'élaboration du programme AMELIA 2 avec le service habitat.

Le service va également proposer aux élus l'adoption d'un nouveau règlement de service adapté au territoire élargi en 2017 et travailler à la conformité des installations suite aux ventes immobilières.

Les diagnostics usuels seront poursuivis (environ 800/900 par an).

Le collectif Péri Urbain

Décidée en 2015, une opération de création d'un réseau d'assainissement à Laurière (commune d'Antonne) avec implantation d'une nouvelle unité d'épuration a été étudiée. D'un coût global de 200k€ et menée en groupement de commandes avec Antonne et Trigonant, elle devrait se dérouler en 2018 si le Grand Périgueux parvient à acquérir le foncier nécessaire.

Les études de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation des stations d'épuration de La Chapelle Gonaguet et de Marsaneix (20 000 € HT) ont débuté.

Le projet relatif à la station de Saint Mayme de Pereyrol sera repris et poursuivi (1 station desservant 20 branchements d'un coût global d'opération estimé à 290 000 € HT).

Des travaux de mise à niveau de la station de Vergt (dégrilleur automatique + pluviomètre + sonde de mesure sur le déversoir de tête de station pour 35 K €) seront entrepris suite aux conclusions du schéma directeur du système d'assainissement de la commune livrées en 2017.

Un programme de maintien à niveau des autres stations (renouvellement équipements et mise en sécurité) sera conduit pour un montant global de 100 K €.

le collectif urbain

Les études relatives au transfert des compétences assainissement eaux usées-eaux pluviales seront approfondies en étroite collaboration avec les communes concernées par l'assainissement collectif sur les aspects connaissance patrimoniale, programme de travaux et bilans des schémas directeurs existants dans l'optique du transfert au 01/01/2020.

Le diagnostic des réseaux de collecte raccordés sur la station de Boulazac aboutira au schéma directeur de travaux en cours d'année.

Concernant l'appel à projets de l'Agence de l'eau bénéficiant de subventions à hauteur de 60%, les travaux sur le réseau structurant se poursuivront avec notamment la fin des travaux du poste déporté/pont bascule à Saltgourde (565 000 € HT), le début des travaux de reprise des deux réseaux de refoulement du poste Coutras sous la rivière Isle à Périgueux (750 000 € HT), les premiers travaux de réhabilitation de réseau (sur Antonne et Trigonant, Champcevinel, Périgueux, Chancelade) ainsi que ceux concourant au transfert des effluents entre le giratoire des Pyramides et le secteur Mériller (sur Coulounieix-Chamiers) estimés à 2,5 M € HT.

Enfin, les études relatives à la refonte des biofiltres de Saltgourde (estimation de 2,5 M € HT de travaux) et à la création de deux bassins de stockage des eaux par temps de pluie (5 000 m³ à Coutras et 340 m³ à De Gaulle pour une estimation globale de travaux de 5,15 M € HT) seront engagées pour une prévision de travaux à l'horizon 2019/2020.

Le Méthaniseur

Concernant le méthaniseur, l'année 2018 verra la consultation des opérateurs économiques pour désigner le co-actionnaire de la SEMOP aux côtés du Grand Périgueux.

Ces opérateurs économiques seraient constitué de groupement pouvant intégrer à la fois, des producteur de déchets, des collecteurs de déchets ainsi que des constructeur et des exploitants.

La GEMAPI

Le transfert règlementaire est acté au 01/01/2018.

Les discussions entre EPCI concernés autour de la structure idoine pour porter les actions GEMAPI se poursuivront.

Le Grand Périgueux mettra en œuvre la taxe GEMAPI à hauteur de 550 000 € afin d'aboutir à un équilibre budgétaire pour le financement de cette compétence.

L'année 2018 devrait permettre de conduire un diagnostic du territoire dans l'objectif d'une qualification de l'état des rivières et des zones humides notamment.

Ce diagnostic devrait servir de base à la définition d'une politique GEMAPI, et du niveau d'ambition attendu.

Les orientations budgétaires qui découlent de ce qui précède s'établissent comme suit :

		Orientations BP 2018
Assainissement Collectif Urbain	Investissement	2815 k€HT
	Fonctionnement	1181 k€HT
Assainissement collectif Périurbain	Investissement	868 k€TTC
	Fonctionnement	265 k€TTC
Spanc	Investissement	112 k€TTC
	Fonctionnement	249 k€TTC

BILAN 2017

Suite à l'extension du territoire la communauté d'agglomération le Grand Périgueux assume de nouvelles compétences comme le tourisme et les centres de loisirs. Cela représente 6 sites de loisirs et de tourisme et 13 centres de loisirs, soit un total avec l'extension d'approximativement 30 nouveaux sites à entretenir pour le service Gestion Durable du Patrimoine.

Evolution du patrimoine		
ESPACES FONCIERS	2016	2017
Surface globale entretenue (espaces verts, routes, trottoirs) en ha	155	192
SURFACE BATI	2016	2017
Surface globale des bâtiments en m2	30000	38 500
Quantité de bâtiments en unité	60	90

Il est également à noter que le service Gestion Durable du Patrimoine assure d'une part des prestations de fauchage des voiries pour les communes dépourvues de services techniques suffisants ou adaptés pour assurer l'ensemble des missions dévolues.

Et d'autre part se substitue au service gestion des gens du voyage pour l'entretien des aires en période de fermeture (décision en vue d'une harmonisation du temps de travail).

De plus, le service a accueilli 2 agents administratifs/techniques en poste au siège du Grand Périgueux, 3 agents de fauchage (1.7 ETP), 2 agents d'intervention bâtiment en poste à l'atelier technique Yves Farges, et 2 agents polyvalents (1.5 ETP) sur le site Neufont, ce qui représente au global une masse salariale supplémentaire de 45%.

	Année 2016	Année 2017
Agent encadrant	1	1
Agent administratif	1	1
Agent technique administratif	3	5
Agent d'intervention	6	13
Total Effectif	12	20

L'objectif d'une gestion efficiente reste une priorité qui permet à la collectivité de générer des économies nouvelles et substantielles malgré l'accroissement du volume de patrimoine (tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement) afin de recouvrer en tout ou partie les marges de manœuvre perdues ces dernières années.

a) Dépenses de fonctionnement

Différentes initiatives prises par la collectivité en matière d'optimisation et de rationalisation de leur gestion, exemples :

- une gestion sur l'entretien des berges plus rationnelle avec une baisse relative de 47% sur quatre ans
- une baisse des dépenses sur les sites crèches

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Evolution du nombre de Crèches	Crèche CAP	Valentine Bussière/la maison des Doudous/le Xylophone	Lutins d'Edith/le Nid/les Petitous		Les Coquins
Surface en m2	5512	7146	7746	7746	7874
unité	9	12	15	15	16
Evolution du budget des Crèches TTC	303 445,00 €	301 000,00 €	297 768,00 €	234 571,00 €	262 120,00 €

- une dépense maintenue malgré les extensions de voies vertes qui sont passées de 13 kilomètres en 2014 à 23 kilomètres en 2017.

L'année 2017 a vu aussi :

- la 2ème tranche de travaux de la mise en accessibilité (AdAp) du patrimoine bâti a été réalisée,
- la réalisation des contrôles obligatoires et de sécurisation du site Neufont,
- environ 750 interventions en régie bâtiment et 350 interventions en régie espaces verts.

C'est aussi au cours de cette année qu'a été mis en place le STEM, Service Technique Mutualisé, qui a assuré à la demande de communes le fauchage d'entretien des voiries. Le cout de ce service a été de 99 k€, pour une recette issue de la facturation du service de 60 k€.

b) Dépenses d'investissement

- 143 opérations réparties sur l'ensemble du patrimoine ont été réalisées pour un montant de 470 000 euros d'investissement

Exemple d'opérations qui ont été réalisées :

- remplacement des luminaires par des luminaires LED de la partie Atelier CTGD
- mise en conformité du toboggan aquatique du site de Neufont
- remise en peinture des murs extérieurs de la piscine Marsac (2ème tranche),
- remplacement des volets roulants des menuiseries du siège (3ème tranche),

- réfection de la voie verte (signalisation, enrobés...)
- remplacement de jeux multi activités sur les sites des crèches,
- clôtures sécuritaires sur bassin d'orage de la zone d'activités des Pradelles à la Douze,

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le service Gestion Durable du Patrimoine est aujourd'hui en réelle mutation face au volume de patrimoine qui croît ces dernières années. Il s'est donc structuré comme un véritable service technique avec 2 pôles clairement identifiés : bâtiment et espaces verts.

Les pistes ci-dessous évoquées se présentent comme des éléments permettant de définir des perspectives opérationnelles à court et à moyen terme pour le service.

L'entretien du patrimoine sur le territoire agrandi sera optimisé par :

- La négociation des différents contrats d'entretien ou de contrôles obligatoires,
- L'analyse des coûts de fonctionnement des bâtiments, et notamment du coût de l'énergie dans un souci de recherche d'économies et le cas échéant, de proposition de travaux,
- L'optimisation des commandes par le regroupement des différentes prestations,
- Le développement de partenariats avec les communes pour améliorer l'efficacité des prestations sur ce territoire élargie.

Les orientations budgétaires 2018 s'établissent comme suit :

	Prévisionnel fonct. 2018.
Budget principal (voies vertes, rivière, routes)	686 000,00
Budget petite enfance (crèches)	263 700,00
Budget enfance (centres de Loisirs)	288 670,00
Budget gestion des déchets (centre technique, déchetteries)	73 200,00
Budget développement économique (zones d'activités, multiples ruraux, divers bâtiments)	375 800,00
Budget piscines	45 500,00
Budget tourisme	20 000,00
TOTAL	1 752 870,00

3- Travaux et projets

BILAN 2017

L'année 2017 a vu la poursuite du programme d'investissement du Grand Périgueux initiés en 2014 et 2015

a) Equipements culturels et sportifs :

- La construction du gymnase Ouest à Mensignac s'est achevée au mois de septembre après une année de travaux.

Les travaux du gymnase Sud (St Pierre de Chignac) ont été lancés en début d'année 2017.

Les travaux du gymnase Nord (Agonac) ont lui fait l'objet d'une attribution et d'un démarrage en décembre 2017.

Le gymnase Est était initialement localisé à Antonne-et-Trigonant. Suite à l'extension du territoire du 1^{er} janvier 2017, le Conseil Communautaire a acté son déplacement sur la commune de Sarliac-sur-l'Isle par délibération en date du 16 novembre 2017.

Les dépenses de l'année 2017 pour ces travaux représentent une enveloppe de 3 600 000 € HT.

- Concernant la piscine de Boulazac Isle Manoire, l'année 2017 a été consacrée à la finalisation du programme. Le terrain acquis par la commune pour recevoir cet équipement a également fait l'objet d'un diagnostic archéologique.

b) Les Itinéraires Alternatifs

En matière de travaux, le premier tronçon de l'itinéraire alternatif Nord (commune de Trélissac) a été réalisé avec la création du giratoire de Paumarélie et le traitement du tronçon jusqu'au lieu-dit « La Chaumardie ».

Pour l'itinéraire Nord Est sur la commune de Cornille, la section située entre la RD 8 et l'entrée du bourg a été traitée de manière anticipée. Les travaux d'entretien qui y étaient nécessaires représentaient une somme conséquente et le conseil communautaire a acté la réalisation de ce tronçon. Ces travaux se sont déroulés en juillet 2017.

Sur les autres sections prioritaires, l'année 2017 a été consacrée à la réalisation des études préliminaires (études loi sur l'eau, déclassement d'espaces boisés classés,) et aux acquisitions foncières nécessaires à leur réalisation.

Le montant total des dépenses pour l'année se montent à 700 000 € HT.

Par ailleurs, le conseil communautaire a modifié le tracé de l'itinéraire Sud Est (communes déléguées de St Laurent sur Manoire et Atur) par délibération en date du 16 novembre 2017.

Enfin, lors du même conseil communautaire, il a été acté la nouvel itinéraire alternatif nommé « Est-Ouest » et qui prend en compte les voiries suivantes : boulevard Bertran de Born, rue Claude Bernard et bretelle du bassin sur la commune de Périgueux. Cet itinéraire est amené à devenir un itinéraire de contournement du centre-ville suite aux résultats de l'enquête origine destination menée au cours de l'année.

c) Voie verte et vélo route :

L'année 2017 a été consacrée à la définition d'un nouveau schéma directeur des itinéraires à créer et aux premières études.

Ainsi, les études ont été faites pour la voie verte de Bassillac qui reliera la voie verte des berges de l'Isle depuis le pont de Charrieras à Trélassac jusqu'au bourg de Bassillac.

d) Les projets liés à la mobilité :

La poursuite des études et les premiers aménagements liés à la mobilité :

- Sur le tracé du Bus à haut Niveau de Service, deux marchés de travaux ont été attribués : un concernant les travaux d'aménagements nécessaires au bus pour le secteur allant du boulevard Fénelon au boulevard Stalingrad, un autre pour le changement des matériels des carrefours à feux afin de permettre la priorisation du bus. Le montant de ces 2 marchés s'élève à 3 700 000 € HT environ.

Par ailleurs, l'appel d'offre concernant l'aménagement du Boulevard du Maréchal Juin à l'amont et à l'aval du Pôle d'Echange Multimodal de la gare a été lancé.

- Sur la commune de Boulazac Isle Manoire, la première tranche des travaux d'aménagement du parking de Niversac (partie covoiturage) a été réalisée. Le montant des travaux se monte à 294 000 € HT.
- Les autres projets lancés en 2016 ont vu la poursuite des études :
 - Pôle d'Echange Multimodal de la gare
 - Aménagement pour le BHNS entre le pont des Fainéants et le boulevard Fénelon
 - Aménagement de la bretelle du bassin
- Une première phase de mise en accessibilité des quais bus a été réalisée pour un montant de 119 500 € HT

e) Enfance et petite enfance

Concernant la crèche Clos-Chassaing, l'année 2017 a été consacrée à la réalisation des études et au lancement de l'appel d'offres.

La réhabilitation de la crèche Câlins-Câlignes à Périgueux a été lancée avec la définition du programme et lancement de la consultation des maitres d'œuvre.

L'opération d'amélioration de la crèche de Mensignac a été lancée avec la désignation du maitre d'œuvre.

En matière d'enfance, suite à la prise de compétence des ALSH par le Grand Périgueux, le site de Savignac-les Eglises a fait l'objet d'une réhabilitation complète, les études et les travaux ayant été menés au cours de cette année. Le montant des travaux se monte à 125 000 € HT. Cette opération a été gérée en maîtrise d'œuvre interne.

f) Développement économique

En 2017, une vingtaine de viabilisation de lots ont été engagées pour un montant d'environ 165 000 € HT.

Par ailleurs, les études du Quartier d'Affaires ont été menées en parallèle de celles du Pôle d'Echange Multimodal.

Pour le pôle de la formation à Boulazac Isle Manoire, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné.

g) Tourisme

Au cours de l'année écoulée, l'office de tourisme intercommunal a fait l'objet de travaux pour aménager le nouveau local destiné à l'accueillir.

Dans la suite de l'action initiée par la communauté de communes du Pays Vernois et du terroir de la truffe, la restructuration du site de Neufont à Saint Amand de Vergt a été lancée avec la consultation de maîtrise d'œuvre nécessaire à sa réalisation. Sur ce site, un diagnostic de la digue du lac et du patrimoine arboré a également été mené.

h) Santé

Les travaux de maison de santé de Vergt, initiée par la communauté de communes du Pays Vernois et du terroir de la truffe, ont été lancés en septembre 2017 pour une durée de 1an. Le montant des travaux s'élève à 1 385 000 €.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

L'année 2018 verra la poursuite des actions déjà engagées.

1- Equipements culturels et sportifs

- En 2018, la réception des travaux du gymnase Sud (St Pierre de Chignac) aura lieu en début d'année, pour une mise en service à la fin du 1^{er} trimestre.

Les travaux du gymnase Nord (Agonac) s'achèveront en fin d'année.

Enfin, concernant le gymnase Est (Sarliac-sur-l'Isle), l'année 2018 sera consacrée à la reprise des études (études de sols, permis de construire, ...) et à la consultation des entreprises. Le démarrage des travaux interviendra lui en 2019.

- Concernant la piscine de Boulazac Isle Manoire, l'opération sera lancée en phase opérationnelle.

2- Les Itinéraires Alternatifs :

Les réalisations de 2018 porteront sur les tracés suivants :

- Itinéraire Nord (commune de Trélissac) : il s'agit du traitement du tracé depuis le lui dit « La Chaumardie » jusqu'au giratoire du Pouyaud. L'appel d'offre va être lancé en début d'année pour un démarrage des travaux au printemps
- Itinéraire Sud Est (communes déléguées de St Laurent sur Manoire et Atur) : le tronçon prioritaire de cet itinéraire sera traité en 2 temps. La première partie entre St Laurent sur Manoire et l'ouvrage au-dessus de l'autoroute sera repris au printemps, alors que la seconde partie jusqu'à l'entrée Est d'Atur sera traité au deuxième semestre.

Sur les autres tronçons, les études seront poursuivies, en particulier pour la traverse du bourg de Cornille qui doit faire l'objet d'une étude d'assainissement afin d'envisager le traitement des eaux de pluies.

3- Les voies vertes et les vélo-routes

En 2018, le lien entre Trélissac et Bassillac sera réalisé. Le budget de l'opération est de 300 000 € HT.

Il sera ensuite lancé 2 marchés d'étude :

- Pour le tronçon reliant Trélissac à Escoire, il sera lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce tronçon où les acquisitions foncières sont faites sur une majorité du parcours
- Pour le tronçon reliant Escoire à Savignac les Eglises via Sarliac-sur-l'Isle, il sera réalisé une étude de faisabilité visant à définir le cheminement de ce nouveau tracé, ainsi que le coût de l'opération.

4- Les projets liés à la mobilité

En 2018, les travaux suivants vont être réalisés :

- Aménagement pour le BHNS sur le secteur Fénélon-Stalingrad, pour lequel le marché a été attribué en 2017.
- Aménagement pour le BHNS sur le boulevard Maréchal Juin, pour lequel les travaux sont estimés à 1 300 000 € HT
- Aménagement de la bretelle du bassin, pour un budget de travaux estimé à 300 000 € HT.

Pour le Pôle d'Echange Multimodal de la gare, l'appel d'offre sera lancé en début d'année et le démarrage des travaux interviendra au 2eme trimestre 2018. Le montant des travaux est estimé à 2 350 000 € HT

De même, l'appel d'offres relatif à l'aménagement de la seconde phase des travaux de la gare de Niversac sera lancé et les travaux réalisés. En parallèle, un parking de co-voiturage sera aménagé aux Versannes sur la commune de La Douze. Les travaux se montent à 400 000 € HT.

Une seconde phase de mise en accessibilité de quais bus sera également réalisée, pour un budget évalué à 250 000 € HT.

Pour les autres actions nécessaires à la restructuration du réseau de bus, les études et travaux seront lancés sur les aménagements prioritaires.

5- Enfance et petite enfance

Le démarrage des travaux de la crèche Clos Chassaing à Périgueux est prévu au premier semestre 2018. Le coût des travaux est estimé à 2 400 000 € HT.

Pour les autres sites, les études seront poursuivies, les travaux étant prévus en 2019.

6- Développement économique

En 2018, les travaux d'aménagements du Quartier d'affaires seront lancés, avec une première phase prévue au printemps liée à la dépollution du site (travaux estimés à 450 000 € HT). La seconde phase portant sur l'aménagement du site débutera au deuxième semestre. La dépense envisagée sur 2018 pour ces travaux est estimée à 550 000 € HT.

Le concours pour la construction du carrefour de la formation sera également lancé.

Une étude sera également lancée pour l'aménagement du multiple rural de Lacropte.

Concernant les parcs d'activités, les études suivantes seront menées :

- Aménagement du parc d'activité de Sorges, en collaboration avec la commune de Sorges et Ligueux en Périgord, qui portera pour sa part un projet de regroupement de commerces jouxtant le nouveau parc d'activités
- Aménagement du parc d'activités de Marival à Marsac-sur-l'Isle

7- Tourisme

Pour le site de Neufont, l'année 2018 verra la désignation du maître d'œuvre et la définition du programme de la première tranche de travaux envisagée pour l'automne 2018. Le montant global de l'opération est estimé à 2 000 000 € HT, hors acquisition de nouveaux hébergements pour le camping.

Par ailleurs, il sera engagé les études préalables à la réhabilitation du village vacances de Sorges et Ligueux en Périgord.

8- Santé

Les travaux de la maison de santé de Vergt s'achèveront pour une ouverture au public prévue à l'automne 2018. La dépense sur 2018 est estimée à 800 000 € HT.

D. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INNOVATION EMPLOI

Commission Développement Economique

BILAN 2017

En 2017, la Direction du Développement économique, de l'Innovation et de l'Emploi a poursuivi son travail de soutien à la vie économique locale en renforçant les outils à disposition des entreprises.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 elle a également géré l'élargissement de son champ d'action aux communes de l'ex-CCPVT et l'intégration de nouvelles compétences dans les domaines de l'emploi et du soutien aux activités en faveur de l'artisanat et du commerce.

En parallèle, la Communauté d'agglomération a finalisé son règlement d'aides auprès des entreprises.

1- Le soutien aux entreprises locales et à l'économie de proximité

- **Développement et commercialisation des parcs d'activités :**

En 2017 les principales opérations qui ont été engagées ont été les suivantes :

- **Le Quartier d'affaires du Grand Périgueux, à Périgueux :** Acquisition de l'immeuble de logements qui était présent sur l'emprise SNCF, démolition des locaux, enlèvement de rails, études et procédures pour préparer le lancement des travaux en 2018 : **750 k€ HT,**
- **Acquisition de terrains à Sorges,** en vue de la création en 2019 d'un parc d'activités artisanal et commercial et lancement des premières études : **65 k€ HT.**

- **Requalification des Zones d'activités – ZAC Epicentre, à Boulazac Isle Manoire**

Pour la ZAC Epicentre, 2017 a été l'année de l'approbation du dossier de création de ZAC. Au montant des études s'ajoute celui de deux acquisitions de locaux (dans lesquels sont présentes des entreprises qui paient un loyer et qui seront ensuite cédées à l'aménageur) : **998 k€ HT.**

- **Les aides au développement économique**

Après la conclusion d'une convention avec la Région Nouvelle Aquitaine, un règlement d'aides a été approuvé en septembre 2017. En outre la loi Notre a permis la définition d'un intérêt communautaire en matière de soutien au commerce et à l'artisanat. Pour le Grand Périgueux ce sont les actions collectives de soutien au commerce et l'aide aux communes qui souhaitent regrouper certains de leurs commerces. Le montant attribué aux aides financières aux entreprises, aux commerces et aux différents organismes de soutien au développement économique s'est élevé à un montant de **165 k€ HT, pour une autorisation de programme de 200 k€.**

- **Les ventes de terrains dans les parcs d'activités économiques**

14 ventes de terrains ont eu lieu représentant plus de 10 hectares et 2 M€ de recettes.

2- Une montée en puissance sur des projets structurants :

- **SUPERIGUEUX**

La stratégie de marketing territorial et sa déclinaison opérationnelle ont été élaborées dans le cadre d'une dynamique avec les acteurs locaux tout au long de 2017. Elles ont fait l'objet d'un accompagnement par un cabinet de conseil et d'études marketing, pour un budget de **60 k€ HT**. Une campagne nationale d'affichage dans le métro et dans les gares a été organisée à l'échelle nationale sous l'angle touristique dans le cadre de l'ouverture de Lascaux 4 en avril 2017, pour un **montant de 100 k€ HT**.

3- La structuration des filières d'excellence et la mise en réseau

- **Digital Valley**

Débutée fin 2016, l'étude s'est prolongée et a mobilisé plus de 80 entreprises pour la définition d'un plan d'actions destiné à accompagner les entreprises dans la transition numérique, pour un **montant de 50 k€ HT**.

Cette étude a mis en évidence le besoin des entreprises locales d'être accompagnées dans la transition numérique. Les cibles sont autant les grandes entreprises ayant besoin de compétences spécialisées, dans le domaine du marketing et de la meilleure connaissance de leurs clients que des petites entreprises qui ont besoin d'outils numériques pour améliorer leur gestion quotidienne.

- **FODALI**

La 3^{ème} édition a eu lieu les 7 et 8 juin 2017 avec une participation de 360 participants et 250 internautes qui ont suivi les débats. Son coût est de **198 k€ HT**, financé avec le soutien de la Région, du Département, des Chambres consulaires (**89 k€ HT**).

- **Politique agricole et forestière**

Un diagnostic agricole et forestier a été réalisé par la Chambre d'agriculture et le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière). Les conclusions ont été présentées aux élus communautaires en juin 2017. Il sert de base de discussion à l'élaboration d'une politique agricole et forestière pour le Grand Périgueux. **Coût du diagnostic : 38 k€ HT** (avec une subvention de 15 k€ de Territoires à Energies Positives).

4- Le renforcement des liens économie / formation au service de l'emploi

- **Le financement de la Maison de l'emploi et de la Mission Locale**

Depuis le 1^{er} janvier 2017 c'est le Grand Périgueux qui assure la gouvernance et le financement de ces deux structures et de leurs dispositifs d'intervention pour un montant de **253 k€**.

- **Carrefour de la formation**

2017 a été l'année de la conclusion d'un contrat avec la SEMIPER qui va assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération. La réalisation du programme préalable aux travaux de construction de ce bâtiment a été réalisé : **montant de 20 K€ HT**.

Au total le budget de fonctionnement 2017 du Développement économique, de l'Innovation et de l'Emploi s'élève à 2.500 M€ HT et le budget d'investissement à 2.300 M€ HT.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

L'année 2018 sera marquée par le prolongement de la création de parcs d'activités économiques, à la volonté d'octroyer des aides financières aux entreprises pour favoriser l'investissement et le lancement d'un projet alimentaire territorial :

1- Le soutien aux entreprises locales et à l'économie de proximité

- **Développement et commercialisation des parcs d'activités :**

Pour 2018 les principales opérations qui vont être engagées sont les suivantes :

- **Quartier d'affaires du Grand Périgueux**, à Périgueux : réalisation des travaux d'aménagement et de viabilisation: **1 M€ HT**,
 - **Cré@vallée Est** (la petite Borie à Coulounieix-Chamiers) : Réalisation d'études techniques, notamment pour redimensionner le giratoire du Cerf : **150 k€ HT**,
 - **Parc d'activités de Sorges** : réalisation des études techniques, des procédures administratives et démarrage des travaux : **118 k€ HT**,
 - **Futur parc d'activités de Marival (Marsac)** : acquisition de 5,5 hectares de terrains et réalisation des études techniques et des procédures administratives : **500 k€ HT**
 - **Acquisition de terrains** : Des terrains à Chancelade pourraient être intéressants en vue de la création de nouveaux parcs d'activités. D'autres terrains sont envisagés.
- **Requalification des Zones d'activités – ZAC de Boulazac et Péri-Ouest**
 - En 2018, en complément aux acquisitions de l'Etablissement Public Foncier, le Grand Périgueux pourrait faire deux acquisitions d'opportunité (dans lesquels sont présentes des entreprises qui paient un loyer et qui seront ensuite cédées à l'aménageur). **Montant prévu de 1.250 k€ HT**.

- Pour Péri-Ouest un projet de requalification de la partie commerciale du parc d'activités sera lancé en 2018. Des discussions sont en cours avec le Conseil départemental visant à la relocalisation du parc départemental de l'équipement afin d'assurer la procédure de remembrement du site.

- **Les aides au développement économique**

Après la conclusion d'une convention avec la Région Nouvelle Aquitaine le Grand Périgueux peut en 2018 attribuer des subventions aux entreprises qui réalisent des investissements dans des équipements ou du matériel. En outre la loi Notre a permis la définition d'un intérêt communautaire en matière de soutien au commerce et à l'artisanat. Pour le Grand Périgueux la politique du Grand Périgueux va se situer dans le domaine des actions collectives de soutien au commerce et dans l'aide aux communes qui souhaitent regrouper certains de leurs commerces. Le montant attribué aux aides financières aux entreprises, aux commerces et aux différents organismes de soutien au développement économique s'élèvera à un montant de **250 k€**.

2- Une montée en puissance sur des projets structurants :

- **SUPERIGUEUX**

La stratégie de marketing territorial et sa déclinaison opérationnelle vont être lancées en 2018. Elles feront l'objet d'un accompagnement, d'études marketing et du développement d'outils de communication (charte et site web), pour un budget estimé à **60 k€ HT**.

3- La structuration des filières d'excellence et la mise en réseau

- **Digital Valley**

L'étude qui s'est déroulée en 2017 et la mobilisation des entreprises montrent qu'il est possible de créer une association avec des entreprises intéressées et basée sur un modèle économique comparable à celui de l'institut du Goût du Périgord, pour un **montant de 120 k€ HT en investissement et 20 k€ HT en fonctionnement**.

- **Politique agricole et forestière et projet alimentaire territorial**

Dès le 12 janvier 2018 le Grand Périgueux a lancé sa mobilisation pour la création d'un projet alimentaire territorial qui permettra d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de produits agricoles locaux dans le territoire du Grand Périgueux.

4- Le renforcement des liens économie / formation au service de l'emploi

- **Le financement de la Maison de l'emploi et de la Mission Locale**

Le Grand Périgueux assure à l'avenir le financement de ces deux structures et de leurs dispositifs d'intervention pour un montant prévisionnel de **195 k€** pour le financement du PLIE.

- **Carrefour de la formation**

2018 sera l'année de la réalisation des études techniques et des premiers travaux des aménagements routiers : **montant de 180 K€ HT.**

Au total le budget de fonctionnement 2018 du Développement économique, de l'Innovation et de l'Emploi s'élèverait à 2.260 M€, et le budget d'investissement à 5.250 M€.

E. HABITAT ET COHESION SOCIALE

Commissions : Aménagement de l'Espace / Cohésion sociale

BILAN 2017

En 2017, l'activité de la Direction Habitat et Cohésion sociale a continué à articuler le travail stratégique et la mise en œuvre de réponses concrètes aux problématiques rencontrées par les habitants et les acteurs du territoire.

1- En matière d'habitat et d'accueil des gens du voyage

Plusieurs documents et instances de cadrage stratégique ont été formalisés en 2017 :

- **Le Programme Local de l'Habitat durable 2017-2022 (PLH)** a été ajusté pour tenir compte au nouveau territoire de l'agglomération à 43 communes et des nouvelles obligations réglementaires (loi égalité-citoyenneté) pour un coût de cette dernière phase de 10.000 €. Il a été approuvé le 7 décembre 2017, après avis favorable du Préfet et des communes et sera intégré dans le futur PLUI du Grand Périgueux en cours d'élaboration.

L'agglomération s'est également dotée d'un **règlement d'intervention en faveur du logement social** en décembre 2017 qui s'appuie sur un effort financier conjoint et à part égale de chaque commune concernée et du Grand Périgueux. Une aide spécifique pour la rénovation des logements les plus anciens de l'office HLM Grand Périgueux Habitat y a été intégrée au regard de son rattachement à la communauté d'agglomération depuis le 1er janvier 2017. Il est aujourd'hui le 1^{er} bailleur social du territoire compte tenu de son nombre de logements (près de 4.000).

- **La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)** a également été mise en place en juillet 2017 conformément aux obligations des lois Alur et Egalité et Citoyenneté. Les grandes orientations politiques en matière d'attribution des logements sociaux issues des travaux de la CIL ont été validées fin 2017 et guideront la poursuite des travaux sur ce sujet en 2018.
- La participation au **nouveau Schéma Départemental d'accueil des Gens du voyage** qui confie à l'agglomération la réalisation d'ici 2023 de 8 terrains familiaux locatifs pour compléter son dispositif d'accueil.

Les services directs à la population ont enfin été poursuivis tout au long de l'année, et notamment :

- **la plateforme pour le logement des jeunes « jesuisun(e)jeune.com »**. Ce sont ainsi plus de 260 annonces qui ont été mises en ligne et plus de 10.000 visites sur la page spéciale « Grand Périgueux ». Quatre résidences ont souhaité adhérer à la plateforme afin de proposer leurs logements : le CROUS, le Lycée Agricole et les deux résidences « jeunes » de Périgueux et de Boulazac. Parallèlement, **23 logements ont été labellisés par le Grand**

Périgueux après visite sur place. Gage de qualité et de confiance pour les jeunes et leurs parents, ils apparaissent en tête des annonces.

- Même si le programme Ameliâ **d'aide à la rénovation des logements privés** s'est achevé en août 2015, les bénéficiaires ont trois ans pour réaliser les travaux et solliciter le versement des subventions obtenues. Ainsi en 2017, **45 logements** ont encore été soutenus par le Grand Périgueux pour un total de 28.000 €. Près de la moitié de ces logements (20) appartiennent à des propriétaires bailleurs et ont été proposés à la location (sur Périgueux et Champcevinel). Ces logements locatifs, conventionnés avec l'Anah, comptent au titre du logement social et de la loi SRU.
A noter également que le montant de travaux générés pour la rénovation des 45 logements a représenté **près de 1,8 millions d'euros d'activités pour des artisans locaux** en 2017.
- Enfin **l'accueil des gens du voyage sur les aires** s'est déroulé de manière tout à fait satisfaisante, malgré une baisse moyenne de fréquentation de 30% liée à une augmentation des cours séjours (inférieurs à 1 mois) et la nécessité de fermer l'aire de Chancelade suite à un acte de vandalisme.

Au total sur l'Habitat, le budget de fonctionnement 2017 s'est élevé à 46.000 € et les investissements ont représenté 207.000 € en aides aux bailleurs sociaux et aux bénéficiaires du programme ameliâ.

L'équilibre de fonctionnement des aires d'accueil reste quant à lui de très bon niveau, avec un coût de fonctionnement (157.000 €) très largement couvert par les recettes (178.000 €), y compris le coût d'accompagnement social des familles réalisé par le centre social St Exupéry (hors salaires).

2- En matière de politique de la ville et de renouvellement urbain

Les actions de soutien aux acteurs et à l'animation des réseaux de la politique de la ville ont été reconduites, quant à elles, dans les mêmes proportions financières qu'en 2016, **soit un montant global de 111.000 €** qui a permis de soutenir les porteurs de projets qui interviennent dans les quartiers (appel à projets annuel). Des **aides aux investissements (19.000 €)** ont également été apportées à certains acteurs (locaux de l'équipe de prévention Le chemin et installation d'une antenne pour Radio Libre en Périgord).

La **plateforme de mobilité MUST** portée par l'association AFAC24 a été mise en place avec une participation financière du Grand Périgueux de **28.000 €**. Même si elle propose des services de prêts de véhicules aux habitants des quartiers prioritaires, son intérêt dépasse très largement le cadre de la politique de la ville et constitue la future plateforme de mobilité du Grand Périgueux :

- elle propose une information complète aux habitants sur toutes les solutions de déplacements existantes sur le territoire (bus, car, trains, etc..),
- elle intègre des infos pratiques (ex : à qui s'adresser pour obtenir une aide au permis de conduire, etc.).

En 2017, un important travail sur la mise au point du **Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Chamiers** a été réalisé, tant d'un point de vue technique que des arbitrages politiques.

- **Les études** de programmation des espaces publics et des équipements du quartier de Chamiers ont été bien avancées (restructuration du Centre social et du Centre médico-social, création d'une maison de quartier, restructuration des espaces publics). Ce travail est venu compléter le volet logements du projet, mais doit encore être poursuivi durant les mois à venir avant de servir de base à la Convention pluriannuelle avec l'ANRU qui doit être signée avant juin 2018. Le coût de ces études s'est élevé à **76.000 € et est financé à 50% par l'ANRU.**
- La « **Maison du projet** » a été implantée sur le quartier en mai 2017. Elle est désormais le lieu privilégié pour informer les habitants du quartier de l'avancement du projet et recueillir leurs avis et propositions. Le coût de son installation s'est élevé à **31.000 €** et des animations sous forme d'ateliers ont été mis en place avec l'école élémentaire.
- Le calage du **village artisanal EPARECA** s'est poursuivi avec un appui au promoteur sur la négociation financière avec les partenaires (Région et Europe) et sur la maîtrise foncière puisqu'une parcelle a été achetée par le Grand Périgueux **pour 165.000 €** qui lui sera rétrocédée en 2018. La signature officielle de la convention est intervenue le 5 juillet 2017 après laquelle un 1^{er} acompte de subvention à l'opération a été versé **21.750 €**. A noter que cette opération est la première de ce genre au niveau national.

Au total le budget de fonctionnement 2017 de la politique de la ville et du renouvellement urbain s'est élevé à un peu moins de 126.000 € et l'investissement à 226.000 €.

3- En matière de santé et de lutte contre les discriminations

- **L'animation des réseaux de partenaires** s'est poursuivie, tout comme le pilotage du Contrat Local de Santé avec l'ARS et les partenaires pour un coût de fonctionnement de **3.600 €** auxquels s'ajoutent **15.000 € de coût du poste** restant à la charge du Grand Périgueux (poste de coordination cofinancé par l'ARS, le Département et l'Etat).
Quelques **actions spécifiques** ont été conduites en 2017, parfois en lien avec d'autres domaines de compétences du Grand Périgueux :
 - Organisation d'une conférence « quand le logement dégrade la santé »
 - Appui au service Petite enfance pour obtenir des crédits de l'ARS (15.500 €) sur l'utilisation de produits sains et écologiques dans les crèches et la formation des agents
 - Co-organisation de la conférence « le travail c'est la santé... mentale »
 - 1ères actions dans les quartiers avec le Centre Hospitalier de Périgueux et/ou les CCAS (« Ma santé mon quartier », ateliers bien-être, etc.)
- La construction de la **Maison de santé pluridisciplinaire de Vergt** a été conduite tout au long de l'année 2017 pour un coût de travaux de **482.000 €** et se poursuivra sur le 1^{er} semestre 2018. Les subventions mobilisées sur cette opération ont commencé à être perçues pour un montant de **138.000 €** et une demande de subvention complémentaire au titre du Feader a été réalisée. Le travail sur la contractualisation précise avec les futurs occupants (médecins, kiné, infirmières...) a été finalisé pour garantir l'équilibre financier d'exploitation du site.
- A partir du diagnostic réalisé sur le territoire, un travail a été enclenché en interne pour formaliser la vision politique du Grand Périgueux en matière de **lutte contre les discriminations** à partir de groupes de travail sur l'emploi, le logement, l'accompagnement des victimes et les pratiques internes au Grand Périgueux (agents et élus).

Le coût de fonctionnement total « Santé – Lutte contre les discriminations » s'est donc élevé à 3.600 € en 2017, l'investissement restant centré sur la Maison de santé (482.000 €).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

1- Des cadres stratégiques et de négociation financière

- L'amélioration du logement des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs est un axe fort du PLH. Pour rénover les logements, **un nouveau programme « Amélia 2 »** sera proposé :
 - Une étude pré-opérationnelle, lancée en décembre 2017, devrait être achevée en mai 2018 pour un budget de **50.000 € HT**, cofinancée à 50 % par l'ANAH. Ce sont ces éléments qui permettront de fixer les objectifs et les volumes financiers à prévoir sur la durée du programme, tant pour le Grand Périgueux que pour les communes. Ils serviront également de base à la négociation avec l'ANAH et à la convention d'engagement financier correspondante.

- Les coûts du suivi-animation d'Amélia 2 et de la commune impactants en 2018 (**50.000 €**), puisque le programme ne sera vraisemblablement mis en place qu'en fin d'année. Ils seront ajustés en fonction du mode d'animation retenu (interne ou externe). Dans l'attente, des aides directes continueront à être versées aux propriétaires (investissement aux travaux) pour un total estimé à **25.000 euros** pour 2018.
- **Les évaluations à mi-parcours de la stratégie intégrée du contrat de ville et du Contrat Local de Santé** sont une étape obligatoire en 2018 et seront conduites en interne par souci d'économie, même si elles nécessiteront quelques dépenses de communication (**3.000 €**). Elles permettront de continuer à mobiliser tous les partenaires, y compris financiers, sur les actions conduites directement par le Grand Périgueux, mais aussi sur celles des communes et des acteurs associatifs. Dans ce cadre, un certain nombre de dépenses seront réalisées :
 - Une subvention de **161.340 €** pour financer les travaux sur les espaces publics du quartier du Bas-Toulon réalisés par la commune de Périgueux.
 - Une subvention de **15.800 €** à Grand Périgueux habitat sur les travaux permettant d'installer le siège de l'équipe de prévention Le Chemin
 - Une « étude d'impacts sur la santé » du PRU sera lancée avec une **recette exceptionnelle de 35.000 € de l'ARS** qui couvrira 100% du coût de la démarche et du temps mobilisé.
 - Le soutien aux actions des associations dans les quartiers sera reconduit à hauteur de **100.000 €**. En revanche, en raison des économies de fonctionnement recherchées, les projets portés par les communes ne pourront plus être financés et le contrat aidé « Adulte-relais », initialement dédié à l'emploi des jeunes des quartiers, sera réfléchi sur l'animation de la Maison du projet et l'assistance technique du PRU, permettant la suppression des deux postes sur ces missions.
 - Le Plan territorial de Lutte contre les discriminations sera finalisé et des aides aux associations œuvrant sur ces questions seront prévues (**5.000 €**).
- **La mise au point de la convention-cadre avec l'ANRU** pour le projet de renouvellement urbain du quartier de Chamiers devra être effective à la fin du 1^{er} semestre 2018. Ce document constituera le cadre technique et financier du projet jusqu'en 2026 et permettra notamment de négocier une enveloppe globale de l'ANRU sur la période qui pourrait être de l'ordre de 8 à 9 M€. Les dépenses envisagées pour 2018 concernent :
 - Les études permettant la mise au point de la convention estimées à **90.000 €**, y compris celle de soutenabilité financière qui garantira à l'ANRU la capacité des différents maîtres d'ouvrage à porter le projet tant en investissement qu'en fonctionnement (office Grand Périgueux Habitat et commune de Coulounieix-Chamiers). Ces études seront **financées à 50%** par l'ANRU et la Caisse des Dépôts et Consignations.
 - Le versement de subventions aux actions immédiates qui permettent de prouver aux habitants que le projet se concrétise déjà : une aire de jeux pour les enfants et un nouveau city-stade (subvention de **10.000€**), l'aide à l'achat de l'ancien Mutant pour y créer le futur Pôle social/maison de quartier (fonds de concours de **31.400€**).
 - La poursuite du travail de concertation avec les habitants avec des travaux minimum de confort acoustique et de sécurité (rideaux roulants métalliques) de la Maison du Projet

(coût évalué à 15.000€) et les ateliers d'urbanisme avec l'éc (1.000€).

- Après un temps de décalage, l'encaissement des subventions de l'ANRU pour aider le Grand Périgueux à piloter le projet sera effectif pour les années 2017 et 2018 (**recette de 88.000€**)
- Enfin, deux conventions permettront au Grand Périgueux d'optimiser le budget d'accueil des gens du voyage : l'une avec la Communauté de communes Dronne et Belle qui versera une participation financière **de 50.000 €** en contrepartie de l'accueil des familles de leur territoire, la seconde avec le centre social St Exupéry dont les conditions financières pour l'accompagnement des familles sont revues (**- 25.000 €**).

2- L'appui à l'attractivité économique et résidentielle du territoire

- **En matière économique** pour faciliter l'émergence de lieux et d'activités nouvelles et accompagner les créations d'entreprises :
 - **Le Pôle des cultures urbaines : futur tiers-lieux de coopération et d'économie sociale et solidaire.** Le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du Pôle des cultures urbaines sera effectif et les 1ères études engagées pour un montant estimé à **300.000 €**. Parallèlement, en accord avec la Région Nouvelle Aquitaine et la CAF de la Dordogne, une subvention de **20.000 €** sera versée à l'association de préfiguration afin de lui permettre de recruter un chef de projet / chargé de développement dont la mission sera de préciser le modèle économique de ce tiers-lieux.
 - **Epareca, 1^{er} village d'artisans « engagés »**, sortira de terre. Cela impliquera la revente par le Grand Périgueux d'une parcelle acquise en 2017 (**recette de 165.000 €**) et le versement à EPARECA du solde de la subvention d'aide au projet (**195.501,60 €**).
 - **La Fabrique à entreprendre et la Charte « Entreprises et quartiers »** pilotée par la Maison De l'Emploi du Grand Périgueux (MDE) sera mise en place début 2018. L'objectif de ce dispositif sur 3 ans de la Caisse des Dépôts et Consignations est de stimuler la culture entrepreneuriale dans les quartiers mais aussi sur le reste du territoire de l'agglomération et de proposer un parcours de qualité d'accompagnement et de financement des créateurs avec un collectif de spécialistes (Coop'alpha, BGE, ADIE, Périgord Initiative, Aquitaine Active, CSDL, etc.). Elle sera financée par la CDC (50%), l'Etat et la Région. Le Grand Périgueux soutiendra la démarche à hauteur de **5.500 €** en 2018.
 - **La Maison de Santé Pluridisciplinaire de Vergt** : cet équipement qui vise à faciliter l'installation de professionnels de santé et à anticiper le risque de désertification médicale devrait être mis en service avant la fin de l'année 2018. Le coût d'investissement sur l'année prévu s'élève à **1, 61 M€**.

- **En matière d'habitat** pour faciliter l'installation des ménages et fixer les jeunes sur le territoire :
 - 56 logements sociaux devraient être livrés en 2018 sur Périgueux, Marsac sur l'Isle et Eglise Neuve de Vergt. La participation du Grand Périgueux à ces opérations s'élèvera à **84.000 €**. Par ailleurs, l'agglomération continuera à soutenir **la rénovation du parc ancien de Grand Périgueux Habitat** à hauteur de **500.000 €** pour 2018.
 - Le Foyer des Jeunes Travailleurs de Périgueux (FJT), adossé au Campus de la formation professionnelle de Boulazac, ouvrira en décembre 2017. Le solde de la subvention accordée par le Grand Périgueux pour les travaux sera débloqué en 2018, soit 245.000 €. Dans le même quartier de l'ancienne Seita à Périgueux, la résidence étudiante de 27 logements ouvrira aussi en fin d'année 2018 : le solde de la subvention s'élève à 28.500 €. **Ce sont donc plus de 273.000 € qui seront destinés à de l'investissement pour le logement des jeunes** en 2018.
 - Par ailleurs, comme l'agglomération s'y était engagée dans le projet du Campus des métiers de Boulazac, **l'accompagnement des jeunes hébergés** dans les 2 résidences du Campus sera soutenu avec **42.000 €** (21.000 € pour l'accompagnement dans chaque résidence). Cette intervention viendra compléter la poursuite du travail sur la plateforme « *jesuisunjeune.com* ».
 - Enfin une **étude fine de peuplement du parc social** va être menée sur l'agglomération afin de faciliter la définition de critères d'attribution des logements sociaux dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement. Cette étude est estimée à **28.440 € TTC**, avec un co-financement des bailleurs sociaux (via l'Arosha) à hauteur de 6.000 €.

Globalement, les orientations budgétaires 2018 de la Direction Habitat et Cohésion sociale sont les suivantes :

- **En investissement : 3,6 M € de dépenses (262 K€)**
- **En fonctionnement : 477 K€ de dépenses (384 K€ de recettes)**

F. STRATEGIES TERRITORIALES ET MOBILITE

Commissions : Aménagement de l'Espace / Développement Durable et Environnement / Administration

BILAN 2017

1/ La mise en œuvre du projet de mandat par le lancement de documents stratégiques

Plusieurs documents et outils stratégiques pour le territoire de l'Agglomération engagés 2016 en ont trouvé une traduction concrète au cours de l'année 2017 :

- le **Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal** prescrit en 2015, a été lancé officiellement lors de l'Assemblée des maires du 7 avril 2017. Le Grand Périgueux a retenu un groupement de bureaux d'études, AT' Métropolis, pour un montant de 781.721,50 € HT. Au total, en 2017, ce sont 445.000 € qui ont été engagés au profit de ce projet. Depuis avril, la mobilisation des élus et de la quasi-totalité des services du Grand Périgueux est importante autour de ce projet. En effet, le PLUi est ambitieux à plusieurs titres :
 - Son délai : le Grand Périgueux vise un arrêt du projet fin 2018-début 2019 pour une approbation fin 2019-début 2020 ;
 - Son contenu : le PLUi est dit de « Facteur 5 ». Outre la question de l'urbanisme, le PLUi traitera de l'habitat (un volet Programme Local de l'Habitat), des déplacements (un volet Plan de Déplacement Urbain), du développement économique, de l'environnement et de la trame verte et bleue, de l'eau et de l'assainissement, mais aussi du patrimoine, des paysages, des déchets,...
 - Sa méthodologie : une place majeure est donnée à la concertation : concertation avec les communes pour une réelle co-construction du PLUi qui doit traduire le projet de territoire, et concertation avec la population par le biais des réunions publiques notamment.

Ainsi, ce sont déjà plus d'une vingtaine d'ateliers et rencontres réunissant les élus qui ont été organisés afin de co-construire ce document, mais également une rencontre individuelle avec chaque commune par le service urbanisme et développement durable, et encore 14 réunions publiques délocalisées sur 7 communes pour remplir les objectifs de concertation.

- **Un accompagnement des communes sur les documents d'urbanisme existants.** En effet, parallèlement, dans l'attente de l'approbation du PLUi prévue en 2020, le Grand Périgueux a poursuivi son accompagnement des communes, afin de faire évoluer les documents d'urbanisme communaux en vigueur et de permettre la réalisation de projets privés, communaux ou intercommunaux sur le territoire. Ainsi, une vingtaine de procédures de modification ou de déclaration de projet emportant mise en compatibilité de PLU ont été suivies en 2017, dont 11 nouvelles procédures lancées et 8 approuvées. Le budget du Grand Périgueux consacré à cette mission en 2017 s'est élevé à 265.000 € (rémunération du bureau d'études, frais de publicité et d'affichage, commissaires enquêteurs,...).

- le **Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)** est un document de planification du développement du territoire du Pays de l'Isle en Périgord qui après une phase d'appropriation du territoire en 2016, a été consacrée l'année 2017 à l'élaboration d'un diagnostic partagé et à la définition d'enjeux pour ce territoire couvrant 4 EPCI. La participation du Grand périgueux au SCOT s'est élevée à 86.000 € en section d'investissement.
- **Déploiement des réseaux de communication électronique** : 2015 a été marqué par l'officialisation de l'adhésion des EPCI et la composition des instances du syndicat départemental « Périgord Numérique »

Dans le cadre de son adhésion l'agglomération a transféré ses équipements notamment son réseau C@pConnexion, en contrepartie de quoi le SMPN s'est engagé à desservir l'ensemble de la population de l'Agglomération hors fusion et hors zone AMII dans un délai maximum de 6 ans

Le travail de l'opérateur historique Orange a permis de fixer un calendrier de déploiement sur la zone AMII à compter du 1er janvier 2016.

La première phase de déploiement a eu lieu sur un secteur de Périgueux et sur l'ensemble de la Commune de Trélissac durant la période 2016-2017 et les études pour le déploiement sur la zone de Coulounieix Chamiers et sur le secteur deux de la commune de Périgueux ont été réalisées pour un commencement des travaux en 2018.

Concernant la zone sous compétence du Syndicat Mixte Périgord Numérique, l'année 2017 a été consacrée à la détermination des plaques de déploiement et à la passation des marchés de travaux.

2/ Actions pour une mobilité durable

Pour rappel, le **Plan Global des Déplacements (PGD)**, approuvé lors du Conseil Communautaire du 27 octobre est un document qui vise à définir un ensemble d'actions permettant de réduire l'usage de la voiture et favoriser le report modal (bus, co-voiturage, marche à pied, vélo,...). La mise en œuvre des actions est programmée jusqu'en 2020 avec un budget prévisionnel d'investissement de plus de 40 M€.

- **La modernisation du réseau Péribus** initiée en 2016 par la mise en service de 21 nouveaux bus s'est poursuivie en 2017 par la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration complète du réseau à l'échéance septembre 2018 afin de l'articuler avec les nouveaux usagers du territoire, avec le réseau scolaire et le ferroviaire, pour un **montant de 100.000 € HT**.

Le diagnostic du réseau existant, les contours du futur réseau et de son fonctionnement projeté ont ainsi pu être réalisés en 2017.

- Les études pré-opérationnelles des **grands projets « Déplacements »** notamment Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) et le **Pôle d'Echange Multimodal (PEM)** se sont

poursuivies en 2017 pour aboutir au dernier trimestre 2017 aux travaux :

Les études concernant le 1^{er} Tronçon de la ligne BHNS allant du cours Fénelon – Faidherbe – Boulevard du Petit Change ont été finalisées et le marché de travaux a été attribué pour un montant de **3.7 millions d’euros**. Le commencement des travaux est programmé pour l’année 2018

Concernant le 2nd Tronçon allant du Pont de la Cité – Maréchal Juin – Pont des Fainéants ont été finalisées et le marché de travaux a été publié. Le marché sera attribué en 2018.

Sur l’année 2017, l’ensemble des études liées au BHNS a représenté **un montant de 74 064 euros HT**.

En prévision des futurs aménagements de parkings liés au passage du BHNS, des acquisitions foncières ont été effectuées, notamment au 32 Rue Lacombe pour **un montant de 66 634 euros HT**, le 37, Avenue du Général de Gaulle pour **un montant de 109 700 euros HT** ainsi que le 268, route d’Angoulême pour un montant de **23 038 euros HT**.

Parallèlement, les études d’avant-projet concernant le pôle d’échanges multimodal (PEM), ont été réalisées pour **un montant de 80 967 euros HT**.

- **Les engagements du contrat d’axe** pour la mise en place de la navette ferroviaire ont abouti à la signature de la convention de financement des études de la Halte de Boulazac pour **un montant de 175 000 euros HT**.

Les études pour les haltes de Niversac et de Marsac sur l’Isle ont été engagées par la SNCF au cours du dernier trimestre 2017. Les conventions de financement afférentes seront signées en 2018.

- **La compétence transports scolaires** s’est accrue avec l’intégration de 13 circuits scolaires supplémentaires intégrés suite à l’extension du périmètre de l’Agglomération pour un budget de 350 000 euros portant ainsi la dépense totale de la compétence à **840 000 euros HT** de fonctionnement en 2017.
- **L’agenda d’accessibilité programmé « Transports »** adopté en conseil communautaire d’Avril 2016 a vu ses premières réalisations pour la mise aux normes d’accessibilité des arrêts du réseau Péribus ayant été définis comme prioritaires en concertation avec les associations représentant les personnes handicapées. 10 arrêts ont été rendus accessibles en 2017 pour **un montant de 119 500 euros HT**.

Le Plan Global des Déplacements (PGD) fait également une place importante **aux nouvelles mobilités avec**

- Le lancement **du schéma cyclable en juillet 2017** pour **un montant de 21 000 euros HT**.
- L’acquisition de 10 vélos pour l’internat du Campus de la Formation de Boulazac pour encourager à la mobilité des étudiants pour **un montant de 6 873.80 euros HT**.

- Réalisation des travaux de l'aire de covoiturage de Niversac pour un montant de 294 000 euros HT.
- Lancement du Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) réalisé en interne et qui vise à une exemplarité de l'Agglomération dans les modes de déplacements de ses agents.

3/ La consolidation des outils au service des communes et de l'Agglomération

L'agglomération du Grand Périgueux a à cœur le développement d'outils et de services pour le compte des communes, en faveur de leurs projets de développement.

- **Le Service Urbanisme Mutualisé (SUM) :**

Suite à l'extension de périmètre au 1^{er} janvier 2017, la prestation du SUM s'est étendue aux nouvelles communes. L'ensemble des communes (à l'exception de la commune de Trélissac) adhèrent à ce service.

En 2016, 1800 Equivalents Permis de Construire (EPC) avaient été instruits. Au 15/12/2017, ce sont 1778.5 EPC qui ont été instruits, soit une stabilité dans le nombre de dossiers. La recette liée à la prestation pour 2017 est de 240 097.50 €.

A cela, il convient de rajouter l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) au nombre de 1.675 (contre 1.200 DIA en 2016, soit une augmentation de 40 %).

- **Le Système d'Information Géographique (SIG) :** Outil d'aide à la décision, d'accompagnement des services de l'agglomération et des communes, de gestion et de suivi des projets (et dossiers), le SIG a encore connu en 2017 un développement important.

En partenariat avec l'Agence Technique Départementale (ATD), de nouveaux applicatifs ont été mis à disposition et développés pour l'ensemble des services de l'agglomération (pour le suivi des procédures d'urbanisme et l'élaboration du PLUi, mise au point de l'outil de gestion du SPANC, suivi des bornes enterrées et semi-enterrées avec le service gestion des déchets, suivi clientèle pour le développement économique, mise en œuvre et suivi de la taxe de séjour,...).

Les communes ont également été accompagnées sur leurs projets de gestion de cimetières et d'adressage. De plus, des formations sont organisées pour l'utilisation du SIG et de CartADS tout au long de l'année.

- **L'Établissement Public Foncier – Nouvelle Aquitaine (EPF-NA) :** Dans un contexte de forte pression foncière liée à la raréfaction des terrains, au maintien indispensable d'espace agricole et à des anticipations foncières relatives à de grands projets économiques, d'infrastructures, d'habitat, la nécessité pour l'agglomération du Grand Périgueux et ses communes, de pouvoir disposer d'un outil d'acquisition et de portage foncier s'avère indispensable. Le conseil communautaire a donc décidé le 23 mars 2017, d'adhérer à l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine.

Pour rappel, l'établissement foncier local assiste les collectivités dans leurs projets, dans leurs ambitions en matière de création de logements, de restructuration d'emprises foncières, de revitalisation des centres bourgs, restructuration de l'activité économique et touristique.

4/ La nécessaire prise en compte de l'environnement dans les documents stratégiques

- **Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le bilan des Emissions de Gaz à Effet de serre (BEGES)** sont deux documents importants et la prise en compte de l'environnement dans les projets et documents stratégiques du Grand périgueux, et notamment dans les documents de planification (PLUi, SCOT,...) est une obligation. Le Grand Périgueux, agglomération de plus de 50.000 habitants, a pour obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial. Le PCAET est un volet du PLUi et a pour objectif d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

Le SDE 24 porte le marché, pour un ensemble d'EPCI. Le montant du PCAET du Grand périgueux est de **47.915,94 €**, dont **38.332,75 €** à la charge du Grand Périgueux. Pour 2017, la dépense engagée est de **12.000 €**.

- **Agir en faveur de l'éducation à l'environnement** : Sur l'année scolaire 2016-2017, le projet Class'Environnement a été mené par le Grand Périgueux. Il s'agissait d'effectuer des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès de 20 écoles. Ces animations ont été réalisées par des organismes agréés et ont donné lieu à une rencontre sous forme de « final » en mai 2017 à la Filature. Un bilan globalement positif a pu être tiré (satisfaction des élèves et enseignants). Le coût total de la mission s'est élevé à **30.000 €** (rémunération des organismes, transports scolaires, frais de réception).

5/ Veille sur les opportunités de financements :

- **Dotation de Soutien à l'Investissement Local** : le concours financier apporté par l'Etat depuis 2016 grâce à ce nouveau fonds, permet aux communes et intercommunalités de réaliser d'importantes opérations d'investissement. *La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes ou la réalisation de nouveaux équipements publics, les infrastructures en faveur de la mobilité...* autant de thématiques dont le Grand Périgueux s'est inspiré pour déposer sa candidature et obtenir :
 - Construction d'un Pôle d'échanges Multimodal et d'un quartier d'affaires à Périgueux : **535 000,00 €**
 - Création d'une crèche dans le quartier de Clos Chassaing à Périgueux : **480 000,00 €**
 - Construction d'un gymnase à Saint-Pierre de Chignac : **480 000,00 €**

6/ La Contractualisation comme gage de financement des projets

- **Le Contrat de Ruralité du Grand Périgueux** a été signé le 9 Mars 2017 avec la Préfecture et le Département de la Dordogne. La prise en compte des 6 thématiques prioritaires nationales (l'accessibilité aux services et aux soins, le développement de l'attractivité, la redynamisation des bourgs-centres, la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale) a donné lieu à la sélection de 50 opérations pour la période 2017/2020. Une première programmation 2017 a mis en exergue 4 opérations réunies autour d'un

critère incontournable : un début de réalisation de l'opération subvention.

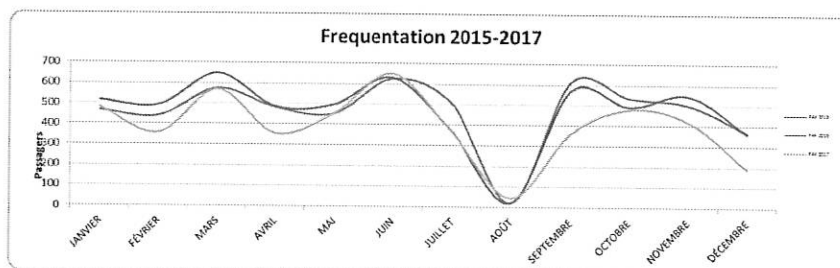
- Ecoles du futur (équipement numérique des écoles de 13 communes rurales)
 - Création d'une maison de services polyvalente à Sorges et Ligueux
 - Création d'une salle multisports à Sanilhac
 - Création d'une salle d'animations culturelles dans le bourg de Cendrieux à Val de Louyre et Caudeau.
- **Le Contrat Territorial de Projet 2017/2020** du Grand Périgueux sera signé avec le Département de la Dordogne le 18 décembre prochain. La politique d'intervention territoriale du département se structure dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement auprès des communes et intercommunalités. Le Grand Périgueux a inventorié ses projets prioritaires en fonction des thématiques départementales et les a répertoriés dans un échéancier biphasé, 2017-2018 (contrat) et 2019-2020 (avenant). La dotation globale du Département de la Dordogne pour le projet du Grand Périgueux s'élève à 3.947.493 euros.

7/ Coopération décentralisée

Une mission exploratoire en novembre 2017 dans la province de Lao Cai (nord-ouest Vietnam) a permis d'élaborer un premier diagnostic des besoins en matière d'accès à l'eau et d'assainissement, particulièrement dans la ville de Bac Ha. Une délégation composée de trois élus et de la référente coopération du Grand Périgueux, accompagnés sur site par une ingénieure de Suez Asie du Sud Est et de l'assistant de la Région Nouvelle Aquitaine, responsable du développement des projets de coopération, a permis de concrétiser la volonté de mener un premier projet dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Les responsables politiques vietnamiens concernés par le projet ont donné corps à l'intention de partenariat signée en Mars 2017, lors de leur déplacement en Dordogne.

8/ La troisième année d'exploitation de ligne aérienne Périgueux-Paris

2017 est la troisième et dernière année du contrat d'exploitation 2015-2017 de l'aéroport de Périgueux –Bassillac. En effet, le 1er janvier 2015 a marqué pour le Grand Périgueux la prise de compétence pour la gestion de l'aéroport de Périgueux-Bassillac et le financement de la ligne Périgueux-Paris. Activité fortement déficitaire la liaison aérienne Périgueux-Paris a nécessité une compensation financière publique prévisionnelle de l'ordre de 1,3 millions d'€ pour l'année 2017.



Année	Synthèse Nbr PAX				Synthèse moyenne		
	2014	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Janvier - Novembre	6 739	5 586	5 634	4 727	6,78	6,72	5,99

PAX : Passager d'un avion

L'année 2017 aura été marquée par la préparation du lancement d'une nouvelle délégation de service public. En effet, fin 2016, compte tenu des délais nécessaires pour mener à bien une procédure de délégation de service public, il a été convenu, avec l'ensemble des partenaires (Conseil Départemental, Chambre de Commerces et d'Industries, Communauté d'Agglomération Bergeracoise), de lancer une nouvelle procédure de consultation sans préjuger de la poursuite ou non de l'exploitation de la ligne aérienne. Cependant, au regard des lignes directrices de la note interprétative du 17 juin 2017, relative au règlement (CE1008/2008) du parlement européen et du conseil au sujet des obligations de service public, la commission européenne la commission européenne a décidé d'ajourner la publication réglementaire au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) suspendant ainsi la procédure lancée par l'Agglomération du Grand Périgueux, obligeant ainsi l'agglomération du Grand Périgueux à relancer une nouvelle consultation et à prolonger le contrat d'une durée de 6 mois avec la compagnie actuelle afin de mener à bien la nouvelle procédure.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

L'année 2018 devrait être articulée autour de plusieurs grands chantiers :

1/ Des outils de planification au service de l'agglomération du Grand Périgueux

- **Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal, vers un arrêt du projet fin 2018.** L'objectif du Grand Périgueux est l'approbation du PLUi fin 2019-début 2020. Aussi, son arrêt sera à réaliser fin 2018-début 2019 pour permettre l'ensemble des démarches « administratives » liées à son approbation : consultation et avis des personnes publiques associées (PPA), commission d'enquête publique.

Le 1^{er} trimestre 2018 sera celui de l'élaboration du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le reste de l'année 2018 sera consacré au travail sur les zonages, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi.

Par conséquent, 2018 sera encore rythmé par un grand nombre d'ateliers d'élus, Assemblée des Maires, et débats avec les PPA.

Le budget prévisionnel pour 2018 consacré au projet est de 400.000 €, comprenant la rémunération des bureaux d'études et les frais de publicité, d'affichage et de communication.

- **Documents Communaux : La finalisation des procédures de modification et des projets.** Durant l'année 2018, le Grand Périgueux continuera à mener à bien les procédures de modification, révision ou déclaration de projets emportant mise en compatibilité des PLU communaux, déjà lancées ; à savoir les révisions des PLU de Notre Dame de Sanilhac et de Trélissac, celle de la carte communale de La Douze, les modifications des PLU de Chancelade, Coursac, St Geyrac, Bassillac, Coulounieix-Chamiers et les déclarations de projets emportant mise en compatibilité des PLU de St Laurent sur Manoire (La Daudie) et Coulounieix-Chamiers (La Rampinsolle).

Compte tenu de l'avancée des travaux du PLUi et du délai que prennent les nouvelles procédures lancées en 2018 seront prioritairement celles qui concourent à la réalisation d'un projet concret, privé à vocation économique ou d'intérêt public, communal ou intercommunal. Elles seront effectuées dans le cadre du marché à bons de commandes passés avec le bureau d'études BEHLC ou en régie lorsque cela est possible.

Le budget proposé pour 2018 est de **250.000 €**.

- **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :** Une fois le diagnostic et les enjeux validés, l'année 2018 sera consacrée à l'élaboration du PADD.

La participation du Grand Périgueux visera à s'assurer de la mise en cohérence des politiques de développement et d'aménagement du territoire en matière d'économie, d'habitat, de déplacement et d'environnement notamment de manière à garantir une bonne compatibilité entre SCOT et PLUI.

Le budget prévisionnel consacré au SCOT en section d'investissement pour 2018 est de **100.000 €**.

- **Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)** entrera sur l'année 2018 dans sa phase de concertation avec l'ensemble des partenaires. Au regard des objectifs de ce document, au regard de compatibilité que devra avoir le SCOT envers lui, il est la « pierre angulaire » de l'aménagement du territoire.

Il a pour objectif de définir les Grandes priorités d'aménagement du territoire régional et d'assurer la cohérence des politiques publiques notamment dans les domaines

- Equilibre et égalité des territoires
 - Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional
 - Désenclavement des territoires ruraux
 - Habitat
 - Intermodalité, développement des transports
 - Environnement
 - Développement Numérique, économique, formation enseignement et santé
- **Le Schéma de Déploiement des réseaux de communication électronique**, a l'instar du déploiement de la fibre sur la zone AMII, le Syndicat Mixte Périgord Numérique va engager par phase le développement de fibre sur le territoire l'Agglomération. Concernant la zone AMII, le déploiement des armoires sur la commune de Coulounieix-Chamiers va commencer à compter de janvier 2018, comme sur le second secteur de la ville de Périgueux. Il est important de noter que dans le cadre du déploiement de la commune de Coulounieix-Chamiers, les zones économiques de Cré@vallée et de Couture seront déployées.

2/ Déplacements et Mobilité

Dès 2018, le budget Mobilité sera consacré à la poursuite de la mise en œuvre des actions du PGD avec principalement le démarrage des premiers travaux d'infrastructures.

- **La restructuration du réseau Péribus** sera achevée avec une mise en place du nouveau réseau à compter du 1^{er} septembre 2018. Un objectif de 5.7 millions d'euros de participation financière à l'EPIC Péribus pour le fonctionnement du réseau est projeté à l'horizon 2020 avec dès 2018 **une réduction de 100 000 euros HT** soit une dotation de 6 millions d'euros.

La mise en œuvre de la restructuration du réseau s'accompagnera également de travaux d'aménagements de pôles structurants du futur réseau (Tourny, Place du 8 Mai, Centre Départemental de la Communication) pour un montant de 450 000 euros HT. Ces aménagements doivent permettre une transformation notable du réseau en l'orientant sur les nouveaux flux de mobilités à destination des différents pôles générateurs du territoire pour les déplacements domicile - travail.

De plus, un plan de renouvellement du mobilier urbain et des abris scolaires sera lancé dès 2018 avec une première phase représentant un montant d'environ **250 000 euros HT**. Il y a une nécessité à renouveler ce mobilier (poteaux et abris) au regard de son mauvais état.

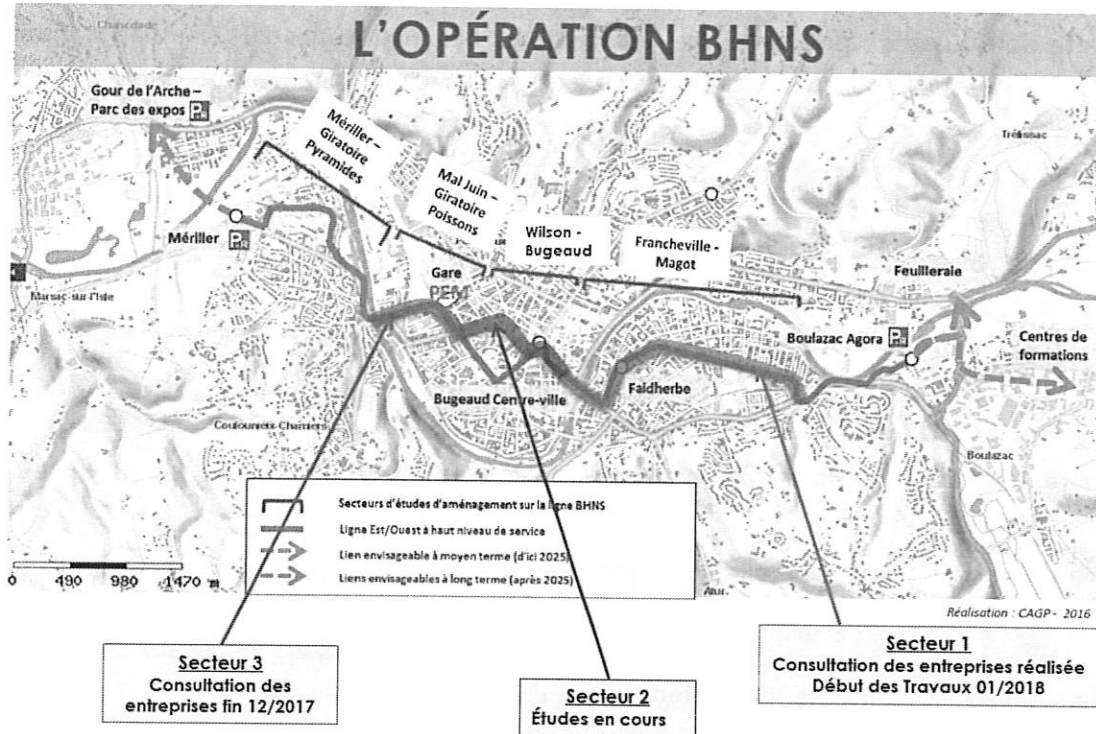
Enfin, le Grand Périgueux **modifiera ses statuts** afin de se doter de la compétence abris voyageurs. A ce titre, le marché Decaux de la Ville de Périgueux (40 abris) sera transféré au Grand Périgueux. La mise en place d'un contrat publicitaire sur les abris et les bus sera préparé avec un objectif d'environ **35 000 euros HT de recette supplémentaire** à compter de l'année 2018.

Les deux bus tri-énergies Businova bénéficient d'une subvention au titre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour un montant de **658 318 euros soit un taux de subvention de près de 72,35 %** seront livrés et mis en service courant du 1^{er} trimestre 2017.

- Les études pré-opérationnelles des **grands projets « Déplacements »** notamment Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) et le **Pôle d'Echange Multimodal (PEM) ayant été conduite en 2017, la 1^{ère} phase des travaux va commencer en 2018.**

1^{er} tronçon cours Fénelon – Faidherbe – Boulevard du Petit C
3 millions euros HT.

Les



travaux du 2nd tronçon allant du Pont de la Cité – Maréchal Juin – Pont des Fainéants pour **1.3 millions d'euros HT** débuteront au printemps 2018.

Les études du tronçon Pont des Fainéants, Wilson, Bugeaud seront finalisés en 2018 pour un montant de **100 000 euros HT**.

Les travaux du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) débuteront fin du 1^{er} semestre 2018 pour une dépense de **2.35 millions d'euros HT**. Les études sur la construction d'une nouvelle passerelle entre le PEM et le parvis de la Gare de Périgueux seront poursuivies.

- La mise en œuvre du **Contrat d'axe de la vallée de l'Isle** se poursuit en 2018 pour la mise en place de la navette ferroviaire entre les haltes de Niversac et de Mussidan à l'horizon 2021.



- Halte de Boulazac : poursuite des financements liés aux études 2017 - élaboration de la convention des financeurs pour les travaux et études d'aménagement du parvis

Budget 2018	Budget total Grand Périgueux (halte + parvis)	Date de mise en service
150 000 €	1,7 millions € + 700 000 €	2020

- Halte de Niversac : élaboration de la convention de financement pour les études et travaux d'aménagements du parvis de la halte

Budget 2018	Budget total Grand Périgueux (halte + parvis)	Date de mise en service
450 000 €	3 millions € + 400 000 €	2021 - 2022

- Halte de Marsac sur l'Isle : élaboration de la convention de financement pour les études + acquisition d'un terrain

Budget 2018	Budget total Grand Périgueux (halte + parvis)	Date de mise en service
140 000 €	1,85 millions € + 200 000 €	2020

- Halte de Razac : lancement des études pour l'aménagement du parvis

Budget 2018	Budget total Grand Périgueux (parvis)	Date de mise en service
140 000 €	200 000 €	2020

- La compétence **transports scolaires** regroupe aujourd'hui 46 circuits scolaires. Dans une optique de rationalisation et d'optimisation ils seront retravaillés dès 2018. Cette optimisation pourrait générer une économie de fonctionnement de **35 000 euros HT** sur un budget prévisionnel avoisinant un million d'euros.
- Le **renforcement de l'accessibilité du réseau Péribus**, entrera dans la phase 2 de l'Ad'Ap avec la mise en accessibilité de 13 arrêts de bus supplémentaires pour un **budget de 250 000 euros HT**. Il est à noter que la mise en accessibilité de 10 arrêts supplémentaires dès 2018 sera réalisée dans le cadre des travaux du 1^{er} tronçon BHNS.

Enfin la **modernisation du réseau** va se poursuivre avec le lancement des études pour la construction d'un nouveau dépôt pour **50.000 euros HT**.

- Une partie du budget sera aussi consacrée à la mise en œuvre **des nouvelles solutions de mobilité (Axe 4 du PGD)**. Ainsi, en 2018 le schéma cyclable lancé en juillet 2017 sera finalisé avec une mise en place d'un plan d'actions pour les 10 prochaines années. Un budget de **100 000 euros HT** est prévu pour la mise en œuvre des premières actions qui s'intégreront dans un plan pluriannuel d'intervention partagé avec les communes.

De plus, **90 000 euros HT** seront consacrés à la mise en place de 3 nouvelles aires de covoiturage (Verget, Les Versannes et Sarliac) dans une logique de complémentarité avec le réseau des aires départementale.

Enfin, la réalisation de 2 parkings relais (Cré@Vallée 2 et Charrieras) viendront compléter le schéma.

Pour permettre la mise en œuvre du PGD, (cf. dernier axe du PDG – **Réussite**), un budget à hauteur de **15.000€ HT** sera consacré à la mise en place du Plan de Déplacement d'Administration (Grand Périgueux Mobilité).

Les premières sollicitations pour les PDE et PDA (Plan de Déplacement Entreprises/Administration) pourraient arriver en 2018 dans la mesure où les entreprises et les administrations de plus de 100 salariés doivent en élaborer un à du 1^{er} janvier 2018 et le soumettre pour avis au Grand Périgueux.

3/ Consolidation des outils au service des communes et de l'Agglomération

Le Service Urbanisme Mutualisé (SUM), a su s'adapter pour répondre efficacement à l'extension de périmètre au 1^{er} janvier 2017 et à l'augmentation du nombre de dossiers. L'année 2018 servira à conforter la position de SUM vis-à-vis des communes, comme un interlocuteur privilégié. Le SUM sera également fortement associé à l'élaboration du règlement du PLUi afin de permettre une meilleure adéquation du règlement selon les particularités et contraintes locales.

Le Système d'Information Géographique (SIG) a pour objectif est de poursuivre le développement et la consolidation de l'outil au service de l'agglomération et des communes. L'un des enjeux majeurs pour l'agglomération sera d'assurer la cohérence et la compatibilité du SIG avec le futur outil de Gestion Electronique des Dossiers (GED).

4/ La nécessaire prise en compte de l'environnement dans les documents stratégiques

Une fois le diagnostic et les enjeux validés **du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le bilan des Emissions de Gaz à Effet de serres (BEGES)**, le travail de 2018 consistera en :

- la définition d'objectifs et de stratégies chiffrés pour le Grand Périgueux permettant d'atteindre les objectifs de la transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serres,
- l'élaboration d'un plan d'actions pour le territoire permettant d'atteindre ces objectifs,
- l'intégration du PCAET dans le PLUi.

Pour 2018, le budget consacré au PCAET est de **12.000 €**.

- **Actions d'éducation à l'environnement et au développement durable** : Dans le cadre des économies budgétaires en section de fonctionnement, il a été proposé de suspendre les actions d'EEDD dès la rentrée 2017. En effet, le bilan globalement positif est à rapprocher des difficultés de mises en œuvre de l'action dans les écoles (fortes contraintes d'agrément des prestataires pouvant intervenir). Cette action sera à repenser et à redéfinir en lien avec la prise de compétence des ALSH, la future mise en œuvre du plan d'action du PCAET, voire du Projet Alimentaire de territoire.

5/ Une veille accrue sur les financements mobilisables

- **Le Programme Opérationnel FEDER/FSE et le Programme de Développement Rural 2014-2020 de la Région Nouvelle Aquitaine** sera mobilisé dans le cadre de la réalisation des opérations du Projet de mandat qui suscitent la mobilisation de tous les financements en effet, des subventions importantes pour les projets d'aménagement de Voie verte ou pour des équipements tels que la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Vergt sont sollicitées grâce à un travail commun entre différentes directions du Grand Périgueux.
- **La Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL)** sera reconduite en 2018 et le Grand Périgueux sollicitera trois subventions pour les projets suivants :
 - La Halte de Niversac (phase 2)
 - Le Gymnase d'Agonac
 - Le site de Neufont

6/ La contractualisation

- Le Grand Périgueux va entamer très prochainement la définition du **Contrat avec la région Nouvelle-Aquitaine**, porté par le Pays de la Vallée de l'Isle. La contractualisation reportée régulièrement depuis 2 ans, devrait être effective à l'été 2018.
- **Le Contrat de Ruralité** poursuivra la programmation d'opérations mûres via une sélection co-validée par toutes les communes concernées du Grand Périgueux et en fonction des enveloppes financières annuelles proposées par les services de l'Etat.

G. TOURISME ET COMMUNICATION

Commission : Administration

1. Tourisme

BILAN 2017

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'Agglomération dispose de la compétence « promotion du tourisme » et a créé un Office de Tourisme du Grand Périgueux en reprenant l'activité de l'OT de Périgueux.

Le travail engagé sur la Marque de Territoire s'est poursuivi avec l'action promotionnelle spécifique « *Superigueux* » réalisée en avril-mai 2017 dans le métro parisien et une partie des gares de l'Ouest de la France, à hauteur de 100k€, imputée sur le budget Développement Economique.

Afin de déterminer les cibles potentielles pour l'attractivité du territoire, des rencontres sous forme d'ateliers se sont organisées et un questionnaire a été largement diffusé, notamment sur des événements phares (Fête Européenne des camping-cars, Foire Expo de Bordeaux, Félibrée, Tour de France).

Le Grand Périgueux était partenaire, avec la ville de Périgueux, des « Assises Nationales Culture et Patrimoine » organisées à Périgueux les 22 et 23 juin 2017, et présent grâce à un stand Office de Tourisme du Grand Périgueux. Le bilan de la manifestation, pour une 1^{ère} édition, était très largement satisfaisant : près de 200 participants, dont 26% hors Région Nouvelle Aquitaine.

Il était également partenaire du Tour de France aux côtés du Département et de la ville de Périgueux et a participé à la mise en place d'animations spécifiques (sculpteur, ambassadeurs de l'Office de Tourisme).

Enfin, le Grand Périgueux a accueilli, pour la 2^e année consécutive, la Fête Européenne des camping-cars.

Bilan des dépenses 2017 :

Subvention à l'Office de Tourisme du Grand Périgueux : 925 400€

Assises Nationales Culture et Patrimoine : 10 000€ TTC

Tour de France : 60 000€ TTC

Fête européenne des camping-cars : 30 000€ TTC

Le montant des dépenses de promotion et communication touristiques (brochure « Les Incontournables », Sud-Ouest spécial été, Tour de France) s'est élevé à 74 000 € TTC.

Sur le plan des recettes, l'année 2017 a été la 1^{ère} année de perc à l'échelle de l'agglomération : 530 hébergeurs recensés pour un montant de recettes prévisionnel de 350 000€.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Pour 2018, un budget de fonctionnement de 1,56 millions d'euros devrait être alloué au Tourisme, réparti principalement en 4 postes :

- . Charges de personnel (agglomération) : 50k€
- . Charges de personnel (OTI) : 480k€
- . Subvention OTI (promotion touristique hors personnel) : 395k€
- . Schéma de Développement touristique : 30k€

Les recettes seront essentiellement composées de la Taxe de séjour, des loyers VVF de Sorges ainsi que de la subvention d'équilibre du budget principal, elle-même équilibrée pour partie par une diminution de l'AC des communes concernées.

Un cycle de réunions de bilan Taxe de Séjour est planifié sur l'ensemble du territoire (Périgueux, Sorges, Vergt, Saint-Laurent des Bâtons) au mois de janvier, afin d'informer les hébergeurs de l'utilisation du produit 2017 de la Taxe de Séjour.

Le Schéma de Développement touristique sera lancé en 2018 et un cabinet d'étude sera recruté en début d'année.

Les enjeux du Schéma sont multiples :

- . Mettre en tourisme l'offre actuelle du territoire : développement et diversification de l'offre (patrimoine, culture, pleine nature) ;
- . Professionnaliser l'accueil et les acteurs du territoire ;
- . Animer, valoriser et renforcer les équipements à vocation touristique ;
- . Fédérer les acteurs publics/privés autour d'une marque de territoire : la stratégie de promotion de Superigoureux Tourisme, marketing et commercialisation.

Cette démarche servira de base pour répondre à l'appel à projet NOTT (Nouvelle Organisation Touristique des Territoires) en septembre 2018.

Trois enjeux principaux sont déclinés :

- . Répondre aux nouvelles formes d'organisation collective du Tourisme et optimiser la pertinence d'organisation des territoires
- . S'adapter aux attentes du marché en améliorant la qualité de l'accueil et des services, notamment à travers le numérique
- . Renforcer les compétences des acteurs du Tourisme

L'objectif principal est de définir une organisation touristique privilégiant la motivation et la pertinence des territoires candidats, à travers quatre grandes orientations :

- . Une professionnalisation accrue de tous les acteurs prestataires)
- . Des démarches collectives engagées sur la qualité (personnels et prestataires)
- . Une stratégie numérique territoriale partagée (Stratégie Numérique des Territoires)
- . Une optimisation du fonctionnement des Offices de Tourisme (qualification de l'offre et de l'accueil du territoire)

En investissement, des projets importants vont être lancés :

- . Aménagement du site de loisirs de Neufont,
- . Premières rénovations du VVF à Sorge,
- . Etude du projet de chantier naval,
- . Participation à la signalétique d'un parcours gallo-romain à Périgueux.

Le projet du chantier naval est porté par l'Office de Tourisme du Grand Périgueux.

Projet d'animation touristique, patrimoniale et pédagogique, il consiste en la création d'un Pôle Touristique fluvial au bassin du port avec 3 entités complémentaires :

- . Le port et le chantier naval
- . Les quais et le restaurant-péniche
- . La Guinguette de Barnabé.

L'ensemble étant relié par deux sentiers nautiques labellisés FFCK pour compléter l'offre touristique fluviale le long de la voie verte-voie bleue.

Les grands objectifs : promouvoir les compétences, soutenir le savoir-faire artisanal, valoriser le tourisme patrimonial et fluvial, animer la ville de Périgueux et l'agglomération, porter la Marque de Territoire.

Le projet de parcours gallo-romain est porté par la Ville de Périgueux. Il s'agit de créer une offre et un parcours de visite du Patrimoine de la Cité (rempart Sainte-Marthe, amphithéâtre, porte de Mars...).

Le projet doit permettre de contribuer au renforcement de l'attractivité de Périgueux par une image patrimoniale enrichie et variée, de rendre visible et accessible le patrimoine gallo-romain de Périgueux par tous les publics et de le valoriser en favorisant des usages socioculturels de qualité. Enfin, au-delà des seules visites commentées, l'enjeu est de dynamiser le quartier de la Cité en favorisant le développement des commerces et des services.

2. La Communication

BILAN 2017

Les dépenses 2017 ont porté sur la communication externe et interne, ainsi que sur les partenariats de communication sportive et culturelle pour un total de 903 k€.

Elles se répartissent de la façon suivante :

- . Charges de personnel : 119 k€
- . Communication externe (magazine, insertions publicitaires) et interne (journal et affiche) : 130 k€
- . Foire expo : 21 k€
- . Partenariats culturels : 136 k€
- . Partenariats sportifs : 457 k€

Parmi les indicateurs à prendre en compte, notons la fréquentation du site web www.agglo-perigueux.fr (période du 1^{er} janvier au 17 décembre 2017) :

- **174 243 utilisateurs** : nombre d'utilisateur unique ayant exécuté au moins une session*
 - 44,1 % de nouveaux utilisateurs, 55,9% d'utilisateurs connus
 - 1,36% d'augmentation par rapport à l'année précédente

**Pour info*

300 995 sessions : nombre total de sessions sur la période. Une session est la période pendant laquelle un utilisateur est actif sur le site Web, les applications, etc. Toutes les données d'utilisation (visionnage de l'écran, événements, e-commerce, etc.) sont associées à une session.

- **758 626 pages vues** : nombre de pages consultées. Les visites répétées d'un même utilisateur sont prises en compte.
 - 6,51% par rapport à l'année dernière

Les pages les plus vues sont : page d'accueil du site principal, Péribus (plan et horaires, réseau, tarifs...), l'Aquacap, Petite Enfance, la gestion des déchets

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Parmi les mesures d'économie proposées, les élus du Grand Périgueux ont retenu :

- . La suppression du magazine papier
- . La suppression des annonces et insertions (hors annonces légales)
- . L'arrêt de la présence à la Foire Expo.

Pour 2018, les nouveaux projets lancés sont : le nouveau site web et une version dématérialisée du magazine.

Les partenariats sportifs et culturels font dorénavant partie de la compétence « soutien financier aux manifestations sportives et culturelles ». Il est envisagé une baisse de 10% du montant des aides en 2019.

En septembre 2018, l'agglomération financera à hauteur de 9 000€ le festival « Isle était une voie » organisé par le Sans Réserve sur la voie verte.

Dépenses prévisionnelles 2018 :

- . Charges de personnel : 121 k€
- . Communication externe (magazine en ligne, promotion) et interne (journal, affiche) : 18 k€
- . Partenariats culturels : 150 k€
- . Partenariats sportifs : 486 k€.

Envoyé en préfecture le 02/03/2018

Reçu en préfecture le 02/03/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20180208-DD0012018-DE